Liberté 100 politique sa la constitue de la co

LA NOUVELLE REVUE D'IDÉES CHRÉTIENNE

DOSSIER

QUELLE EUROPE POUR DEMAIN?

■ GUILLAUME BERNARD ■ RODOLPHE CART ■ BENJAMIN DEMESLAY ■
DAVID ENGELS ■ OLIVIER FRÈREJACQUES ■ LA RÉDACTION

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE À L'AUNE DU DROIT

GUILLAUME BERNARD

DU MYTHE AUX REPRÉSENTATIONS POLITIQUES : QUEL AVENIR POUR L'EUROPE ?

BENJAMIN DEMESLAY

LIBERTÉS POLITIQUES ET LIBERTÉS ONTOLOGIQUES : UNE APPROCHE TRANSCENDANTALE

DAVID ENGELS

LE GUIDE DU SCRUTIN POUR LA FRANCE ET POUR LES 27 ÉTATS MEMBRES





Liberté politique

LA NOUVELLE REVUE D'IDÉES CHRÉTIENNE

« *La Vérité vous rendra libres.* » Jean VIII, 32

Liberté politique, nouvelle revue d'idées chrétiennes, trimestrielle, éditée par l'AFSP ■ Prix public : 20 € le numéro ■ Abonnement : voir nos différentes formules en fin de volume ■ Secrétariat / Publicité / Rédaction / Abonnements : 38, rue Remilly -78000 Versailles - Courriel : contact@libertepolitique.com ■ Directeur de la publication : Olivier Frèrejacques ■ Rédacteur en chef : Olivier Frèrejacques ■ Correction, maquette : Corinne Binois ■ Dépôt légal : à parution ■ Commission paritaire : 0523G78406 ■ Imprimerie : Isiprint - Parc des Damiers, 139 rue Rateau, 93120 La Courneuve.

SOMMAIRE

Liberté politique n° 100 - Juin 2024

Avant-propos	Olivier FrèreJACQUES	5
Éditorial		
Quel projet pour l'Europe ?	Olivier Frèrejacques	7
Quelle Europe po demain ?	UR	
	DOSSIER	
Les droites à pile ou face	Olivier FrèreJACQUES	13
Listoscope : les européennes pa	rti par parti La RÉDACTION	21
Élections européennes de juin 2	:024 :	
le tour d'Europe d'un scrutin	La RÉDACTION	47
La construction européenne à l'a	aune du droit Guillaume BERNARD	73
> L'ŒIL DES PARLEMENTAIRES	La RÉDACTION	
Commission européenne, Parler de quoi parle-t-on?		85
De Strasbourg à Bruxelles : la dé des sièges du Parlement europé	-	92
> Ursula von der Leyen : autopsie	d'une débâcle	99

Parlement européen : un train de confortable	e vie bien	102
> Politique climatique mondiale et européens : en route vers la déc		106
 Quand la souveraineté numérique transforme en soumission numé 		110
> Pacte sur l'immigration et l'asile, en matière de fermeté et d'huma	-	114
> Niveau scolaire européen : la gra dégringolade	ande	118
> Histoires, l'Union européenne co	ontre les nations	123
Réflexion		
Du mythe aux représentations p	oolitiques :	
quel avenir pour l'Europe ?	Benjamin DEMESLAY	131
Penser le souverainiste intégral	Rodolphe CART	147
Libertés politiques et libertés on	tologiques :	
une approche transcendantale	David ENGELS	153

ABONNEMENT: NOS DIFFÉRENTES FORMULES

David ENGELS

153

158

		_

AVANT-PROPOS

Il y a vingt-sept ans, le premier numéro de *Liberté Politique* avait pour titre : « L'Europe est-elle encore notre avenir ? » Parmi les cent numéros qui ont été publiés, cinq autres ont porté directement sur la question européenne ; à l'automne 2002 un numéro portait sur le thème « Dieu et l'Europe », les rédacteurs s'interrogeaient un an plus tard sur « Dieu a-t-il sa place en Europe ? » Un autre numéro fut consacré à la Constitution européenne au printemps 2005 alors que la France s'apprêtait à dire non à un texte défendu par les partis majoritaires.

Depuis, le traité de Lisbonne de 2007 a entériné l'essentiel du texte constitutionnel et les majorités qui se sont succédé à la tête de la France ont toutes été favorables à plus d'intégration européenne.

La mort de la démocratie chrétienne un peu partout en Europe a laissé la place à des organisations politiques revendiquant volontiers l'héritage identitaire chrétien européen, sans pour autant faire des préceptes chrétiens ou des points non négociables une pierre angulaire de leurs projets.

Bientôt vingt ans après le rejet de la Constitution européenne qui renonçait à affirmer ses racines chrétiennes dans son préambule, la question du christianisme est totalement évacuée du débat politique.

Nous, chrétiens, sommes cependant toujours là et notre engagement dans la cité au service de la dignité humaine et des libertés est plus que jamais primordial tant au niveau européen que national. Il convient ainsi de renouveler nos modes de fonctionnement, d'agir dans les partis et en dehors pour favoriser la défense de nos valeurs chrétiennes et du cadre qui permet la libre expression du catholicisme.

En plus d'un quart de siècle d'histoire, notre monde a été profondément changé. La révolution numérique a fait disparaître nombre de revues d'érudition et d'analyse et internet a vu éclore d'autres types de médias.

C'est avec détermination que *Liberté Politique* entend maintenir son format écrit et densifier sa diffusion. La progression du nombre d'abonnements au cours des dixhuit mois écoulés et les retours favorables, notamment de parlementaires, nous poussent à intensifier les efforts en proposant une partie information, enquête, étude et une seconde plus théorique.

Un nouveau tarif rend notre revue plus accessible, il sera maintenu jusqu'à la rentrée de septembre, et pour ne pas pénaliser ceux qui se sont abonnés ou réabonnés récemment (ou non), ils peuvent prolonger leur abonnement en profitant du tarif préférentiel.

N'hésitez pas à recommander la revue à vos proches et à nous solliciter pour des envois gratuits. *Liberté Politique* existe grâce à ses contributeurs et grâce à vous!

Olivier Frèrejacques *Rédacteur en chef*

ÉDITORIAL

Quel projet pour l'Europe?

Tous les cinq ans, les élections nous ramènent à ce qu'a été la construction européenne et à la nature de l'UE.

À quoi sert cette union continentale ? Qui sert-elle ? Les peuples autochtones, les êtres humains dans leur globalité, le marché ? Autant de questions qui appellent à des réponses très diverses.

Pour le chrétien dans la Cité, les élections peuvent être l'occasion de questionnements.

L'Union européenne défend-elle les valeurs chrétiennes ? Est-elle raccord avec les principes de charité, de respect de la dignité humaine et du libre-arbitre ?

Le culte du vote en question

Les évêques des épiscopats de la Communauté européenne¹ ont signé une déclaration commune appelant à « un vote responsable encourageant les valeurs chrétiennes et le projet européen ». Un texte technocratique et d'apparence plein de bonnes intentions qui ne nous éclaire pas sur ce qu'est le « projet européen ». Le projet européen d'Ursula von der Leyen a fait de la Méditerranée un cimetière, que ce soit par défaut d'accueil ou par charité désordonnée, son Europe a mis nos agriculteurs dans la rue et des millions de

^{1.} La COMECE est une institution de l'Eglise catholique qui assure une représentation auprès de l'Union Européenne.

travailleurs pauvres peuvent témoigner d'un goût modéré pour le marché sans frontière imposé par Bruxelles. En matière de propagande LGBT, le « *projet européen* » tel qu'il existe aujourd'hui semble également incompatible avec l'enseignement de l'Église.

Si voter est un droit et que l'implication des chrétiens pour le bien commun est une bonne chose, il faut garder à l'esprit que le corollaire du droit de vote est l'abstention et que, faute d'un discernement suffisant ou si aucun concurrent n'apparaît en conscience meilleur, ne pas voter ne constitue en rien un péché. On pourra par ailleurs s'étonner, à l'heure où le pape critique allègrement, et à raison, le cléricalisme, d'une telle intrusion de prélats pour un vote. Surtout venant de prélats qui ne prennent pas la peine de rappeler les points non négociables : protection de la vie, défense de la famille, droit des parents à éduquer leurs enfants.

Machine à déclin et broyeuse de libertés

L'abêtissement généralisé du débat politique, conséquence logique du déclin de nos sociétés occidentales, se caractérise pendant les périodes d'élections par un recours systématique à des slogans. C'est le règne de la petite phrase, du petit scandale, de l'usage de l'anachronisme et de la récupération de tout événement à profit. La volonté présidentielle d'imposer un « *clivage* » entre pro-Russes et pro-Ukrainiens pour la campagne aura participé de l'appauvrissement du débat et la question des ingérences aura été traitée de manière univoque à travers la seule critique de Moscou. L'importance de réseaux étasuniens ou même de petits États proche-orientaux aura été totalement évincée du débat.

L'avènement des réseaux sociaux aura radicalement changé la communication électorale, pas pour le meilleur. Le slogan unique des campagnes d'autrefois est remplacé par des flots de petites accroches marketing souvent vides.

Grandes absentes de la campagne, les libertés semblent ne plus être au goût du jour. Et tant pis si la législature écoulée a consacré en France et ailleurs en Europe un recul sévère des libertés élémentaires (circulation, réunion, association) ou si la liberté d'expression a été mise à mal par le règlement européen sur les services numériques dit « DSA » défendu par le commissaire français Thierry Breton.

Une fois évincées, les libertés abandonnées sont difficiles à récupérer, tant le profit d'une supposée sécurité ou le prétexte de nécessité sanitaire est brandi.

Un trio inédit

Côté scrutin, les élections européennes de 2024 proposent un choix de candidats de droite assez inédit avec trois jeunes têtes de liste : Jordan Bardella, Francois-Xavier Bellamy et Marion Maréchal. Continuité pour les deux premiers, nouveauté pour la troisième, ce trio offre des « styles » différents des droites plutôt décomplexées et pas sectaires entre eux.

Dans un environnement médiatique moins hostile, et alors qu'une partie de l'opinion semble plus ouverte à un discours droitier, cette nouvelle génération peut faire sauter les barrages bâtis par leurs aïeux.

Le monde de demain

Les présentes élections ne changeront cependant pas le cours de l'histoire en France mais elle peuvent constituer un point d'étape. Au niveau continental, les équilibres vont être modifiés avec probablement un parti européen nationalconservateur (ECR) en troisième position, en lieu et place des libéraux centristes de Renew auquel appartiennent les élus macronistes.

Paradoxalement, le devenir de notre continent devrait plutôt se jouer en novembre avec l'élection présidentielle étasunienne. En refusant leur rôle de puissance, les nations européennes sont devenues spectatrices de leur propre histoire.

Dans un monde en pleine mutation, une hypothétique mise en retrait des États-Unis pourrait permettre aux États européens de se reprendre en main. Tout resterait encore à faire car renouer avec une véritable indépendance continentale ou nationale implique des décisions fortes et donc des sacrifices. Nous n'y sommes pas.

Dans ce numéro de *Liberté Politique*, nous vous proposons un tour d'horizon des candidatures française mais aussi de la situation dans chaque pays. À la manière d'un petit guide, cette revue permet d'avoir une vue d'ensemble sur le scrutin avec un découpage de nombreuses petites parties et des « *pronostics* » de la rédaction. Rédigée plus de six semaines avant le scrutin, la revue peut avoir manqué des éléments du sprint final (ralliement, accident de parcours, évolution spectaculaire des études d'opinion). L'ensemble permettra néanmoins de se faire une idée des forces en présence et des enjeux en France pour les différents partis ainsi que dans chaque État membre.

Olivier Frèrejacques *Rédacteur en chef*

QUELLE EUROPE POUR DEMAIN?

Olivier **FRÈREJACQUES**

LA RÉDACTION

Guillaume **BERNARD**

Les droites à pile ou face

OLIVIER FRÈREJACQUES

Journaliste, rédacteur en chef de *Liberté Politique*.

Les enjeux des élections européennes en France peuvent donner lieu à des lectures divergentes. Selon le caractère optimiste ou pessimiste de l'auteur, s'il est perméable au discours d'un parti ou foncièrement insensible aux petits jeu politiques, le résultat sera très différent.

Dans ce texte introductif de notre dossier nous avons tenté de présenter le scrutin de juin 2024 avec deux visions opposées sur la place des droites françaises dans ces élections pour permettre au lecteur de se faire sa propre opinion.

Les droites côté pile : des lendemains qui peuvent chanter

• Un trio encourageant

Le Rassemblement National, donné à plus de 30 % dans les sondages apparaît comme le vaisseau amiral de cet ensemble. Récoltant les fruits de plus de quatre décennies passées à alerter sur la question migratoire et sécuritaire, le Front National devenu Rassemblement National est passé d'une dédiabolisation à une quasi-normalisation. Il parle social et n'a plus besoin de polémiques pour récolter les fruits électoraux du chaos.

Jouant habilement, son président Jordan Bardella s'est montré très lisse en matière internationale en donnant des gages sur la question ukrainienne tout en maintenant à ses côtés le très russophile Thierry Mariani.

Le parti concurrent du RN, né de la candidature Zemmour de 2022, Reconquête, a lui propulsé Marion Maréchal en tête de liste. La nièce de Marine Le Pen a dû faire face à des divergences d'ordre stratégique dans sa nouvelle formation mais a tenu une ligne de non-agression avec ses adversaires à droite, surtout avec Jordan Bardella, ce qui laisse la porte ouverte à des ententes dans les années à venir. Ciblant les questions identitaires et menant une campagne résolument conservatrice, Marion Maréchal a su se créer un espace là où le RN a laissé un peu de place. En dépassant les 5 %, le jeune parti pourrait même peser dans le jeu européen au sein du groupe CRE rassemblant les conservateurs du Continent.

En maintenant François-Xavier Bellamy comme tête de liste, Les Républicains semblent avoir envoyé un signal sur la ligne qui pourrait être la leur demain. Les difficultés rencontrées après la défaite de François Fillon à la présidentielle en 2017 et les années de pain noir électoral qui ont suivi pourraient bientôt toucher à leur fin avec le possible effondrement du château de cartes centriste du président.

En proposant un candidat qui a le mérite de l'intelligence et d'une certaine forme de courage, comme son attitude lors de la crise sanitaire l'a montré, les LR jouent la continuité et les convictions. Intégré au groupe PPE mais détracteur d'Ursula von der Leyen, Bellamy est capable de se singulariser. En réalisant un score proche des 8,48 % obtenus, il maintiendra la « *droite parlementaire* » dans le jeu et luimême par cette occasion.

• Une majorité pour la droite

Les fourchettes hautes des sondages donnent l'ensemble des trois principaux partis de droite à 50 %. Une donnée intéressante pour les futurs scrutins à deux tours nécessitant des ralliements. La personnalité même des candidats en présence est également encourageante. Jeunes et peu sectaires, Bardella, Maréchal et Bellamy peuvent discuter, ce qui était inimaginable avec d'autres têtes d'affiches des droites il y a encore peu de temps. La Nupes a en quelque sorte montré la voie. Plutôt qu'une alliance totale, une alliance électorale sur une base idéologique commune peut permettre de remporter des victoires inattendues. Dans le cas des droites, qui rassemblent plus d'électeurs que la Nupes, une telle union peut permettre de dégager une majorité nette au niveau national.

L'existence de plusieurs partis français de droite présents dans plusieurs groupes parlementaires européens est par ailleurs un atout pour la France. Les intérêts du pays sont ainsi représentés à plusieurs endroits : au PPE, parti majoritaire auquel est affilié LR, à CRE auquel devrait être lié le parti « Reconquête ! » qui est introduit dans les arcanes du pouvoir et ID, plus en marge auquel appartient le RN. Paradoxalement le parti le plus important de l'échiquier national se trouve, *a priori*, dans le groupe le moins influent. Un bon résultat des trois candidats aura le mérite de les maintenir dans le jeu politique européen et surtout national. Si cela ne fait pas trop de doute pour Jordan Bardella, ses deux concurrents sont donnés bien plus loin dans les sondages.

Les droites côté face : derrière le mirage de l'union, la machine à perdre

Si certains rêvent d'une union des droites, celle-ci semble aujourd'hui encore lointaine. Certes les trois têtes de liste à droite se sont relativement épargnés lors de la campagne électorale et apparaissent mieux disposés que leurs aînés mais il convient de rappeler que les trois candidats ne sont pas décideurs en la matière. François Bellamy et Marion Maréchal ne président pas leur parti quand Jordan Bardella doit, lui, composer avec Marine Le Pen qui progresse suffisamment sans s'encombrer, pour l'heure, d'alliés.

• Des sondages flatteurs, des coulisses qui le sont moins

Le Rassemblement National ne cesse pas de grimper à travers les études d'opinion, il a dépassé LR à l'Assemblée nationale, ce qui est inédit sous la Ve République. Le découpage politique français s'est opéré avec un partage électoral vertical (scrutins nationaux) en faveur du nouveau monde (majorité macroniste/RN) et horizontal (scrutins locaux) en faveur de l'ancien (LR/PS). Cette répartition ne laisse pour l'heure pas d'espace pour de nouvelles formations politiques sauf à former des alliances, ce qui sous-tend une culture politique que la gauche a pu avoir avec la Nupes mais que les droites en France n'ont pas.

Pour ce scrutin européen, une union eût été un mauvais calcul alors qu'un pacte de non-agression total semblait résulter du bon sens. Envoyer trois nuances de droite, les plus nombreuses à Bruxelles, permet d'occuper le terrain de trois manières différentes et de faire valoir des sensibilités diverses. À un mois du scrutin, il n'était toujours pas certain que ces trois nuances de droite soient représentées. Le RN, probablement surcoté, frayait avec les 30 % mais surtout il dépassait ses poursuivants centristes de plus de 10 points. Le parti de Jordan Bardella n'aura pas eu à trop se forcer. Le rejet de la classe politique en place suffit à le faire grimper même sans être trop assidu aux débats télévisés (très peu suivis) ou à vraiment travailler le fond des sujets qui occupent le continent et le pays. Là où le RN a peut-être perdu,

c'est auprès de ses propres élus et de ses partisans. En se félicitant du débauchage de personnalités extérieures au parti, la formation semble appliquer un principe contraire aux siens : « Les autres avant les nôtres. » Sur les premiers visuels de campagne figuraient uniquement des ralliés et la tête de liste. Une opération qui fait grincer des dents en interne alors qu'il se murmure que Malika Sorel devrait « claquer entre les doigts du parti » dans les mois qui suivront l'arrivée au Parlement des nouveaux élus.

La question du rattachement à un groupe, elle, ne pourra être traitée qu'*a posteriori*, le RN s'étant fait couper la priorité par R! pour l'intégration du groupe CRE.

• LR victime du « en même-temps » avec von der Leyen

Si les LR semblent plutôt partis pour rester à Bruxelles, ils peuvent difficilement espérer faire un score à deux chiffres contrairement à leurs adversaires « historiques » du Parti socialiste. En envoyant une figure conservatrice comme Bellamy au charbon on peut se demander si le parti n'entend pas s'en servir de fusible. Dans une position compliquée, à la fois dans la majorité PPE d'Ursula von der Leyen mais « en même temps » contre, les LR de Bellamy disposent d'un espace électoral très étroit. Une partie des électeurs déçue de décennies de reniement de la droite parlementaire ne veut plus en entendre parler quand leur électorat plus centriste n'a guère de raison de ne pas rejoindre la majorité présidentielle.

• Guerre de tranchées chez Reconquête

Chez Reconquête, le score prometteur d'Éric Zemmour lors de la présidentielle et la présence de Marion Maréchal en tête d'affiche étaient porteurs d'espoir. La sauce n'a pourtant

pas pris. Là où Jordan Bardella a conquis un public plus jeune et s'est frayé un chemin, l'ancienne plus jeune députée de France n'a pas décollé comme l'auraient espéré ses soutiens.

En cause ici, des divergences internes. Ainsi, le parti fondé par Éric Zemmour se voulait en rupture avec le Rassemblement national, toutefois il reproduit dans un temps record les querelles de clocher que le FN puis le RN a connues au cours de son demi-siècle d'existence. L'ancien candidat à la présidentielle s'est ainsi accroché régulièrement avec sa tête de liste. L'une des faces émergées de l'iceberg étant la volonté d'Éric Zemmour de taper dur sur le RN quand Marion Maréchal s'en tenait à une ligne plus fidèle au précepte « pas d'ennemi à droite ».

L'animosité entre les deux personnalités aura également eu pour cause la place dans la liste de la compagne de Zemmour : Sarah Knafo. Une affaire de népotisme en somme qui agacerait en interne sans que l'on sache vraiment si la principale intéressée ne sert pas opportunément de bouc émissaire pour masquer les difficultés à décoller dans les études d'opinion.

Cependant, disposant de forces militantes, le parti peut espérer mobiliser et atteindre les 5 %. Un score inférieur sonnerait probablement le glas pour cette jeune formation qui aura essentiellement su puiser dans les troupes du Rassemblement National. Au-dessus de 5 points, Marion Maréchal peut avoir un rôle clef dans le groupe CRE au Parlement, damer le pion au RN et se trouver en position de force face au fondateur de R!. Les mauvaises langues prêtent à Éric Zemmour la volonté de voir sa candidate faire entre 3 et 4,99 % pour obtenir les remboursements de campagne mais sans la voir prendre un siège à Bruxelles.

• Des élus, pour quoi faire?

Au-delà des calculs électoraux, l'envoi des députés de toutes ces droites à Bruxelles interroge : à quoi vont-ils servir ? Le PPE comme le CRE sont liés à Ursula von der Leyen quand le groupe ID auquel appartient le Rassemblement National n'a pas de poids ou presque dans l'appareil parlementaire européen. C'est tout le paradoxe de la victoire RN qui se profile et du faible score promis à LR et R!, la France n'aura jamais aussi peu pesé au Parlement avec des contingents assez bas dans les principaux partis qui mènent la danse à Bruxelles. En cas de défection de la liste Maréchal, le RN pourrait néanmoins avoir une carte à jouer en intégrant le groupe des conservateurs CRE.

Si l'on peut se rassurer en estimant qu'il s'agira ici d'une législature de transition, il convient néanmoins de s'interroger sur la vision de ces candidatures à droite. Si la position du Frexit, c'est-à-dire de la sortie claire et nette du giron, peut paraître simpliste, elle a le mérite de la clarté.

Le changement de l'Europe par l'intérieur prôné par ces formations implique d'obtenir non seulement des élus en France mais de disposer d'une vaste alliance et donc de dépendre de l'étranger... Résultat, un parti français qui veut peser en Europe ne le peut pas à moins d'être au pouvoir à Paris afin d'exercer un chantage sur les institutions.

Rien n'est tout blanc, rien n'est tout noir mais une réalité historique contemporaine semble se dégager ici : les urnes n'ont jamais changé à elles seules le destin d'une nation occidentale et encore moins d'un Continent. L'environnement culturel et associatif est primordial, il permet de préparer les victoires politiques mais il n'est pas la priorité des formations de droite qui s'en tiennent à une stratégie très institutionnelle.

Listoscope : les européennes parti par parti

I A RÉDACTION

Liberté Politique a dressé une brève description des principales listes en lice pour les élections européennes.

Lors de l'écriture de cet article par la rédaction de *Liberté Politique*, les listes définitives n'étaient pas arrêtées. L'aperçu global devrait néanmoins être assez proche de la réalité même si nous ne sommes jamais à l'abri d'évènements inattendus : ralliement de dernière minute, effondrement d'un candidat ou scandale, attentat terroriste rebattant les cartes...

Nous avons dû opérer des choix et certaines formations très marginales ne sont pas traitées. Ainsi la liste animaliste qui devrait se présenter n'a pas retenu notre attention, son intérêt résidant principalement dans sa capacité à prendre des voix à la gauche écologiste ou des formations comme LFI, le PS et les communistes. La liste « Écologie Au Centre », qui rassemble des petites formations dont le Mouvement Écologiste Indépendant d'Antoine Waechter ne devrait pas mobiliser les foules en dépit d'une approche bien plus pertinente de l'écologie que ses cousins de gauche.

La liste Alliance Rurale avec Jean Lassalle et Willy Schraen n'est pas non plus envisagée dans le détail. En effet, cette liste très bien accueillie par l'Élysée pour vampiriser les partis de droite n'a pas décollé. La ficelle était un peu trop grosse et les deux acolytes ne réussiront pas à réitérer le bon coup de CPNT (Chasse Pêche Nature et Tradition) en 1999 (6 eurodéputés) et le score honorable de 2009 (4,80 %).

Pour tous les partis, dresser une liste consiste à faire des choix et donc à faire des déçus. Les tractations donnant lieu à la liste nous informent sur les équilibres qui peuvent exister dans une formation politique et peuvent permettre d'envisager les stratégies pour les élections futures. À défaut d'envisager exhaustivement chaque liste, nous tentons d'examiner ici la situation de chaque formation politique et nous vous proposons un pronostic de la part de la rédaction, ou plutôt une fourchette sur deux points. Les résultats des 4 derniers scrutins permettent en outre d'envisager l'évolution des scores de chaque formation politique.

Pour ce scrutin européen, il faut garder à l'esprit qu'il peut y avoir des surprises. Les Verts ou les souverainistes ont parfois obtenu une troisième place inattendue.

Conformément au redécoupage électoral du pays depuis « l'avènement » d'Emmanuel Macron, ce scrutin voit le Rassemblement National et la majorité « Renaissance » (ex-LREM) occuper les deux premières places comme lors de la présidentielle et des législatives. Verticalement (scrutins nationaux), la France connaît un bipartisme RN/Renaissance, horizontalement (scrutins locaux) elle est dirigée par les partis du « monde d'avant » comme dit le président, c'est-à-dire par le Parti Socialiste et Les Républicains. Cette élection ne devrait pas déroger à la règle.

Une vingtaine de listes pouvaient être recensées lors de l'écriture de ce numéro, loin derrière les 34 du dernier scrutin européen.

Si des surprises peuvent avoir lieu le 9 juin, le record du pourcentage de suffrages ne devrait pas être égalé. En 1984, la centriste Simone Veil rassemblait plus de 43 % des voix et envoyait 41 élus au Parlement européen avec sa coalition de centre droit. Depuis, plus aucune liste n'a atteint plus de 29 % des voix.

Rassemblement National, une première place à conforter Rassemblement National

En tête dans tous les sondages, la liste menée par le président du Rassemblement National Jordan Bardella est la formation qui a le plus à perdre.

Donnée régulièrement à 30 % et plus dans les sondages, très loin de ses poursuivants, la liste RN a conservé la même tête d'affiche qu'il y a cinq ans. En tête lors des trois derniers scrutins européens, la formation de la candidate à la présidentielle Marine Le Pen se trouve dans un exercice taillé sur mesure avec un scrutin proportionnel à un tour.

Incarnation médiatique du rejet de Bruxelles mais ayant rompu avec l'idée de sortie de l'Union Européenne, le RN a fait la course en tête des études d'opinion sans qu'aucune formation n'ait la prétention de lui ravir la première place.

La tête de liste Jordan Bardella a gagné en popularité auprès d'un jeune public sur les réseaux sociaux et il incarne un nouveau visage dans ce parti longtemps dominé par un seul patronyme. L'opposition macroniste a tenté, au cours de la campagne, d'insister sur le manque de présence du jeune élu à Bruxelles. Un procès analogue était fait à Marine Le Pen il y a quelques années, il doit être relativisé par le fait qu'un chef de parti est aussi occupé par ses fonctions. Le RN étant réputé eurosceptique, le public lui pardonnera probablement plus facilement d'être moins assidu aux agapes démocratiques bruxelloises.

Pour le seconder, le RN a réussi à dégoter une sarkozyste sur le retour : Malika Sorel, égérie de la lutte contre le communautarisme, elle visait un poste ministériel auprès

d'Emmanuel Macron mais devrait finalement atterrir à Bruxelles. Moins prestigieux mais plus durable.

Pour assurer un certain équilibre, le RN a débauché l'avocat Alexandre Varaut déjà eurodéputé de 1999 à 2004. Proche de la Fondation Lejeune et passé par le Mouvement Pour la France de Philippe de Villiers, il a également été secrétaire national de l'UMP et membre du bureau politique de ce parti. Une démarche qui permet de montrer que le parti demeure capable de séduire dans des milieux catholiques même s'il est absent sur les questions sociétales.

Côté immigration, thème historique du parti quelque peu mis en retrait ces dernières années, le RN s'est doté en troisième de liste des services de Fabrice Leggeri, ancien directeur de l'Agence Frontex de l'Union européenne (2015-2022). Premier ralliement d'envergure de la campagne, il témoigne d'une capacité d'attirer des personnalités dès lors que le parti semble assuré d'obtenir des places.

Dans le même registre, l'arrivée du syndicaliste policier Matthieu Vallet semble lui conforter un électorat très sensible à la cause policière. Le RN est le parti qui aura le plus débauché de candidats pour ce scrutin.

Peu de sortants notables sont à relever si ce n'est l'eurodéputé Hervé Juvin. L'ancien ministre de Nicolas Sarkozy, Thierry Mariani, proche de Jordan Bardella, semble bien parti pour rester sauf coup de théâtre. Très russophile et favorable à l'Azerbaïdjan dans le conflit qui l'oppose à l'Arménie, il se trouve sur une ligne différente de celle de sa tête de liste en matière de politique internationale. Il permet ainsi de calmer les électeurs sensible à la cause russe et d'assurer un certain équilibre au risque de la contradiction. Le jeune président du RN semble être parvenu à placer des proches à en croire La *Lettre*¹. Parmi ceux-ci devrait figurer Pierre-Romain Thionnet, directeur du mouvement de jeunesse du RN.

En pointe sur les questions de défense des libertés durant la crise sanitaire, le député Virginie Joron devrait aussi être reconduit.

Précédents scores :

2019 :	23,34 %	23 élus
2014 :	24,86 %	24 élus (étiquette FN)
2009 :	6,34 %	3 élus
2004 :	9,81 %	7 élus

Le prono de la rédaction : 27-29 %

^{1.} https://www.lalettre.fr/fr/action-publique_partis-et-elections/2024/02/29/europeennes--jordan-bardella-peaufine-sa-liste,110186215-art

Renaissance, l'inévitable chute du soldat Hayer?

La majorité macroniste se tient, comme en 2019, en seconde position dans toutes les études d'opinion. Si la tête d'affiche a changé avec Valérie Hayer qui a remplacé Nathalie Loiseau, la sauce n'a pas plus pris avec la nouvelle candidate qu'avec l'ancienne.

Il y a cinq ans, Nathalie Loiseau était révélée au grand public. Assez maladroite, technicienne certes mais incapable de galvaniser une foule lors d'une réunion publique, elle était néanmoins parvenue à talonner le RN de 200 000 voix, obtenant autant d'élus que lui. Le macronisme n'existait alors que depuis deux ans.

Aujourd'hui, celle qui porte les couleurs du camp présidentiel doit compter avec l'usure de sept années de pouvoir et une situation économique dégradée. Comme à l'Assemblée, la majorité macroniste est alliée avec le Modem de François Bayrou et le parti Horizon de l'ancien Premier ministre Édouard Philippe. Une alliance qui permet de ratisser dans toutes les crèmeries centristes mais qui contraint également à négocier des places avec des partenaires parfois durs en négociation.

Le prochain scrutin européen de 2029 se fera sans la tutelle du président Macron, et si certains veulent se placer pour la succession, cette élection aurait pu être un tremplin mais il ne semble pas que les candidats se soient précipités en dépit de sondages plutôt favorables.

Intégrés au parti européen Renew Europe, les élus macronistes ne sont pas majoritaires à Bruxelles avec un total de 101 députés sur 705 mais peuvent devenir un véritable parti pivot à l'échelle continentale. C'est la tête de liste française Valérie Hayer qui dirige le parti des centristes libéraux européens, elle a succédé à l'actuel très balbutiant ministre des Affaires étrangères Stéphane Séjourné.

Résolument fédéralistes, européistes de stricte obédience, les macronistes, incapables de s'ancrer localement, sont, pour les élections européennes, dans un scrutin qui touche au cœur de leur matrice idéologique. La stratégie présidentielle pour ce scrutin, consistant à réduire l'élection entre les défenseurs de l'Ukraine qu'incarnerait son parti et une droite RN censée être plus russophile, n'a pas vraiment pris. Tout d'abord car ce sujet, aussi primordial puisse-t-il être, n'intéresse que secondairement les électeurs. Ensuite, parce qu'en matière de défenseur de Kiev, le centre macroniste doit composer avec un morceau en la personne de Raphaël Glucksmann, le candidat de la liste socialiste. Comme il y a cinq ans, la campagne a été rude pour le camp présidentiel qui tente de vendre plus d'Europe à des Français assez sceptiques sur le rôle de Bruxelles dans leur vie quotidienne. En retardant le plus possible la publication de leur liste et en renonçant à proposer un programme clair, Renaissance et ses alliés semblent avoir raté la première partie de campagne. La liste du centre pourrait ainsi s'avérer être celle qui connaîtra la plus grosse déconvenue du scrutin.

Précédents scores :

2019 :	22,42 %	23 élus
2014 :	9,94 %	7 élus (Modem-Bayrou/Borloo)
2009 :	8,46 %	6 élus (Modem)
2004 :	11,96 %	11 élus

Le prono de la rédaction : 15-17 %

Socialiste, la « Divine surprise » Glucksmann ?



Il avait tout d'un échec il y a cinq ans, il s'apparente aujourd'hui au candidat providentiel. Assez mauvais orateur, assumant volontiers son statut de privilégié¹, Raphaël Glucksmann avait récolté seulement 1,4 millions de voix en 2019, score médiocre, soit un pourcentage de suffrage exprimé proche de celui réalisé en 2017 par le candidat socialiste à la présidentielle Benoît Hamon. L'ascension inattendue dans les sondages de la liste socialiste doit à un alignement des planètes assez étonnant.

La volonté présidentielle de faire de cette élection une opposition entre pro-Ukrainiens et pro-Russes (ou considérés comme tels) semble s'être retourné contre la majorité. En matière d'atlantisme Raphaël Glucksmann lave plus blanc que blanc et peut se montrer bien plus offensif que le camp présidentiel puisqu'il n'a aucune responsabilité.

Implanté de longue date à l'Est de l'Europe, lui qui a été Conseiller du président géorgien Mikheil Saakachvili aujourd'hui incarcéré, il a par ailleurs été marié à Eka Zgouladze, vice-ministre de l'Intérieur de Géorgie de 2005 à 2012, puis vice-ministre de l'Intérieur de l'Ukraine de 2014 à 2016. Candidat cosmopolite par excellence, il est capable d'absorber les voix du centre gauche déçus du parti présidentiel et d'une partie « plus modérée » des écologistes. La liste peut aussi espérer un apport de voix des électeurs de Génération.s, le mouvement de Benoît Hamon qui ne prend pas part à la campagne et avait obtenu plus de 3 % des voix lors du précédent scrutin. Dans le créneau social-démocrate, seul les Écologistes et le parti Nouvelle Donne de Pierre

^{1. «} Quand je vais à New-York ou à Berlin, je me sens plus chez moi culturellement, que quand je me rends en Picardie. Et c'est bien ça le problème » – entretien sur Arte le 22 octobre 2018.

Laourrouturou joue sur le même terrain mais les premiers peinent à faire décoller leur campagne quand les seconds sont médiatiquement inexistants.

Glucksmann bénéficie aussi des craintes d'une partie de la gauche pour la radicalité des Insoumis, notamment sur la question palestinienne. Pas franchement sensible au sort des plus de 30 000 Arabes tués par Israël en l'espace de quelques mois, il se place dans une position originale à gauche. À la tête du parti politique Place Publique, il est parvenu à prendre la tête de liste socialiste en 2019 et y sera toujours cinq ans plus tard. Une prise de pouvoir qui ne s'est pas faite sans des oppositions internes au Parti socialiste, notamment de la part de la présidente de la région Occitanie Carole Delga ou du maire de Paris Anne Hidalgo. Glucksmann, qui a largement critiqué le Parti socialiste par le passé, passé proche contre François Hollande, et passé plus ancien sur François Mitterrand, pourrait être l'artisan d'un regain de forme du parti à la rose qui compte nombre d'adhérents et cadres dans les 10 premiers noms de la liste. Celle-ci ne repose cependant que sur la personnalité de Glucksmann, les autres candidats étant parfaitement inconnus du grand public.

En matière d'idée, les élus PS-PB voteraient à 90 % comme la majorité présidentielle selon Valérie Hayer (80 % d'après Glucksmann). Son positionnement ne diffère donc pas grandement de la majorité mais son hypothétique réussite pourrait lui permettre de peser dans la réorganisation de la gauche sociale-démocrate en 2027.

Précédents scores :

2019 :	6,19 %	6 élus (PS-PB)	
2014 :	13,98 %	13 élus	
2009 :	16,48 %	14 élus	
2004 :	28,9 %	31 élus	

Le prono de la rédaction : 12-14 %

Les Républicains, tenir jusqu'à la fin du macronisme



Comme au RN, au PS ou encore à LFI, la droite parlementaire a tenu à faire dans la continuité en maintenant François-Xavier Bellamy comme tête de liste.

Ce dernier avait obtenu près de 8,5 % des suffrages en 2019, héritant d'une situation assez déplorable dans un parti traumatisé par l'éviction de François Fillon deux ans plus tôt et par l'avènement d'Emmanuel Macron. La difficulté pour LR réside ici dans la nécessité de se différencier de la candidate de leur parti européen, le PPE (Parti Populaire Européen), la très controversée Ursula von der Leyen. Souvent accusé de voter comme les macronistes, LR entend incarner une voix plus droitière sans pour autant admettre un discours trop tranchant, tradition de parti de gouvernement oblige.

L'atout majeur de la liste semble résider dans sa tête d'affiche qui a le mérite de l'intelligence et qui a su se montrer courageux en matière de défense des libertés lors de la crise sanitaire, quand le reste de son parti s'est aligné sur la ligne présidentielle.

À ses côtés, LR a lancé une candidate étiquetée « *agriculture* » en la personne de Céline Imart. Choix opportun alors que le début d'année a été marqué par des manifestations paysannes. La candidate est cependant réputée très proche de la FNSEA, ce qui coupe la liste LR d'une partie de la base paysanne et de l'opinion qui tourne le dos au premier syndicat majoritaire. Pour compléter le trio de tête, le parti s'est dégoté un général en la personne de Christophe Gomart.

La difficulté pour la droite parlementaire version Bellamy réside dans sa qualité : il n'est pas un candidat du « buzz ». Réfléchi, le « tête de liste » n'est pas adepte des provo-cations et préfère volontiers le débat d'idées à l'invective. Une démarche agréable pour le commentateur mais peu payante électoralement. L'enjeu pour LR est ici de se maintenir en vie avant 2026 et les élections municipales et en vue de l'élection présidentielle de 2027. Fatigués par sept ans d'opposition parfois ambigüe, Les Républicains ne jouent pas leur avenir avec ce scrutin mais ont tout intérêt à montrer qu'ils sont capables de mobiliser leur camp.

Précédents scores :

2019 :	8,48 %	8 élus
2014 :	20,81 %	20 élus (étiquette FN)
2009 :	27,88 %	29 élus
2004 :	16,64 %	17 élus

Le prono de la rédaction : 6-8 %

Reconquête joue son va-tout



C'est probablement le parti qui a le plus à perdre lors de ce scrutin : Reconquête (R!) fondé il y a moins de trois ans par Éric Zemmour n'a obtenu aucun député aux législatives et compte sur ces élections pour se relancer pour 2027.

La liste du parti menée par Marion Maréchal est composée de transfuges du RN à l'image de Nicolas Bay et Philippe Vardon mais aussi d'un ex-LR Guillaume Peltier (passé par le FN, le MNR, le MPF et LR...). Laurence Trochu, du mouvement Les Conservateurs, doit aussi figurer sur cette liste. La question de la présence de la compagne d'Éric Zemmour, Sarah Knafo, est aussi revenue avec insistance. À l'heure où nous écrivons ces lignes, il n'existe aucune certitude à ce sujet.

Résolument identitaire, la campagne R! a eu du mal à démarrer face au score promis à la liste Bardella. Déjà allié avec le groupe ECR au Parlement européen, Reconquête! est apparu assez vite en ordre de bataille mais a été miné par des polémiques internes. Le nom des colistiers a évidemment été au cœur des débats, mais aussi la ligne à adopter.

La tête de liste se garde d'attaquer le RN dans une logique « pas d'ennemi à droite » quand le fondateur du parti se trouve lui plus enclin à tirer sans trop de gêne sur ce concurrent avec qui les relations sont très tendues depuis la présidentielle de 2022.

Les affrontements internes entre Zemmour et Maréchal pourraient lasser des militants nombreux et actifs dans ce parti. Les sondages donnant la liste Marion Maréchal audessus de 5 % montrent qu'un espace politique existe de ce

côté de l'échiquier à coté du RN. Les dernières semaines de campagne et le militantisme de terrain seront déterminants pour R! pour qui un ticket à 5 % pourrait se jouer à quelques centaines de milliers de voix. En-dessous, il sera très compliqué de rebondir aux élections municipales ; au-dessus, Marion Maréchal pourrait intégrer un des grands groupes du Parlement au nez et à la barbe de son ancien parti et permettra à la jeune formation d'envisager un peu plus sereinement la suite et, pour elle, de se trouver en situation de force par rapport au président du parti.

Précédents scores :

Néant, parti créé en 2021

Le prono de la rédaction : 4-6 %

Les Insoumis, pas dans leur élément mais résistants!

La France Insoumise a été l'une des révélations de l'élection présidentielle de 2022.

Au premier tour, Jean-Luc Mélenchon talonnait Marine Le Pen de moins de 500 000 voix. Parvenant ensuite à former une union des gauches (Nupes) en réunissant les communistes, les socialistes et les écologistes, LFI a été l'une des grandes gagnantes des élections législatives.

Comptant parmi les trois partis les plus représentés à l'Assemblée nationale derrière le centre macroniste et le RN, le parti peine cependant à s'implanter localement. La place est prise par les socialistes et de plus en plus par la gauche écologiste. Un scrutin national et proportionnel, qui plus est sur la question européenne, devrait être favorable aux Insoumis, mais la mayonnaise ne prend pas.

Mobilisée comme en 2019, la tête de liste Manon Aubry compte parmi les candidats les plus à l'aise à l'oral, bénéficie des idées claires et d'une certaine constance. Avec seulement 6,31 % des voix en 2019, les Insoumis ont une marge de manœuvre et pourront se consoler en parlant d'une progression.

Convaincus de la nécessité de mener une liste commune avec les composantes la Nupes, ils pourront toujours remettre la faute sur leurs camarades. Reste que pour ce scrutin, les différences semblaient insurmontables avec les Verts et les socialistes. Les écologistes de gauche étant très européistes, ce que ne sont pas LFI et les socialistes, menés par Raphaël Glucksmann qui est plus que jamais atlantiste.

Partisanes de la paix en Ukraine comme à Gaza, ces deux gauches étaient inconciliables à ce moment des conflits. Une alliance avec les communistes semblait plus crédible, mais les rapports délétères avec le secrétaire national Fabien Roussel et l'animosité entre militants des deux camps rendaient un tel rapprochement impossible.

Côté liste, les Insoumis ont fait dans la continuité avec la même tête d'affiche en la personne de Manon Aubry et d'un sortant en numéro 2 : le Réunionnais Younous Omarjee. Député européen depuis 2012, ce dernier connaît Bruxelles et les campagnes qui mènent au Parlement. Marina Mesure, 34 ans, et Leïla Chaibi (ex-NPA), déjà élues il y a cinq ans, seront aussi de la partie. Côté surprise du chef, LFI présente également une militante de la cause palestinienne, Rima Hassan. Née dans un camp de réfugiés en Syrie en 1992, elle est la candidate de circonstance avec le drame qui se joue au Proche-Orient. Ayant travaillé à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et à la Cour nationale du droit d'asile ainsi que dans l'ONG Observatoire des camps de réfugiés, elle fut aussi conseiller auprès de l'Oréal sur les questions de « diversité et les enjeux d'insertion des réfugiés ». Atout de campagne, elle ne sera pas perdue à Bruxelles et peut permettre de grappiller de précieuses voix auprès de l'électorat musulman.

LFI revendique par ailleurs 20 % de candidats d'ouverture parmi lesquels l'ancien eurodéputé écologiste Damien Carême, qui avait quitté son parti à l'automne estimant que la liste menée par celui-ci était « *vouée à l'échec* ».

Partie de chez Génération.s (mouvement de Benoît Hamon), Arash Saeidi sera aussi de la fête. Par ailleurs Emma Fourreau et Aurélien Lecoq, les « *coanimateurs* » des Jeunes Insoumis, peuvent espérer siéger à Bruxelles en cas de bon score. Véritablement habile en campagnes électorales, LFI

peut largement progresser par rapport à 2019 et même déjouer les pronostics pour flirter avec le score à deux chiffres.

Précédents scores :

2019 :	6,31 %	6 élus
2014 :	6,61 %	4 élus (Front de gauche,
		alliance PCF, Parti de gauche et
		Gauche Unitaire)
2009 :	6,48 %	5 élus (Front de gauche)
2004 :	Parti non existant	

Le prono de la rédaction : 8-10 %

Mal embarqués, les écologistes pourraient être verts

Europe Écologie Les Verts, anciennement Les Verts et désormais Les Écologistes, semble être l'une des formations de gauche qui pourrait perdre le plus dans ce scrutin. Capable de gros coups, comme en 2009 avec ses 14 élus, le parti présente une liste sans personnalités connues, ce qui constitue un réel désavantage. Yannick Jadot a rejoint les salons dorés du Sénat et la seconde de liste Michèle Rivasi, qui s'était montrée particulièrement courageuse lors de la crise sanitaire et qui est décédée en novembre 2023. C'est donc la 4^e de liste du président scrutin qui prend le flambeau : Marie Toussaint.

Âgée de 36 ans, cette dernière est le pur produit de la gauche bobo. Issue d'une famille bourgeoise bordelaise, elle a fait Science Po Paris et évolue dans la sphère associative du petit monde écolo-socialiste : Oxfam, GreenPeace... Elle a créé sa propre ONG Notre Affaire à Tous en 2015, officine censée lutter contre le changement climatique. À propos de la violence qui gangrène le pays elle déclarait le 2 avril sur France Info : « Face au glissement vers la violence généralisée, on a besoin de poser un autre horizon, celui de la puissance de la douceur. »

Fait notable mais pas improbable tant les écologistes ont toujours eu un fonctionnement singulier, elle a été élue par les militants pour diriger la liste, et cela assez nettement avec 59 % des voix contre David Cormand. Le choix du moins pire tant ce dernier semblait encore moins charismatique que Marie Toussaint. Les Verts auraient pourtant pu jouer la carte diversité en proposant Karima Delli mais ce parti ne semble pas nécessairement répondre à des injonctions

diversitaires quand il s'agit de places électives. La direction du parti avait même tenté d'intégrer la militante palestinienne Rima Hassan dans sa liste mais pas en position éligible... Les Insoumis ont donc récupéré celle-ci.

Marie Toussaint aurait pu être une bonne idée en d'autres temps mais aujourd'hui la jeunesse ne suffit pas pour faire décoller un candidat. Placer Sandrine Rousseau en tête d'affiche aurait certainement été plus payant...

Les Verts, qui ont souvent été très à l'aise dans un scrutin taillé sur mesure pour ce parti fédéraliste, pourraient passer complètement à côté. Les querelles internes n'ont d'ailleurs pas épargné le parti quand il a été question d'intégrer Flora Ghebali sur la liste, une chroniqueuse des Grandes Gueules de RMC. Bénédicte Monville, quinquagénaire écologiste proche de Sandrine Rousseau, a ainsi qualifié ce ralliement de camouflet et qualifié Flora Ghebali d'« influenceuse de l'écologie bourgeoise ». Elle a été débarquée. Comme en 2011 pour la primaire écologiste opposant Eva Joly et Nicolas Hulot, les divisions entre un courant très gaucher et un autre plus centriste déchirent les écologistes. Ce scrutin s'annonce très compliqué sans figure majeure. En 2009, les Verts avaient obtenu plus de 16 % des suffrages avec des personnalités comme Daniel Cohn-Bendit et José Bové, aujourd'hui ils pourraient facilement se situer 10 points plus bas voire même ne pas passer la barre des 5 % et se retrouver sans élus au Parlement européen, une première depuis trente ans.

Précédents scores :

2019 :	13,48 %	13 élus
2014 :	8,95 %	6 élus
2009 :	16,28 %	14 élus
2004 :	7,41 %	6 élus

Le prono de la rédaction : 4-6 %

Parti communiste, la défaite en chantant



Fabien Roussel semble avoir donné un coup de jus aux communistes. Moins soucieux des injonctions progressistes et diversitaires que ses partenaires de la Nupes, il a obtenu 2,28 % des voix à la présidentielle de 2022 et a su faire élire 22 députés à l'Assemblée nationale, soit 6 de plus qu'en 2017. Une progression en trompe-l'œil, à titre de comparaison avec les Insoumis qui sont passés de 17 à 75 élus. Les communistes demeurent plus ancrés localement et disposent d'un groupe au Sénat mais n'ont pas la dynamique qui est celle des mélenchonistes. Au niveau des élections européennes, ils n'ont remporté aucun siège en 2019. En 2014 et 2009, c'est grâce à une alliance avec Jean-Luc Mélenchon qu'ils avaient passé la barre des 5 %. Cela fait vingt ans que le PCF n'a pas remporté d'élu seul dans un scrutin européen.

Pour cette élection, les communistes ont assez naturellement voulu lancer un jeune qui se forgera ainsi une expérience pour la suite : Léon Deffontaines, 28 ans, originaire d'Amiens. Plutôt à l'aise en plateau, il avait déjà été porteparole du candidat Roussel en 2022. Au PCF depuis 2016, il a cependant figuré sur une liste trotskyste (Lutte Ouvrière) lors des municipales amiénoises de 2014.

À ses côtés, des militants syndicaux (CGT et FSU notamment) mais aussi un ancien eurodéputé socialiste, Emmanuel Maurel, et une adjointe au maire de Paris, Hélène Bidard.

Seule personnalité connue de l'équipe : André Chassaigne, député du Puy-de-Dôme et vieux routard de l'Assemblée nationale avec vingt-et-une années du côté du

Palais Bourbon. Communiste « à l'ancienne », il apporte son expérience et ses lumières notamment en matière de politique agricole commune.

Trop dépendants des Insoumis ou de potentielles alliances pour ce mode de scrutin, les communistes ne devraient pas atteindre le seuil de 5 %.

Précédents scores :

2019 :	2,49 %	0 élu
2014 :	6,61 %	4 élus (Front de gauche,
		alliance PCF, Parti de gauche et
		Gauche Unitaire)
2009 :	6,48 %	5 élus (Front de gauche)
2004 :	5,88 %	3 élus

Le prono de la rédaction : 2-4 %

Les gauches radicales à l'ombre des Insoumis



Les élections européennes ont souvent été l'occasion pour des listes radicales ou originales de faire entendre leur voix. Dans le cas de la gauche trotskiste, elles ont été l'occasion d'envoyer des élus à Bruxelles et Strasbourg.

La donne a cependant changé avec l'émergence de la France Insoumise, qui a su ratisser très large à gauche : communistes, écologistes, indigénistes, trotskiste, antifascistes... La personnalité de Jean-Luc Mélenchon y est pour beaucoup. Le copinage de députés et de militants Insoumis avec des organisations antifascistes violentes et la cour faite par les mélenchonistes aux tendances indigénistes de la gauche ont coupé l'herbe sous les pieds de leurs concurrents à gauche.

Charismatique et volontiers provocateur, Jean-Luc Mélenchon a occupé à plein un espace politique qui n'était pas évident. Le NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste) a ainsi échoué à fédérer les gauches radicales car il apparaît trop marginal – ce qui était son ambition lorsqu'il est né – de la dissolution de la Ligue Communiste Révolutionnaire en 2009.

La dernière trace d'élus de la gauche trotskiste de parti remonte désormais à 1999, Lutte Ouvrière et la LCR s'étaient alors alliés et avaient passé la barre des 5 points, envoyant 5 élus au Parlement. Sujette aux divisions, la gauche radicale partira en rangs épars, et même le NPA pourrait partir scindé en 2 avec une ligne majoritaire (Poutou/Besancenot) et une minoritaire. Philippe Poutou, fidèle à l'internationalisme de sa formation, figurera en troisième position d'une liste belge sous l'étiquette « la Gauche anticapitaliste ».

Lutte Ouvrière et Nathalie Artaud bénéficient de leur côté d'un réseau militant large mais de plus en plus famélique, loin de l'âge d'or d'Arlette Laguiller.

Reliquat d'un temps révolu ou en attente de nouveaux débouchés, les gauches radicales ne pèseront pas dans ce scrutin. Le NPA a négocié avec LFI sans trouver d'accord, leurs dissensions se plaçant sur le terrain de l'Ukraine...

Contrairement aux droites radicales (ou extra-parlementaires), les gauches radicales maintiennent cependant leur présence dans le scrutin. Fortes d'un ancrage associatif et surtout syndical, mais aussi de l'adoubement des autres partis de gauche qui ne les rejettent pas du jeu politique, elles persévèrent dans l'espoir de renaître dans les urnes ou ailleurs.

Précédents scores :

2019 :	LO 0,37 %	NPA absent
2014 :	LO 1,17 %	NPA 0,39 %
2009 :	LO 1,20 %	NPA 4,88 %
2004 :	LO/LCR 2,56 %	

Le prono de la rédaction: 1-2 % cumulés

Souverainistes : du Brexit à la marginalité





C'est un sort assez étonnant qui semble être joué par la vie politique aux souverainistes partisans d'une sortie de l'Union européenne. Alors qu'en 2016 les Britanniques semblaient ouvrir la voie à des départs du giron bruxellois et que le ressentiment à l'endroit de l'Europe technocratique est assez fort, les souverainistes sont au plus bas dans les sondages.

Il y a un quart de siècle déjà, en 1999, une alliance souverainiste menée par Charles Pasqua et Philippe de Villiers avait créé la surprise, le Rassemblement pour la France et l'indépendance de l'Europe, se plaçant en 3º position avec plus de 13 % des voix et 13 élus. Cinq ans plus tôt, Villiers avait déjà obtenu autant d'élus sous la bannière souverainiste. Ces listes ne préconisaient cependant pas une sortie de l'UE.

Aujourd'hui, la présence de deux partis qualifiables d' « *eurosceptiques* » à droite avec le RN et R! explique en partie la déroute des plus petites formations appelant formellement à quitter l'Union européenne.

Les Patriotes de Florian Philippot et l'Union Populaire Républicaine de François Asselineau n'ont pas trouvé ni même cherché à trouver un accord pour se lancer ensemble dans la bataille.

Le premier, qui a déjà été eurodéputé cinq ans sous la bannière Front National, tente de capitaliser sur son travail abattu dans la défense des libertés lors des restrictions covidistes. Le second, pas en reste sur ce sujet, mise sur une base militante active, notamment sur les réseaux sociaux. L'un comme l'autre manient habilement l'outil numérique et compensent un peu leur absence des plateaux télévisés par les réseaux sociaux.

L'un comme l'autre doivent cependant faire face à la marginalisation. Leur position parfois outrancièrement favorable à la Russie peut éclipser le patriotisme inhérent à leur positionnement souverainiste. L'outrance, c'est justement l'un des outils auxquels ils ont recours pour faire parler d'eux et qui discrédite souvent un projet politique légitime.

Là où François-Xavier Bellamy craint l'esclandre, les deux candidats souverainistes sautent à pieds joints dans la polémique. C'est une manière d'exister médiatiquement probablement indispensable pour eux, mais c'est aussi une pente glissante vers une singularisation extrême.

Autre risque pour eux : dilapider leurs deniers dans une campagne qui ne sera remboursée qu'au-delà du seuil de 3 %, un niveau qui n'est absolument pas gagné d'avance.

L'idée d'une sortie pure et simple de l'Union européenne a été présentée comme cataclysmique par la majorité médiatique et les tenants du fédéralisme à grands renforts de propagande, sans rappeler que la France compte parmi les contributeurs nets de l'UE. De leurs côté les souverainistes ont aussi leur tort dans le discrédit du « Frexit ». En présentant la sortie du giron bruxellois comme une solution presque « magique » à tous nos maux, ils manquent de clairvoyance ou de sincérité. Si demain la France retrouve sa pleine souveraineté, elle devra faire face à de nombreux problèmes. Il faudra ainsi se réapproprier des compétences abandonnées avec un personnel administratif, politique ou des techniciens pas toujours plus avisés qu'au niveau communautaire. Si le souverainisme consiste à déplacer l'incompétence et l'esprit d'administration de Bruxelles à Paris, il convient de s'en méfier.

Une troisième liste souverainiste sera présente pour ce scrutin : « Nous le peuple » de Georges Kuzmanovic. Ce transfuge des Insoumis tente d'occuper l'espace qu'avait la gauche chevènementiste il y a maintenant deux décennies. Waterloo électoral assuré pour cette organisation qui est parvenue à faire un peu parler d'elle en débauchant Joachim Murat, l'arrière-petit-neveu de Napoléon I^{er}, troisième de la liste « Nous le Peuple ».

Précédents scores :

2019 :	UPR 1,17 %	LP 0,65 %	
2014 :	DLR* 3,82 %	UPR 0,41 %	
2009 :	DLR 1,77 %	Libertas (Villiers) 4,80 %	2 élus
2004 :	MPF 6,67 %		3 élus

Le prono de la rédaction : 2-4 % cumulés

^{*} Debout la République

Élections européennes de juin 2024 : le tour d'Europe d'un scrutin

I A RÉDACTION

Entre enjeux continentaux et nationaux, les élections européennes qui se dérouleront du 6 au 9 juin prochain auront des conséquences variées selon les pays et les partis.

De la somme de ces élections dépendra le paysage du Parlement européen pour cette dixième législature. La rédaction de *Liberté Politique* vous propose d'envisager ce scrutin pays par pays, en rappelant le nombre de sièges disponible par État, l'équilibre des forces en présence et une projection pour le 9 juin.

Les partis européens sous la 9e législature

- Parti Populaire Européen (PPE) -176 sièges
- Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen (**S&D**) groupe du Parti socialiste européen −145 sièges
- Renew Europe (**RE**) 103 sièges
- Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE) –
 72 sièges
- Identité et démocratie (ID) 65 sièges
- Conservateurs et réformistes européens (**CRE**) 64 sièges
- Groupe de la Gauche au parlement européen (GUE/NGL) 39 sièges
- Non inscrit (NI) 41 sièges

Appartenances françaises

- PPE Les Républicains
- S&D Parti Socialiste
- **RE** Renaissance
- Verts/ALE Les Écologistes (EELV)
- ID Rassemblement National
- CRE Reconquête!
- **GUE/NGL** La France Insoumise

Pour former un groupe il faut disposer de 23 députés européens venant d'au moins un quart des États membres (7). Les groupes doivent être formés par affinités politiques ce qui exclut des groupes techniques qui permettraient à des membres sans groupes de se réunir pour bénéficier des moyens d'un groupe.

Allemagne - 96 sièges





7 RE - 5 GUE/NGL - 7 NI

La grogne des agriculteurs contre le Pacte vert, tant promu par Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne et ancienne ministre d'Angela Merkel, pourrait être un des principaux défis pour les deux partis centristes et leurs alliés/concurrents Verts. D'aucuns estiment même que cette situation pourrait amener von der Leyen à faire volte-face dans les mois à venir sur la question écologique, pourtant au cœur de son action ces dernières années. Mais la politique de soutien à l'Ukraine, de plus en plus mal vue alors que l'année 2023 s'est soldée par une récession économique, est également un thème majeur en Allemagne durant cette période de campagne.

Dans ce contexte, l'AfD¹ a le vent en poupe – malgré des attaques du pouvoir qui use de moyens divers et variés pour lui nuire, dont des accusations de collaboration avec la Russie. D'autant plus que l'Allemagne est un des pays de l'UE où la question migratoire fait le plus débat et occupe une place importante parmi les préoccupations des électeurs. Si la majorité de la grogne populaire contre les politiques gouvernementales écologistes et pro-Ukraine est portée par l'AfD, la star de la gauche allemande revient en force. Sahra Wagenknecht, avec un programme prônant la justice sociale, moins d'immigration, ou encore l'arrêt des livraisons d'armes à l'Ukraine est créditée d'environ 14 %, et ces élections européennes seront un baptême du feu pouvant la propulser à un niveau politique inédit pour une force de gauche radicale en Allemagne depuis la fin du communisme.

^{1.} Alternative für Deutschland, parti politique patriote souverainiste allemand

France - 79 sièges (81)

23 RE - 18 ID - 12 Verts/ALE - 8 PPE -

6 GUE/NGL - 7 S&D - 1 CRE - 4 NI (rattachés à MLP)

Projection: 17 RE - 28 ID - 6 Verts/ALE - 7 PPE -

7 GUE/NGL - 10 S&D - 6 CRE

Le premier parti d'opposition caracole en tête des sondages et l'image d'une France européiste tant souhaitée par le président de la République Emmanuel Macron s'en trouvera sûrement écornée, alors que les sondages indiquent un triomphe du RN face à Renaissance. L'effondrement de EELV et le retour en force de la liste socialiste sont également à noter, témoignant, comme en Allemagne, d'un regain d'intérêt pour les discours sociaux au détriment de l'écologisme de gauche qui supporte mal l'épreuve de la crise économique, de l'effondrement du niveau de vie et des craintes de pénuries.

C'est également une élection importante pour Reconquête, le jeune parti du candidat malheureux à la présidentielle Éric Zemmour, qui semble bien parti pour passer la barre fatidique des 5 % nécessaires pour avoir des eurodéputés. Après la débâcle des législatives en 2022, une entrée au Parlement européen permettrait au parti concurrent du RN de gagner en légitimité, en moyens, en visibilité, en réseau et en expérience.

La question de l'immigration est bien sûr incontournable dans le débat public français, mais l'inflation et, plus généralement, les politiques libérales du gouvernement macronien ainsi que les discours bellicistes des dernières semaines poussent de nombreux électeurs à envisager un vote sanction lors d'une élection toujours vue comme secondaire. Pour combler l'écart, les troupes de campagne d'Emmanuel Macron prévoient de concentrer leurs efforts sur la dernière ligne droite, soit dans les trois semaines avant le scrutin, pour réduire l'écart. Du côté de Jordan Bardella et du RN, on ne prend pas de risque et on cherche à mobiliser l'électorat, généralement moins discipliné aux européennes. Une nette victoire, écrasant Renaissance et ses alliés (Modem et Horizons) pourrait toutefois servir de tremplin pour préparer la fin du mandat de Macron et l'élection de 2027, où d'aucuns prédisent une candidature de Jordan Bardella, l'enfant prodige de la politique française.

Italie - 76 sièges

12 PPE - 23 ID - 10 CRE - 3 Verts/ALE -

15 S&D - 4 RE - 9 NI

Projection: 6 PPE - 8 ID - 25 CRE - 2 Verts/ALE -

17 S&D - 4 RE - 1 GUE/NGL - 13 NI

Après un an et demi au pouvoir, et malgré des concessions énormes sur son programme, notamment en matière migratoire, Giorgia Meloni reste en état de grâce auprès de l'électorat italien. Difficile dans ce contexte pour son allié, mais néanmoins concurrent Matteo Salvini, de remonter. Devenue la matrone de la droite italienne après la mort de Berlusconi, Meloni a toutefois la difficile tâche de maintenir un équilibre entre les forces de droite patriotique et les centristes – si elle veut garder le pouvoir dans un pays au système politique particulièrement complexe.

Afin de se dégager une marge de manœuvre, la présidente du Conseil n'a pas seulement abandonné ses promesses sur le contrôle de l'immigration, elle a également montré patte blanche à l'UE en s'alignant sans discussions sur la ligne atlantiste et pro-Ukraine de l'UE ainsi que sur

différentes règles budgétaires exigées par Bruxelles. Cela complique en revanche sa situation quand il s'agit de préserver ou de bâtir des alliances au niveau européen.

Pendant ce temps, à gauche, la jeune Elly Schlein tend la main au Mouvement 5 étoiles pour tenter une alliance des gauches, tout en jouant sans hésitation la carte de la gauche progressiste et sociétale – elle s'est prononcée en faveur du mariage entre personnes de même sexe et pour la légalisation du cannabis – afin d'incarner un pôle opposé à celui, très conservateur, incarnée par Meloni, et devenir ainsi, non seulement la figure de gauche en Italie, mais également sa concurrente directe.

Espagne – 59 sièges (61)



13 PPE - 22 S&D - 9 RE - 6 GUE/NGL - 2 Verts/ALE - 4 CRE - 3 NI - 1 siège vacant

Projection: 25 PPE - 18 S&D - 4 GUE/NGL - 5 Verts ALE - 7 CRE - 1 NI

Contraint de s'allier aux indépendantistes catalans pour pouvoir former un gouvernement, le PSOE² a provoqué un tollé début mars, amenant un renforcement inédit du parti de centre droit PP, mais aussi du parti de droite et eurocritique Vox.

Vox, parti anti-immigration, agrarien et eurosceptique, a le vent en poupe pour une élection européenne qui semble faite pour aborder ces thèmes. Par ailleurs, le gouvernement s'apprête à régulariser un demi-million de clandestins, donnant encore de l'eau au moulin de Vox et du Parti populaire.

^{2.} Parti socialiste ouvrier espagnol.

L'enjeu pour le gouvernement socialiste, qui peine à se maintenir au pouvoir, est de mobiliser sa base électorale. Mais tout porte à croire que le PP va prochainement pouvoir balayer le PSOE. En parallèle, Vox pourrait aussi se rapprocher du pouvoir, alors que certains évoquent la possibilité, dans les années à venir, d'une coalition gouvernement de droite. Dans ce contexte, les européennes seront un test grandeur nature pour confronter les deux blocs : socialistes et indépendantistes contre conservateurs et patriotes eurosceptiques.

Pologne - 52 sièges (53)

27 CRE - 16 PPE - 7 S&D - 1 RE - 1 Verts/ALE

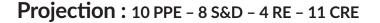
Projection : 15 CRE - 22 PPE - 4 S&D - 5 RE - 3 ID - 4 NI

En octobre dernier, les socio-conservateurs du PiS arrivaient en tête des élections législatives... mais n'ont pas pu former de coalition gouvernementale après s'être aliéné tous leurs potentiels alliés durant leurs deux mandats sans partage. La conséquence s'est rapidement fait sentir : le Némésis de Kaczynski – président et figure principale du PiS –, l'ancien Président du Conseil européen Donald Tusk, est revenu au pouvoir. Et une véritable purge a alors commencé, de manière assumée – et sans causer de problème à l'UE, trop contente de voir des forces pro-UE revenir au pouvoir à Varsovie.

Perquisition chez l'ancien ministre de la Justice pendant son traitement contre le cancer, évictions en masse de journalistes, arrestations spectaculaires au palais présidentiel, procédures d'enquêtes multiples et médiatisées, chasse aux sorcières « pro-Russes » dans les médias de droite montrés du doigt pour leurs critiques de la politique de soutien à l'Ukraine... les élections européennes en Pologne auront une importance cruciale : les électeurs pourront envoyer un message clair au gouvernement (et au PiS, désormais dans l'opposition) sur leur souhait de voir cette purge continuer ou bien de retrouver désormais un équilibre et une politique moins agressive. Cette seconde option, qui serait la conséquence de résultats décevants pour le parti de centre-gauche pro-UE PO de Donald Tusk (et membre du PPE, dont Tusk a également été le président), serait un vrai défi pour Tusk. Si la vague de colère vengeresse à l'égard du PiS venait à passer de mode, il ne resterait plus grand-chose pour maintenir unie la coalition bancale de son gouvernement.

Roumanie – 33 sièges





En Roumanie, l'ascension fulgurante de l'AUR³ de George Simion bouscule la politique nationale et provoque même une alliance inédite pour les européennes entre les deux frères ennemis : les socialistes du PSD (S&D) et les libéraux du PNL (PPE) feront liste commune. Frontalement critique des mesures covidistes, défenseur acharné de l'Église orthodoxe, eurocritique, l'AUR fondé en 2019 est aujour-d'hui en tête des sondages, bouleversant trente ans de vie politique post-communiste. Faisant du pied aux groupes ID et CRE, l'AUR, avec 10 à 12 eurodéputés, pourrait devenir un acteur majeur de la politique euro-sceptique dans l'Union.

^{3.} Alliance pour l'unité des Roumains, parti politique conservateur.

Extrêmement présent et efficace sur les réseaux sociaux, l'AUR a su toucher aussi bien des jeunes urbains qu'un public désabusé par la politique dans les campagnes. Jeune et populaire, l'AUR compte sur les élections européennes pour s'imposer comme le challenger indiscutable et incontournable de la caste politique roumaine aux affaires depuis le changement de régime.

Pays-Bas - 29 sièges (31)

7 RE - 6 PPE - 6 S&D - 5 CRE - 3 Verts/ALE -

1 GUE/NGL - 1 NI

Projection: 7 RE - 5 PPE - 4 S&D - 1 CRE -

4 Verts/NGL - 9 ID

Aux Pays-Bas, anciennement pays de cocagne, la baisse du niveau de vie couplée à un afflux de plus en plus massif d'immigrés provoque des changements importants dans la politique.. C'est ainsi que le vote eurocritique, anti-immigration et libéral est venu changer la donne. Après sa victoire aux élections de novembre, Geert Wilders a fait son grand retour. Mais suivant des mois de tractations, et l'impossibilité de se mettre d'accord avec des partenaires de coalition, Wilders a été contraint de renoncer à devenir lui-même Premier ministre.

Chantre du Nexit (sortie des Pays-Bas de l'UE), Geert Wilders a également reculé sur ce sujet en retirant ce souhait de son programme pour les européennes. Manœuvrant en terrain hostile malgré un soutien inédit, Wilders attire tous les regards et son résultat aux européennes pourrait lui servir pour renforcer durablement son assise dans la politique nationale.

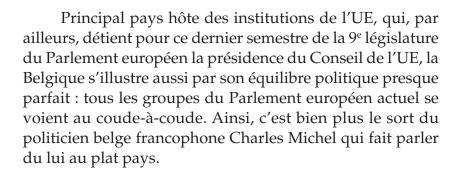
Belgique – 21 sièges (22)

4 PPE - 2 S&D - 3 Verts/ALE - 4 RE -

3 CRE - 3 ID - 1 GUE/NGL - 1 NI

Projection: 3 PPE - 4 S&D - 2 Verts/ALE - 4 RE -

3 CRE - 3 ID - 3 GUE/NGL



Actuellement président du Conseil européen, l'ancien Premier ministre belge a eu, en janvier, à faire un choix cornélien entre ses ambitions politiques nationales et européennes. Renonçant à se présenter aux européennes suite à de trop nombreuses critiques, Michel a décidé de rester en poste – empêchant aussi de la sorte Viktor Orbán d'assurer pendant des mois l'intérim de la présidence du Conseil européen, ce qui aurait été une fin désastreuse pour son bilan, compte tenu des oppositions idéologiques entre les deux hommes.

Tchéquie – 21 sièges

5 PPE - 5 RE - 4 CRE - 3 Verts/ALE -

1 S&D - 1 ID - 1 GUE/NGL - 1 NI

Projection: 6 PPE - 7 RE - 3 CRE - 2 Verts/ALE -

1 GUE/NGL - 2 ID



Le gouvernement pentapartite du centriste pro-UE et très atlantiste Petr Fiala est en difficulté. C'est le gouvernement le plus impopulaire de l'histoire de la Tchéquie. Tenu pour responsable, par son militantisme zélé en faveur du soutien à l'Ukraine et des sanctions contre la Russie, de la dégradation du niveau de vie et de l'explosion des prix de l'énergie, en particulier en 2023, le gouvernement tchèque s'attire les foudres d'une partie largement majoritaire de l'électorat qui, dès le départ, ne se retrouvait pas dans cette coalition bariolée regroupant centristes, « pirates » et indépendants.

Cette situation permet à l'ancien Premier ministre Andrej Babiš de remonter en flèche dans les sondages, alors qu'il se tient à sa ligne de gestion entrepreneuriale de l'État, promettant la fin des dérives idéologiques. Son parti, ANO, est membre du parti européen centriste et européiste Renaissance, mais cela n'est pas certain qu'il y reste, tant sa personnalité et certains de ses positionnements – il est proche de Viktor Orbán – dérangent ses alliés progressistes.

Grèce - 21 sièges





Projection: 8 PPE - 4 GUE/NGL - 3 S&D - 2 CRE - 4 NI

La Grèce subit depuis près de deux décennies les avanies de l'économie européenne couplée à des problèmes systémiques et endémiques de corruption et d'inefficacité. À cela s'ajoute une pression migratoire colossale, la Grèce étant exposée par la mer Égée à une immigration illégale massive, en particulier depuis 2015 et le développement

industriel de la route des Balkans, la Turquie instrumentalisant la pression migratoire depuis le Proche-Orient et l'Asie. C'est sans surprise que ces conditions forment un terreau où des partis radicaux, de gauche comme de droite, s'imposent sur la scène politique.

Pourtant, les sondages en vue des élections européennes semblent montrer une certaine résilience de la part de Nouvelle Démocratie, le parti de centre-droit au pouvoir. Reste que l'inflation détourne de plus en plus d'électeurs, surtout ruraux, de la droite centriste en faveur du parti conservateur, hostile à l'immigration et à l'UE, Solution grecque, membre du CRE et seule force en évolution positive dans les sondages.

Hongrie - 21 sièges

5 S&D - 2 RE - 1 PPE - 13 NI



11 NI

Viktor Orbán reste indétrônable. Tout semble indiquer, malgré un léger recul dans le nombre de sièges prévus – de 13 à 11 – que le Fidesz, son parti, remporte encore une fois haut la main les européennes, avec 40 à 45 % d'intentions de vote. À noter que depuis 2021, le Fidesz n'est plus membre du PPE, constituant ainsi la plus grande délégation non inscrite au Parlement européen. Les négociations ayant visiblement échoué avec le groupe CRE, il est aujourd'hui très probable que Viktor Orbán opte pour le plan B, rejoignant ainsi le groupe ID. Mais les négociations ne sont pas terminées, et certains n'excluent pas que l'homme fort de Budapest et son parti restent en non-inscrits durant la prochaine législature. Le micro-parti chrétien-démocrate KDNP, allié

du Fidesz, et faisant liste commune, aura de nouveau un eurodéputé selon toute vraisemblance. Et, chose amusante, le KDNP fait, lui, toujours parti du PPE, permettant à Viktor Orbán d'y garder indirectement un (petit) pied.

En parallèle, le parti nationaliste Mi Hazánk et le parti libertaire MKKP espèrent 1 à 2 eurodéputés chacun, actant leur ancrage dans le paysage politique hongrois au détriment des partis d'opposition traditionnels.

Enfin, l'émergence de Péter Magyar, ex-mari de l'ancien ministre de la Justice Judit Varga, devenu la principale figure de l'opposition au Fidesz ces dernières semaines, a mis la main sur un micro-parti, lui permettant de présenter une liste de droite libérale anti-Orbán. Les sondages lui donnent potentiellement 3 sièges au Parlement européen, bouleversant quelque peu le paysage politique hongrois, habitué à une opposition stérile entre le Fidesz et l'opposition de gauche.

La Hongrie votera le 9 juin, et les européennes seront couplées avec les municipales, ce qui aura des conséquences sur le taux de participation.

Portugal – 21 sièges 9 S&D – 7 PPE – 4 GUE/NGL – 1 Verts/ALE



Projection: 7 S&D - 8 PPE - 1 GUE/NGL - 1 RE - 4 ID

Après l'élection législative du mois de mars, le Portugal a un gouvernement de coalition minoritaire au Parlement. Luis Montenegro, le nouveau Premier ministre, a insisté sur sa volonté de ne pas coopérer avec le nouveau

parti de droite conservatrice, Chega, dénoncé comme étant d'extrême droite pour ses positions anti-immigration.

Avec 50 députés au Parlement (sur 230, dont 80 pour la coalition gouvernementale), Chega s'est imposé comme la 3^e force du pays et a bouleversé l'équilibre historique où la droite conservatrice et patriotique était inexistante.

Les élections européennes représentent donc un défi pour les trois pôles majeurs. Pour les centristes de Montenegro, qui entendent renouveler leur victoire pour appuyer leur légitimité mise à mal par leur faiblesse au parlement ; pour les socialistes ayant perdu l'élection et le pouvoir, afin de rester sur le devant de la scène politique ; et enfin pour Chega, le parti challenger qui veut s'imposer comme une force nouvelle et incontournable pour porter une nouvelle voix.

Suède - 21 sièges

6 PPE - 5 S&D - 3 RE - 3 Verts/ALE -

3 CRE - 1 GUE/NGL

Projection: 5 PPE - 8 S&D - 1 RE - 1 Verts/ALE - 4 CRE - 2 GUE/NGL

Tremblement de terre dans la politique suédoise. Pour la première fois depuis 2004, une liste apartisane rassemblant des personnalités de tous bords se présente et pourrait changer le paysage politique suédois, d'habitude très consensuel, notamment sur le rapport à l'UE. C'est que la « *Liste du Peuple* », présentée le 9 avril par l'eurodéputé PPE Sara Skyttedal, rassemble des candidats social-démocrates, écologistes ou encore du parti de centre-droit Modérés.

Avec comme point commun la volonté de renégocier les conditions d'adhésion de la Suède à l'Union européenne, et n'excluant pas une sortie de l'Union européenne, cette coalition électorale, telle que la qualifie sa fondatrice, a pour but de remettre les intérêts nationaux au premier plan des décisions politiques et supprimer la loi sur l'asile actuelle, qui permet une immigration massive incontrôlée.

Pas encore créditée dans les intentions de vote, cette liste promet en tout cas de faire du bruit en Suède, tandis que, plus discrètement, les Démocrates suédois, conservateurs critiques de l'immigration et de l'UE également, confirment leur progression.

Autriche – 19 sièges

7 PPE - 5 S&D - 3 ID - 3 Verts/ALE - 1 RE



Projection: 4 PPE - 5 S&D - 6 ID - 3 Verts/ALE - 2 RE

Au pouvoir depuis bientôt deux ans et demi, le gouvernement dirigé par le centriste Nehammer n'a pas su tenir sa promesse de réduction de moitié de la pauvreté. L'inflation, les sanctions contre l'énergie russe (bien que l'Autriche n'ait absolument pas réduit ses importations de gaz russe), et la question de l'immigration ont érodé l'aura de stabilité apporté par Nehammer après le scandale de l'ancien chancelier Kurz et les déconvenues des gouvernements socialistes durant la crise de la route des Balkans, qui avait vu l'afflux de centaines de milliers de clandestins à travers le pays, en direction de l'Allemagne, en 2015 et 2016.

Les mesures très contraignantes, liberticides et abusives du gouvernement autrichien a, en parallèle, permis aux patriotes libéraux conservateurs du FPÖ de revenir en force

sur la scène politique, après le scandale de l'Ibizagate qui avait fait chuter en pleine ascension Heinz-Christian Strache, l'étoile montante du parti, en 2019. Dirigé aujourd'hui par le moins charismatique mais plus rigoureux et intransigeant Herbert Kickl, le FPÖ est en passe de remporter les européennes en Autriche.

Bulgarie - 17 sièges

7 PPE - 5 S&D - 3 RE - 2 CRE



La vie politique bulgare est marquée par une succession d'élections et de nouveaux gouvernements. Début avril, le président a annoncé une nouvelle élection législative à la date du 9 juin – la sixième en trois ans ! – soit en même temps que les élections européennes. D'habitude boudées par les Bulgares, les élections européennes de cette année pourraient bien bénéficier de cette situation exceptionnelle.

En tête des sondages, le parti de l'homme fort de Sofia, l'ancien Premier ministre de centre-droit Boïko Borissov, avec 27 % des intentions de vote. En deuxième position, les progressistes pro-UE avec plus de 20 % d'intentions de vote. En troisième, le parti émergent, nouvelle force politique incontournable de Bulgarie, les nationalistes eurosceptiques de Renaissance, avec 15 % d'intentions de vote. Entrés au groupe ID fin janvier (pour le quitter en mars), ils se voient en faiseur de roi dans la politique nationale. Enfin, les centristes de DPS plafonnent à 13 %, tandis que les socialistes pro-russe du BSP continuent de voir leur soutien fondre, avec moins de 9 % des intentions de vote.

Danemark – 14 sièges (15)



6 RE - 3 S&D - 2 Verts/ALE - 1 PPE - 1 ID - 1 GUE/NGL

Projection: 4 RE - 4 S&D - 2 Verts/ALE - 3 PPE - 1 GUE/NGL - 1 CRE

Dans le petit pays nordique, la dissolution surprise du parti de centre-droit anti-immigration et favorable à la sortie de l'UE appelé Nouvelle Droite a surpris plus d'un observateur, et jusqu'aux concurrents politiques. En chute constante dans les sondages depuis 2022, ses cadres ont cependant préféré mettre un terme à la débâcle pour « *réorganiser la droite* », à travers leur dispersion dans les partis de droite et du centre – pour assurer leur avenir politique, dénoncent certains militants déçus.

Les élections européennes apporteront donc une réponse très attendue au Danemark, afin de savoir si, oui ou non, l'immigration et la sortie de l'UE restent des thèmes porteurs, ou non. Le soutien inconditionnel à l'Ukraine, en revanche, reste une donnée visiblement constante dans ce pays qui est le 2^e donateur par rapport à son PIB et le 4^e en termes de volume financier.

Finlande – 14 sièges (15)



3 PPE - 3 Verts/ALE - 3 RE - 2 S&D - 2 CRE - 1 GUE/NGL

Projection: 4 PPE - 1 Verts/ALE - 2 RE - 4 S&D - 3 CRE - 1 GUE/NGL

Les élections européennes de cette année seront importantes pour la Finlande, dont le gouvernement « $le~plus~\grave{a}$

droite depuis la Seconde Guerre mondiale » (comme l'écrit Le Monde), formé suite aux élections d'avril 2023 pourra mesurer sa popularité et son soutien après un an aux commandes.

Fortement critiqué pour sa coalition gouvernementale avec le Parti des Finlandais – conservateur et populiste, souvent accusé de racisme par ses détracteurs – le Premier ministre libéral et conservateur Petteri Orpo entend bien saisir l'occasion des européennes pour asseoir sa légitimité, tandis que l'opposition de gauche espère renforcer son poids dans le débat public.

Slovaquie – 14 sièges (15)

4 PPE - 4 RE - 1 CRE - 1 S&D - 4 NI



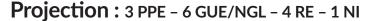
Projection: 2 PPE - 5 RE - 2 S&D - 6 NI

Ce petit pays d'Europe centrale mérite qu'on s'intéresse à son cas. Chassé du pouvoir après un scandale impliquant l'assassinat d'une journaliste d'investigation, l'ancien Premier ministre populiste de gauche Robert Fico est revenu au pouvoir suite aux élections anticipées fin septembre. Pis, son concurrent mais néanmoins allié, Peter Pellegrini, a quant à lui gagné la présidentielle en ce début de printemps, évinçant la très européiste Zuzana Čaputová. Les deux comparses se retrouvent donc en binôme au pouvoir, démoralisant très fortement les progressistes qui se sont brûlé les ailes avec leur alignement sur la doxa covidiste, là où les deux socialistes de la vieille école ont dénoncé frontalement lesdites mesures. Robert Fico est même le seul Premier ministre européen à être ouvertement « non vacciné contre le Covid ».

Leur positionnement presque identique à celui de leur voisin hongrois sur le conflit ukrainien est également un facteur aggravant pour les deux complices eurosceptiques, opposés à l'envoi d'armes et aux sanctions contre la Russie. Les européennes permettront de mesurer leur soutien par la population, quelques mois après l'arrive à la présidence de l'ancien Premier ministre Pellegrini et à la tête du gouvernement de Robert Fico. Le SMER⁴ de Robert Fico a été suspendu à l'automne du parti européen S&D, tandis que le HLAS⁵ – scission du SMER initiée par Pellegrini – y est encore, mais pourrait bien subir le même sort.

Irlande - 13 sièges (14)

5 PPE - 4 GUE/NGL - 2 RE - 2 Verts/ALE



Le 7 juin, l'Irlande votera non seulement pour élire ses eurodéputés, mais également pour ses représentants locaux (équivalent d'élections régionales). À un an des élections législatives prévues, et suite à la démission surprise, fin mars, du progressiste Leo Varadkar « pour des raisons à la fois personnelles et politiques », tous s'interrogent sur le résultat des élections de juin, qui indiquent une domination du parti nationaliste d'extrême gauche Sinn Féin. Ce sera une véritable épreuve pour le gouvernement mené par Simon Harris, et formé par une coalition bancale entre le Fine Gael progressiste, le parti de centre-droit Fianna Fáil et les Verts. De nombreux observateurs estiment que le résultat des élections locales et des européennes pourrait avoir pour conséquence d'avancer – ou maintenir – la date des prochaines élections législatives.

3

^{4.} Parti social-démocrate.

^{5.} Parti social-démocrate « attrape-tout ».

Croatie - 12 sièges

4 PPE - 4 S&D - 1 RE - 1 CRE - 2 NI



Projection: 5 PPE - 4 S&D - 1 CRE - 1 Verts/ALE - 1 ID

Le 17 avril, les législatives croates ont amené une nouvelle victoire des conservateurs du HDZ de Plenkovic, le Premier ministre sortant. Mais en passant de 61 députés contre 66 auparavant – la majorité absolue au Sabor, le parlement croate étant de 76 –, la domination du parti conservateur s'étiole un peu, rendant la constitution d'une nouvelle coalition gouvernementale plus complexe qu'auparavant. Tout porte à croire que la coalition précédente sera reportée, mais quelque peu remaniée.

Deux mois après les législatives, les élections européennes ne devraient pas apporter de surprise, confirmant la domination des conservateurs, ainsi que le renforcement progressif des écologistes de Mozemo et des conservateurs eurosceptiques de Most, qui ont percé lors des législatives.

Lituanie – 11 sièges

4 PPE - 2 S&D - 2 Verts/ALE - 1 RE -

1 CRE - 1 NI



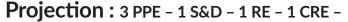
Projection: 1 PPE - 4 S&D - 4 Verts/ALE - 1 RE - 1 NI

Les autorités lituaniennes s'inquiètent d'un taux de participation historiquement bas – similaire au vote de 2009, où la participation avait été de 21 %. En 2019, les Lituaniens avaient voté pour les européennes et pour la présidence en même temps, ce qui avait considérablement accru la participation.

Toutefois, le contexte particulier du conflit russoukrainien, l'aggravation de la situation économique ainsi que les tensions exacerbées au Proche-Orient pourraient motiver l'électorat le plus politisé à participer à un scrutin généralement peu pris au sérieux.

Lettonie – 8 sièges (9)

3 PPE - 2 S&D - 1 RE - 1 CRE - 1 NI



1 Verts/ALE - 2 NI

Tous les regards se portent vers la Lettonie, où une candidate en position éligible de citoyenneté ukrainienne, Ivanna Voločija, tête de liste du parti libéral européiste Mouvement Pour!, pourrait devenir le premier eurodéputé ukrainien de l'histoire, alors que de nombreux pays, dont la Lettonie, soutiennent la candidature de l'Ukraine ainsi que le procédure accélérée pour faire entrer le pays dans l'Union.

À noter également le coude-à-coude des nationalistes de l'Alliance nationale avec les libéraux européistes de Nouvelle Unité, à 17 % d'intentions de vote. Cependant, la méthodologie électorale dite méthode de Sainte-Laguë, favorise fortement le parti centriste au détriment des nationalistes, les estimations de mi-avril donnant 3 eurodéputés au parti du Premier ministre Evika Siliņa mais un seul au parti d'opposition critique de l'UE et membre de CRE.

Slovénie - 8 sièges (9)

4 PPE - 2 S&D - 2 RE



Projection: 5 PPE - 1 S&D - 2 RE - 1 GUE/NGL

En Slovénie, tous attendent le résultat aux européennes de l'ancien Premier ministre Janez Janša, qui ne cesse de donner du fil à retordre aux forces européistes représentées par le Premier ministre Robert Golob, dont le parti Mouvement pour la liberté est membre de Renew.

Tenant d'une ligne similaire à Viktor Orbán sur de nombreux points – mais pas l'Ukraine et la Russie –, Janša compte bien utiliser les élections européennes pour s'imposer de nouveau comme la figure majeure du paysage politique slovène. Avec 30 % d'intentions de vote, il domine la concurrence, dont son principal opposant, le parti du Premier ministre, crédité à 19 %.

Estonie - 7 sièges

3 RE - 2 S&D - 1 PPE -1 ID

Projection: 3 RE - 2 S&D - 1 PPE - 1 ID



Pressentie pour être la concurrente d'Ursula von der Leyen au nom du groupe ADLE⁶ en vue de gagner le mandat de présidente de la Commission européenne, le Premier ministre Kaja Kallas a finalement décidé en mars de ne pas accepter cette charge afin de continuer sa mission actuelle à la tête du gouvernement de la petite République balte. Une décision que seuls 16 % des Estoniens soutiennent, alors que son gouvernement de coalition entre centristes de droite, libéraux pro-UE et sociaux-démocrates espère se maintenir :

^{6.} Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe.

Premier ministre depuis janvier 2021, c'est déjà son troisième gouvernement, les coalitions précédentes ayant eu une durée de vie très courte. L'avenir politique de Kaja Kallas ne se joue pas à cette élection, mais, ne cachant pas ses ambitions ultérieures au niveau européen, l'enjeu est toutefois de taille pour la star de la politique estonienne.

Chypre - 6 sièges 2 PPE - 2 S&D - 2 GUE/NGL



Projection: 2 PPE - 1 S&D - 2 GUE/NGL - 1 ECR

À Chypre aussi, le 9 juin sera un jour d'élections multiples. Les élections locales et municipales seront tenues en même temps que les élections pour le Parlement européen. Une situation qui s'annonce particulièrement compliquée, puisque les électeurs vont devoir se prononcer sur un total de 8 votes différents (des eurodéputés aux directeurs d'école, en passant par les maires, les conseillers locaux, etc).

Avec très peu de suspense concernant le résultat des européennes, l'enjeu des élections pour le Parlement européen s'annonce assez faible pour Chypre, car éclipsé par les élections locales dont l'enjeu est bien plus important. Depuis octobre, les prévisions électorales n'ont pas changé, et rien ne porte à croire que cela ne bouge d'ici les élections. Le gouvernement de centre-droit pro-UE mené par le Premier ministre Anníta Dimitríou, doit, dans cette dernière ligne droite avant les élections, faire face à des critiques sur son soutien au pacte migratoire voté par l'UE. De la droite, le parti ELAM lui reproche de ne pas protéger le pays des filières d'immigration et du chaos migratoire, tandis que le parti de gauche AKEL lui reproche de ne pas travailler en faveur de la relocalisation obligatoire des clandestins.

Luxembourg – 6 sièges

2 PPE - 2 RE - 1 S&D - 1 Verts/ALE

Projection: 3 PPE - 1 RE - 2 S&D



Dans le plus petit pays d'Europe continentale, si la domination du Parti populaire chrétien-social (PPE) ne fait pas de doute (29 %), la compétition reste rude entre les autres partis, que ce soit à droite, avec l'ADR (CRE) à 9 % d'intentions de vote, ou à gauche, où le Parti démocratique et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois sont au coude-à-coude, à 19 %, et où les Verts (9 %) espèrent garder leur siège tandis que le jeune Parti pirate (7 %) tente l'impossible pour une élection qui lui permettrait de gagner en crédibilité, notamment face à un parti écologiste en perte de vitesse.

Pendant ce temps, le Premier ministre Luc Frieden a donné le ton en début d'année, voulant s'imposer au niveau européen comme un médiateur avec Viktor Orbán et la Hongrie, un changement de ton qui peut être aussi bien interprété comme une main tendue aux électeurs de l'ADR que comme une ambition européenne pour la prochaine mandature.

Malte – 6 sièges

4 S&D - 2 PPE

Projection: 3 S&D - 3 PPE



Pays le plus pessimiste de l'UE selon des études récentes de satisfaction, le Petit Poucet de l'Union ne semble pas attendre beaucoup des élections européennes de cette année, quand bien même 92 % des sondés estiment que l'UE

a joué un rôle positif pour Malte depuis son intégration il y a vingt ans. Selon un sondage Eurobarometer de décembre, une majorité de Maltais sont mécontents de la situation du pays et craignent une baisse du niveau de vie. L'Union européenne, quant à elle, est certes vue comme un avantage pour donner plus de poids à la voix de cet État d'un demi-million d'habitants, mais les Maltais considèrent aussi qu'elle apporte une perte de contrôle des frontières, met les emplois en danger et représente un potentiel accroissement des risques en terme de paix et de sécurité.

La présidente du Parlement européen, la Maltaise Roberta Metsola, tente depuis son déplacement en janvier sur le terrain de motiver les électeurs qui semblent se désintéresser de l'élection au fur et à mesure que celle-ci approche, avec 70 % des sondés pensant voter en décembre, contre seulement 64 % en mars. Pays marqué par l'assassinat de la journaliste d'investigation Caruana Galizia en 2017, qui enquêtait sur la corruption endémique du pays, Malte fait partie des pays entrés dans l'Union il y a vingt ans, en mai 2004, et qui n'ont pas vu tous les bénéfices promis lors de l'entrée dans l'UE.

La construction européenne à l'aune du droit

GUILLAUME BERNARD

Docteur et habilité à diriger des recherches en histoire des institutions et des idées politiques.

L'Europe (et sa civilisation¹) ne datent évidemment pas de l'après Seconde Guerre mondiale et de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. Cependant, c'est à partir de cette période que s'est mise en place une construction européenne (selon une certaine idéologie²) dont les institutions actuelles de l'Union européenne (UE) sont le fruit. Bien qu'elle ait été régulièrement étendue (le *Brexit*, voté en 2016 et appliqué à partir du 1er janvier 2021, ayant cependant grippé le processus d'élargissement qui est toujours en cours), la construction européenne contemporaine est à géométrie variable³. Ainsi, par exemple, des États appartenant à l'UE ne sont-ils pas membres de la zone euro (la Bulgarie, le Danemark, la Hongrie, le Pologne, la Roumanie, la Suède et la Tchéquie),

^{1.} Sur la question de la délimitation (territoriale et culturelle) de l'Europe, il sera permis de renvoyer à nos articles : Guillaume BERNARD, « L'empire dans l'histoire de l'Europe : continuités et ruptures », in *Conflits actuels*, 2007-1, n°19, pp. 27-42 ; « Les frontières identitaires de l'Europe ? », Christophe RÉVEILLARD, Mathieu GRANDPIERRON, dir., *La frontière*, *Espace et limite*, Paris, SPM, 2023, p. 351-363.

^{2.} Sur les diverses conceptions de l'Europe, il sera permis de renvoyer à nos études : Guillaume BERNARD, « Entre essence et existences : les identités classiques et modernes de l'Europe », in Analele Universitatii Bucuresti, Stiinte Politice, 2010, pp. 3-12 ; « Symboles de l'Union européenne », in Dictionnaire historique et juridique de l'Europe, Jean-Paul BLED, Edmond JOUVE, Christophe RÉVEILLARD, dir. Paris, PUF, 2013, p. 368 ; « Valeurs européennes », in ibid., pp. 400-401.

^{3.} Cf. not. Guillaume BERNARD, « Espaces européens », in *Dictionnaire de la police et de la justice*, Stamatios TZITZIS, Guillaume BERNARD, Denise JOLIVET, dir., Paris, PUF, 2011, pp. 127-129.

tandis que des pays qui ne sont pas dans l'UE utilisent cette monnaie (c'est le cas d'Andorre, du Vatican, de Saint-Marin, de Monaco, du Monténégro et du... Kosovo).

Pour en faire l'analyse, l'une des approches possibles de l'UE est le système juridique qui a été mis en place. Cet angle présente l'avantage d'embrasser les aspects institutionnels et normatifs, politiques et juridiques. Le droit européen (anciennement appelé communautaire) est constitué de deux ensembles : d'un côté, le droit institutionnel (ou primaire) et, de l'autre, le droit matériel (ou dérivé). Le premier est composé de tous les traités ayant concouru à l'établissement de l'Union européenne. Le second est l'ensemble des règles élaborées par les institutions mises en place par les traités. Au sein de celui-ci, il faut principalement distinguer le règlement de la directive. Le règlement est un texte à portée générale qui s'applique directement et immédiatement dans les États membres sans qu'il soit nécessaire pour eux de l'incorporer dans leur ordre juridique par un texte de droit interne. La directive est un texte fixant un objectif aux États, ces derniers devant le transposer dans leur droit interne: ils sont libres dans le choix des moyens à employer mais liés par le résultat à atteindre. Quant à la recommandation et à l'avis, ce sont des textes de moins grande importance dans la mesure où ils sont incitatifs : ils n'ont pas de caractère obligatoire puisque ce sont des suggestions faites par les institutions européennes aux États membres. Ainsi, le droit européen est-il, à la fois, du droit international (pour ses dispositions concernant les relations entre les États membres de l'UE) et du droit interne (pour celles qui s'appliquent à l'intérieur de ce ceux-ci). Il peut relever tant du droit public (règles concernant l'établissement et le fonctionnement des organes dirigeants de l'UE) que du privé (normes réglementant, par exemple, les échanges économiques ou la concurrence entre les entreprises).

Il semble donc possible de préciser comment est élaboré le droit européen (1) et quelle est sa force contraignante (2), l'effacement du droit national (3) s'expliquant aussi par l'impact de l'idéologie dominante des droits de l'homme (4). Cette analyse pourrait permettre de mieux comprendre la nature de la construction européenne et d'envisager, pour conclure, sa possible (probable ?) évolution.

1. Le fonctionnement obscur des institutions

En comparaison avec les procédures de décision politique dans les États, les mécanismes institutionnels de l'Union européenne⁴ présentent un caractère relativement obscur, en particulier pour ce qui regarde la répartition des fonctions entre les principaux organes. Il existe deux Conseils : le Conseil européen et le Conseil de l'Union. Le premier est une instance de type diplomatique ; il est composé des chefs d'État et de gouvernement ainsi que du président de la Commission ; il définit (par consensus) les grandes orientations et les priorités générales de l'Union. Le second décide concrètement des politiques communes ; il est le véritable pouvoir législatif de l'UE bien qu'il soit composé des exécutifs nationaux. Le nombre de questions pour lesquelles l'unanimité est requise ne cesse de diminuer ; c'est encore le cas pour la politique étrangère et de sécurité commune, l'adhésion d'un nouvel État à l'UE ou encore l'harmonisation des législations nationales dans le domaine de la protection sociale...

La Commission, quant à elle, est l'organe exécutif : elle met en œuvre les décisions du Conseil. Mais comme elle

^{4.} Sur cette question, cf. not.: Thierry RAMBAUD, Patrick PAPAZIAN, Institutions européennes et principes généraux de droit européen, Levallois-Perret, Studyrama, 3º éd., 2015; Armel PÉCHEUL, Christophe BEAUDOUIN, Droit de la gouvernance de l'Union européenne, Institutions et ordre juridique, Marseille, Libres d'écrire, 2018.

possède l'initiative législative et a un rôle moteur dans la préparation des textes normatifs et du budget devant être approuvés par le Conseil, elle a un rôle prédominant. Ce sont les traités ratifiés par les États qui ont fait de la Commission la cheville ouvrière de l'UE. C'est la passivité politique des États qui permet à la Commission de déborder de ses compétences. À moins que ce ne soit la complicité... Certains gouvernants ne se cachent-ils pas derrière elle pour imposer, dans leurs États, ce qu'ils n'osent pas faire euxmêmes ? La place dominante de la Commission dans les institutions de l'UE peut notamment être illustrée par le fait que la majorité « qualifiée » requise pour qu'une proposition soit adoptée par le Conseil est moins élevée si le texte émane d'elle (55 % des États membres représentant 65 % de la population totale de l'UE) que si ce n'est pas le cas (72 % des États membres représentant au moins 65 % de la population).

Depuis que ses membres sont élus au suffrage universel direct dans chacun des États membres (1979)⁵, le Parlement (qui siège alternativement dans deux hémicycles, l'un à Bruxelles et l'autre à Strasbourg) a vu ses pouvoirs progresser au fil des traités. C'est désormais le Parlement qui élit le Président de la Commission, le candidat étant choisi et présenté par les chefs d'État et de gouvernement. Le Parlement peut également adopter une motion de censure à l'encontre de la Commission ce qui n'a, jusqu'à présent, jamais abouti. Il est vrai qu'il faut une majorité des deux tiers des voix exprimées représentant au moins la majorité absolue de ses membres. Si le Parlement européen participe

^{5.} Cf. not. Guillaume BERNARD, « Député européen », in *Dictionnaire historique et juridique de l'Europe*, Jean-Paul BLED, Edmond JOUVE, Christophe RÉVEILLARD, dir. Paris, PUF, 2013, pp. 102-104; « Élections au Parlement européen », in *ibid.*, pp. 128-131; « Groupes politiques au Parlement européen », in *ibid.*, pp. 177-180; « Opinion publique européenne », in *ibid.*, pp. 273-274.

à l'élaboration des textes et du budget, il ne détient pas à titre principal, contrairement aux chambres dans les États, le pouvoir législatif qui revient essentiellement au Conseil de l'Union.

Enfin, la Cour de justice de l'Union européennes (CJUE, anciennement CJCE : Cour de justice des Communautés européennes) a profité de son rôle d'application et d'unification du droit pour pousser à l'intégration juridique et imposer, grâce à quatre arrêts rendus entre 1963 et 1978, la primauté des textes européen sur les droits nationaux⁶.

2. La primauté subversive du droit européen

La CJUE a affirmé que l'ordre juridique européen ne concerne pas seulement les États mais aussi les citoyens (arrêt *Van Gend en Loos*, 5 février 1963). Elle a, ensuite, considéré que cet ordre est intégré à celui des États membres (arrêt *Costa c. ENEL*, 15 juillet 1964). Mais, elle est allée encore plus loin : l'acte européen, même contraire à la constitution d'un État membre, doit être appliqué (arrêt *Internationale Handelsgesellschaft*, 17 décembre 1970). Enfin, le juge européen a dicté sa conduite aux magistrats des États : ces derniers ne doivent pas appliquer une règle nationale contraire à une disposition européenne (arrêt *Simmenthal*, 9 mars 1978).

Alors que la primauté du droit européen sur le droit national n'avait été affirmée, jusqu'au début du XXI^e siècle, que de manière jurisprudentielle, elle fut intégrée à l'article I-6 du Traité établissant une constitution pour l'Europe

^{6.} Les développements suivants reprennent et complètent les notices suivantes : Guillaume BERNARD, « Droit communautaire », in Dictionnaire de la politique et de l'administration, Guillaume BERNARD, Jean-Pierre DESCHODT, Michel VERPEAUX, dir., Paris, PUF, 2011, p. 67-68; « Droit communautaire », in Dictionnaire historique et juridique de l'Europe, Jean-Paul BLED, Edmond JOUVE, Christophe RÉVEILLARD, dir. Paris, PUF, 2013, pp. 114-115.

(Rome, 2004): « La Constitution et le droit adopté par les institutions de l'Union, dans l'exercice des compétences qui sont attribuées à celle-ci, priment le droit des États membres. » Depuis, malgré le rejet du traité de 2004 par la France et les Pays-Bas en 2005, elle a été reprise puisqu'elle est explicitement contenue dans la 17e déclaration annexée au traité de Lisbonne (signé en 2007 et entré en vigueur en 2009) : « La Conférence [intergouvernementale] rappelle que, selon une jurisprudence constante de la Cour de justice de l'Union européenne, les traités et le droit adopté par l'Union sur la base des traités priment le droit des États membres, dans les conditions définies par ladite jurisprudence. »

En théorie, l'Union européenne n'exerce que des pouvoirs attribués, c'est-à-dire qu'elle ne peut agir que dans les limites des compétences que les États membres lui ont reconnues dans les traités. Cependant, suivant en cela le modèle du fédéralisme coopératif allemand, il existe des domaines de compétence partagés avec les États : pour eux, l'Union n'est supposée intervenir que dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être suffisamment atteints par les États membres tant au niveau national qu'aux échelons inférieurs. Or, c'est l'Union qui est juge de cette capacité, ce qui consiste, contrairement à ce qui est couramment affirmé, en une application inversée du principe de subsidiarité⁷. Ainsi, du point de l'Union, la chose est-elle certaine : les droits nationaux doivent plier devant la règle européenne. Face à cela, les systèmes juridiques des États membres ont-ils résisté?

^{7.} Sur cette notion fondamentale, cf.: Jacques BICHOT, et alii, La Subsidiarité, préf. Jean-Didier LECAILLON, Aix, PUA, 2014; Chantal DELSOL, L'État subsidiaire, Paris, PUF, 1992, nelle éd., Paris, Cerf, 2015; Le Principe de subsidiarité, Paris, PUF, 1993; Jean-Yves NAUDET, « Le principe de subsidiarité peut-il réconcilier les libéraux avec la doctrine sociale de l'Église? », in Journal des libertés, 2919-6, pp. 63-78; Joël-Benoît D'ONORIO, dir., La Subsidiarité, de la théorie à la pratique, Paris, Téqui, 1995.

3. L'effacement volontaire du droit national

Du point de vue français⁸, deux questions doivent être distinguées : quelle est la place des engagements internationaux (et donc notamment du droit européen), d'une part, par rapport à la constitution française et, d'autre part, visà-vis de la loi nationale (ou interne)? Quand la France veut signer un engagement international, en particulier un traité européen, si ce dernier comporte des clauses contraires à sa constitution, celle-ci doit être révisée (article 54 de la constitution de la Ve République). Elle s'efface donc derrière le texte international qui a une valeur qui lui est supérieure. Cela n'est pas, en soi, incompréhensible dans la mesure où un État doit garantir que sa parole est loyalement donnée à son ou ses partenaires internationaux. En revanche, il est sans doute plus discutable qu'un pouvoir en place veuille prendre un engagement international qui contienne des dispositions contraires à sa constitution interne. Quant aux hautes juridictions françaises – Conseil d'État, arrêt Sarran (30 octobre 1998), Cour de cassation, arrêt Fraisse (2 juin 2000), Conseil constitutionnel, décision Traité établissant une constitution pour l'Europe (19 novembre 2004) –, elles ont affirmé que puisque c'est la constitution qui prévoit, ellemême, qu'elle doive être révisée, c'est donc qu'elle reste, en droit interne (la précision est d'importance) la norme supérieure. N'y a-t-il pas, là, une parfaite hypocrisie?

Pour ce qui est de la loi, la situation est encore plus défavorable au droit national. L'article 55 de la constitution prévoit que l'engagement international a une valeur supérieure à la loi interne. Ce principe s'applique assez logiquement aux lois votées avant la ratification de la règle

^{8.} Les développements suivants reprennent et prolongent certains éléments de la notice suivante : Guillaume BERNARD, « Hiérarchie des normes », in Dictionnaire de la politique et de l'administration, Guillaume BERNARD, Jean-Pierre DESCHODT, Michel VERPEAUX, dir., Paris, PUF, 2011, pp. 121-122.

internationale puisque le texte le plus récent exprime très vraisemblablement la volonté ou le consentement le plus actuel. Mais, sans que la constitution ne le dise (et sous couvert d'un raisonnement abusif selon lequel si l'article 55 ne visait que les textes antérieurs il aurait suffi au constituant de dire que l'engagement international a valeur de loi), la jurisprudence a également appliqué ce principe vis-à-vis des lois postérieures. Autrement dit, si le Parlement français vote une loi sur une question déjà traitée par le droit européen, celle-ci n'aura de toute façon aucune force contraignante réelle : elle ne sera pas appliquée. La Cour de cassation a, la première, affirmé cette position (arrêt Jacques Vabre, 24 mai 1975). Revenant sur sa jurisprudence dite des Semoules (arrêt Syndicat général des fabricants de semoules, 1er mars 1968), le Conseil d'État a rejoint cette analyse (arrêt Nicolo, 20 octobre 1989). La haute juridiction administrative a, ensuite, étendu le bénéfice de ce régime à l'ensemble des actes de droit européen : les règlements (arrêt Boisdet, 24 septembre 1990) et les directives (arrêt Rothmans, 28 février 1992). Il est même allé jusqu'à affirmer la responsabilité de l'État si la loi française est contraire aux textes internationaux (arrêt Gardedieu, 8 février 2007).

Ainsi, les juridictions françaises ont-elles pleinement admis l'effacement du droit national au profit du droit européen. Mais, l'indépendance juridique de la France est, en outre, limitée en raison de son appartenance à une autre institution européenne distincte de l'Union : le Conseil de l'Europe.

4. L'influence idéologique des droits de l'homme

Bien que l'Union européenne se soit dotée d'une *Charte des droits fondamentaux* (2000) ayant, depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, une portée juridique identique à celle des traités, l'idéologie des droits de l'homme

est surtout imposée aux États par le biais de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)⁹. Celle-ci siège à Strasbourg. Elle a été créée en 1950 dans le cadre du Conseil de l'Europe (qui réunit actuellement plus d'une quarantaine d'États dont l'Ukraine, la Turquie ou encore l'Azerbaïdjan...). Elle a pour vocation de faire respecter la *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* (Convention EDH) qui a été ouverte à la signature en novembre 1950 et est entrée en vigueur en septembre 1953. La France l'a signée le 4 novembre 1950 mais ne la ratifiée (c'est-à-dire qu'elle a accepté qu'elle lui soit opposable) que le 3 mai 1974.

La saisine de la CEDH peut être faite de deux manières : soit par plainte d'un État membre du Conseil de l'Europe, soit par recours individuel (ce droit étant offert à tous les ressortissants des États membres). Ce recours peut être engagé après épuisement des voies de droit internes et si l'État en cause, ayant ratifié la Convention EDH, a accepté la compétence de la CEDH en matière de recours individuel (ce qui est le cas de la France).

La CEDH n'est pas un énième degré de juridiction pour juger le fonds du litige ; elle examine simplement si l'État a, selon elle, violé un droit protégé par la Convention EDH. L'auteur de la requête, s'il est reconnu victime, peut se voir accorder des réparations (dommages et intérêts) qui seront payés par l'État condamné. Cependant, il n'est prévu aucune mesure de coercition à l'encontre de l'État déclaré fautif. En fait, la portée réelle d'une décision de la CEDH est symbolique et surtout politique. En effet, la jurisprudence influence le législateur national qui modifie le droit interne dans le sens des arrêts de la CEDH. La France a donc, par exemple, supprimé l'interdiction des syndicats dans l'armée

^{9.} Grégor PUPPINCK, Les Droits de l'homme dénaturés, Paris, Cerf, 2018.

ou reconnu la filiation d'enfants nés d'une gestation pour autrui (GPA). Il y a eu environ mille procès contre la France et celle-ci a été condamnée un peu moins de huit cents fois. Il ne fait donc aucun doute que la souveraineté politique et juridique de la France soit désormais plus qu'affaiblie¹⁰.

Pour conclure : vers un État fédéral ?

Centrée d'abord sur les questions économiques (pour assurer la reconstruction et la prospérité des États de l'Europe de l'Ouest afin qu'ils échappent au glacis soviétique), la construction européenne contemporaine a très vite basculé vers un objectif politique¹¹ pour lequel le droit a été un parfait instrument. La Cour de justice n'a-t-elle pas affirmé (arrêt *Les Verts c/ Parlement européen*, 23 avril 1986), que le traité de Rome (de 1957) était la « charte constitutionnelle de base » ? Pour l'heure, l'Union européenne est encore une organisation internationale (puisque les États membres disposent de l'essentiel de leur souveraineté internationale¹²) ; mais, en interne, elle fonctionne déjà comme une fédération (et, ce, d'un certain type car d'autres modèles pourraient être envisagés). Et cela pourrait aller encore plus loin.

L'actuel président de la République française parle ouvertement de la souveraineté européenne (par exemple dans son discours de La Haye du 11 avril 2023), ce qui suppose un État européen. D'aucuns l'ont soupçonné en septembre

^{10.} Christophe BEAUDOUIN, *La Démocratie à l'épreuve de l'intégration euro- péenne*, Paris, LGDJ, 2014.

^{11.} Sur l'histoire de la construction européenne, cf. not. Emmanuel DREYFUS, Christophe RÉVEILLARD, Penser et construire l'Europe, du traité de Versailles au traité de Maastricht, 1919-1992, Paris, Sedes, 2007 ; Christophe RÉVEILLARD, La Construction européenne, du plan Schuman au Brexit, Paris, Ellipses, 3e éd., 2020.

^{12.} Sur la question de la souveraineté, il sera permis de renvoyer à notre étude : Guillaume BERNARD, « Comment peut-on être souverain ?, L'alternative entre Classiques et Modernes », in *La revue de l'ACE*, [Avocats Conseils d'Entreprises], novembre 2023, n°160, pp. 15-18.

2021 (mais cela a été démenti par l'Élysée) d'envisager d'abandonner à l'UE le siège permanent de la France au Conseil de sécurité de l'ONU. C'est d'ailleurs ce que le ministre des Finances de l'Allemagne avait revendiqué en novembre 2018. Or, dans l'hypothèse d'une transformation de l'UE en un véritable État fédéral, il est certain qu'aucun des États ayant été absorbés ne siègera plus indépendamment mais que l'UE exercerait alors, à leur place, leur souveraineté internationale, notamment dans le cadre de l'ONU... En tout état de cause, les actuels projets d'évolution institutionnelle, reprenant les orientations du feu traité de Rome de 2004, intègrent la suppression du vote à l'unanimité au sein du Conseil de l'Union et la non-représentation de chacun des États membres au sein de la Commission. Cela va, à l'évidence, vers une fédéralisation plus poussée encore.

D'ailleurs, certains pensent que puisque les nations ont été, à plusieurs reprises, des obstacles au processus d'intégration européenne (le Danemark en 1992, La France en 2005, l'Irlande en 2008), il serait peut-être plus judicieux que les futures unités fédérées d'un État fédéral européen ne soient pas les actuels États-nations mais des entités inférieures, pourquoi pas transfrontalières. Cela pourrait expliquer, au moins en partie, d'une part, le soutien que l'UE apporte aux courants régionalistes et, d'autre part, les redécoupages des collectivités territoriales comme en France (agrandissement des cantons et des régions) 14...

^{13.} Cf. not. Guillaume BERNARD, « Régionalisme et identitarisme en Europe », in *Géostratégiques*, mars 2022, 56, pp. 209-218.

^{14.} Cf. not. Guillaume BERNARD, « Territoire et souveraineté : une révolution permanente ? », in *La Révolution permanente*, Paul SALÜN, dir., Paris, Presses de la Délivrance, 2019, pp. 263-281.

Commission européenne, Parlement européen... de quoi parle-t-on?

I A RÉDACTION

Les institutions européennes constituent le cadre de gouvernance supranational de l'Union européenne (UE), chacune jouant des rôles distincts mais interconnectés dans le fonctionnement politique et législatif de l'UE. Parmi ces institutions, la Commission européenne et évidemment le Parlement européen en sont les moteurs. Rappelons à cet égard que ces deux organes sont conçus pour fonctionner dans un système de checks and balances, où chaque institution joue un rôle distinct tout en interagissant étroitement avec l'autre. La Commission européenne et le Parlement européen maintiennent entre eux une relation particulièrement interdépendante quant à la gouvernance de l'Union. Cette interaction est importante non seulement pour la formulation de la législation européenne mais aussi pour la supervision et l'exécution des politiques de l'UE. La relation entre la Commission européenne et le Parlement européen demeure en effet ancrée dans les traités fondateurs de l'UE, notamment le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE). Ces textes définissent les rôles et responsabilités de chaque institution, établissant ainsi les fondements de leur interaction. La Commission a le monopole de l'initiative législative dans la plupart des domaines, ce qui signifie qu'aucune législation ne peut être proposée sans son intervention. Le Parlement, de son côté, joue un rôle crucial dans l'examen, la modification et l'adoption de cette législation, en collaboration avec le Conseil de l'UE. Voici une rapide

présentation des deux institutions charnières de l'Europe de Bruxelles.

La Commission européenne

La Commission européenne est l'un des organes exécutifs centraux de l'Union européenne (UE), jouant un rôle crucial dans le développement de la politique européenne, la gestion de la législation, l'exécution du budget de l'UE, et la représentation de l'Union sur la scène internationale.

• Structure de la Commission européenne

La Commission européenne est composée de membres appelés commissaires, chacun chargé d'un portefeuille spécifique, tel que le commerce, l'environnement, ou la politique économique. À la tête de la Commission se trouve le Président, élu par le Parlement européen après avoir été proposé par le Conseil européen. Le Président de la Commission joue un rôle prépondérant dans l'orientation des politiques et la gestion de l'organisation. Il est responsable de la répartition des portefeuilles et peut demander à un commissaire de démissionner.

Chaque commissaire est assisté par son cabinet et par une direction générale (DG), qui est l'équivalent d'un ministère. Les DG sont spécialisées dans des domaines spécifiques et préparent les initiatives législatives et politiques, supervisent leur mise en œuvre et gèrent les programmes de l'UE.

• Fonctions et compétences

La Commission a quatre fonctions principales : l'initiative législative, l'exécution des politiques, la gestion du budget de l'UE, et la représentation externe de l'Union.



• Initiative législative

La Commission détient le monopole de l'initiative législative dans la plupart des domaines de l'action de l'UE, ce qui signifie que seul cet organe peut proposer de nouvelles lois européennes. Cette prérogative lui permet de façonner l'agenda législatif en fonction des objectifs politiques de l'Union. Les propositions sont souvent le résultat d'un long processus comprenant des consultations, des évaluations d'impact, et des discussions avec les autres institutions et les parties prenantes.

• Exécution des politiques

La Commission est responsable de l'application des lois de l'UE et veille à ce que les réglementations, directives et décisions soient mises en œuvre de manière uniforme dans tous les États membres. Elle dispose de pouvoirs pour prendre des mesures contre les États qui ne respectent pas le droit européen, incluant la possibilité de les traduire devant la Cour de justice de l'Union européenne.

• Gestion du budget

La Commission gère le budget de l'UE, qui est financé par les contributions des États membres et d'autres sources de revenus. Elle veille à ce que les fonds soient dépensés efficacement et conformément aux règles de l'UE. La gestion du budget implique la programmation financière, l'allocation des ressources aux différents programmes de l'UE, et le contrôle des dépenses.

• Représentation externe

La Commission représente l'UE dans les relations internationales, notamment dans les négociations commerciales,

87

les accords bilatéraux et multilatéraux, et dans les forums internationaux comme l'ONU. Elle joue un rôle essentiel dans la promotion des intérêts et des valeurs de l'Union à l'étranger.

• Processus décisionnel

Le processus décisionnel au sein de la Commission est structuré mais flexible. Les décisions importantes sont prises par le collège des commissaires, qui se réunit une fois par semaine pour discuter des propositions de politiques, des nouvelles législations et des questions importantes concernant la gestion de l'UE. Ces réunions sont préparées minutieusement à l'avance par les cabinets et les services de la Commission.

• Critiques et défis

Malgré son rôle essentiel, la Commission européenne fait face à plusieurs critiques, toutes légitimes. Elle est souvent perçue comme une bureaucratie lointaine et déconnectée des citoyens européens. Les critiques portent également sur son efficacité, sa transparence et sa responsabilité. Le processus de décision peut être vu comme opaque, et les citoyens européens ont parfois du mal à comprendre comment les décisions sont prises et comment elles les affectent. La question de la légitimité démocratique est également prégnante, étant donné que les commissaires ne sont pas directement élus. Cela soulève des questions sur leur représentativité et leur responsabilité devant les citoyens de l'UE.

La Commission européenne, avec ses vastes compétences et responsabilités, est donc un pilier central de la gouvernance de l'Union européenne. Elle joue un rôle essentiel dans la proposition et la mise en œuvre des politiques qui affectent la vie quotidienne des citoyens européens.



Le Parlement européen

Le Parlement européen est quant à lui l'une des principales institutions législatives de l'Union européenne, jouant un rôle clé dans la formulation des politiques qui affectent plus de 440 millions de citoyens à travers les États membres. En tant que seul organe de l'UE directement élu par les citoyens, il représente la voix du peuple dans le processus décisionnel européen. Avec les élections à venir en juin prochain, comprendre le fonctionnement de cette institution et les enjeux de ce scrutin est essentiel pour saisir la dynamique politique actuelle de l'Union.

Structure et fonctionnement du Parlement européen

• Composition

Le Parlement européen est composé de députés européens (DE) élus tous les cinq ans. Le nombre de sièges alloués à chaque pays est proportionnel à sa population, mais est également conçu pour assurer une représentation équitable des petits États. Actuellement, le nombre de députés ne peut excéder 751, le Président du Parlement inclus.

• Rôle législatif

Le Parlement partage le pouvoir législatif avec le Conseil de l'Union européenne. Il travaille sur la base de propositions législatives soumises par la Commission européenne, jouant ainsi un rôle crucial dans la modification, l'approbation ou le rejet de la législation européenne. Les procédures législatives ordinaires impliquent un travail en commission avant que les propositions ne soient débattues et votées en session plénière.

89

• Commissions

Le travail parlementaire se divise en plusieurs commissions spécialisées, chacune responsable de domaines spécifiques tels que le commerce international, l'environnement, ou les affaires économiques et monétaires. Ces commissions examinent les propositions législatives, rédigent des rapports et formulent des recommandations.

• Pouvoir budgétaire

Le Parlement européen joue également un rôle essentiel dans les décisions budgétaires de l'UE. Il examine, modifie et approuve le budget annuel de l'Union en collaboration avec le Conseil. Ce pouvoir confère au Parlement une influence significative sur la répartition des dépenses de l'UE.

• Pouvoir de surveillance

En plus de ses fonctions législatives et budgétaires, le Parlement exerce un contrôle démocratique sur toutes les autres institutions européennes. Il supervise l'activité de la Commission européenne et a le pouvoir de la censurer, ce qui peut entraîner sa démission collective.

Enjeux du scrutin électoral de juin prochain

• Influence sur la politique européenne

Le scrutin de juin prochain est crucial, car il déterminera la composition du Parlement européen pour les cinq années à venir. Les députés élus auront un impact direct sur la législation européenne, influençant des domaines clés tels que l'immigration, le commerce, les politiques climatiques et la régulation économique.



• Représentativité et participation

Un des principaux enjeux de ces élections est le taux de participation. Historiquement, les élections européennes ont souffert d'une faible participation, ce qui soulève des questions sur la légitimité démocratique des décisions prises au Parlement. Augmenter la participation est essentiel pour renforcer la représentativité et la légitimité de cette institution.

• Impact du contexte international

Les événements mondiaux, tels que les crises économiques, les tensions géopolitiques, et les questions environnementales, joueront également un rôle dans les élections. Les réponses de l'UE à ces défis, coordonnées en grande partie par le Parlement européen, seront donc cruciales.

De Strasbourg à Bruxelles : la délicate question des sièges du Parlement européen

LA RÉDACTION

La question du siège du Parlement européen fait l'objet de débats récurrents, alimentant les querelles entre tenants de Strasbourg et militants de Bruxelles : retour sur une dispute ancienne, aux racines politiques et fortement symboliques.

Aux origines du siège strasbourgeois

• Accueillir les sessions de la CECA

C'était en 1952 : la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) installe son assemblée commune à Luxembourg. En l'absence d'hémicycle en cette capitale, c'est à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, que se tiennent ses sessions tandis que le secrétariat de l'Assemblée commence à travailler à Luxembourg. La question du choix définitif du siège soulève néanmoins déjà l'interrogation et des voix se firent entendre en faveur d'une installation à Strasbourg. « Si vraiment on veut faire l'Europe, si vraiment les institutions européennes doivent se développer et se consolider, il faudra bien un jour les regrouper en un même lieu, déclare l'europhile président du conseil général du Bas-Rhin Pierre Pflimlin. Or c'est Strasbourg qui est plus que jamais le grand carrefour de l'Europe, où les hommes d'État viennent ensemble travailler et délibérer. Je pense donc que lorsque le moment sera venu de créer vraiment une capitale de l'Europe Strasbourg se présentera en très bon rang et aura de grandes chances d'être



*choisi*¹. » Dans les esprits des partisans strasbourgeois comme Pfimlin, le siège strasbourgeois est l'incarnation de la réconciliation de l'Allemagne et la France, image de cette « *Europe apaisée* » qu'il souhaitait construire.

• Siège de la CEE

Le 25 mars 1957, à l'issue de la signature du traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE)², un article établit que le « siège des institutions de la Communauté est fixé du commun accord des gouvernements des États membres³ ». La naissance de l'Assemblée parlementaire européenne nécessitait en effet un lieu où siéger : c'est en mars 1958, à Strasbourg, que se tiendra sa première session. De leurs côtés, les commissions de l'Assemblée commencèrent à œuvrer à Bruxelles, à la suite d'une recommandation du ministère des affaires étrangères des Six, le 7 janvier 1958, qui préconisait de « tenir leurs réunions à Val Duchesse (Bruxelles) ou à Luxembourg, en fonction de raisons d'ordre pratique et de facilités matérielles⁴ ».

Celui-ci réaffirmait par le même temps que le lieu de réunion de l'Assemblée devait être Strasbourg. Cette disjonction d'une même structure (le Parlement européen) entre Strasbourg et Bruxelles constituera le nœud du problème.

Voir Le Monde, 1^{er} octobre 1952, C'est Strasbourg qui doit être la capitale de l'Europe, affirme M. Pflimlin. https://www.lemonde.fr/archives/article/ 1952/10/01/c-est-strasbourg-qui-doit-etre-la-capitale-de-l-europeaffirme-m-pflimlin_1994660_1819218.html

^{2.} Les traités de Rome créent la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom). https://www.affarieuropei.gov.it/fr/reglementation/les-traites-de-rome/#:~:text=Les%20Traités%20de%20Rome%2C%20considérés,sous%20le%20nom%20d'EURATOM.

^{3.} Article 216 du traité de Rome, cité par le Rapport d'information sur Strasbourg, siège du Parlement européen, n°254, 19/01/1994.

^{4.} Rapport d'information sur Strasbourg, siège du Parlement européen, n°254, 19/01/1994, p.8.

Certains tenants de la réunion de l'ensemble des institutions communautaires font entendre leurs voix, à l'image de Jean Monnet qui aspire à la création d'un « *district euro- péen* », à l'image de celui de Columbia aux États-Unis. À l'inverse, les partisans de la distinction des sièges la tiennent pour une nécessité, la concentration étant jugée comme une manifestation fâcheuse de la bureaucratie et la déconnection de telles institutions.

En 1965, une décision du Conseil des ministres de la CEE dispose enfin que « Luxembourg, Bruxelles et Strasbourg demeurent les lieux de travail provisoires des institutions des Communautés⁵ ». À l'occasion du traité de fusion du 8 avril 1965⁶, une spécialisation des sièges se créée, avec une orientation des institutions financières et judiciaires de la Communauté à Luxembourg. La présence du Secrétariat général du Parlement européen et la Cour de justice en cette capitale dérive de cette directive.

• 1992-1997 : l'incertitude juridique levée

Il faut attendre le 12 décembre 1992 et le Conseil européen d'Édimbourg pour que les difficultés juridiques relatives à la question du siège soient tranchées de manière claire et distincte. « Le Parlement européen, dispose le texte, a son siège à Strasbourg où se tiennent les douze périodes de sessions plénières mensuelles y compris la session budgétaire⁷. »

^{5.} Elena Rodica DANESCU, « Le problème du siège unique du Parlement européen », in Luxembourg Centre for Contemporary and digital history, 06/07/2016. https://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/d1cfaf4d-8b5c-4334-ac1d-0438f4a0d617/8cd2bc88-c2ef-44b2-adb9-9c950c615fce

^{6.} Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes. Traité instituant la Communauté européenne / Traité de fusion, 8/04/1965, https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar: 89b3b5b7-e861-4de6-b92c-7c280ca6d6fb.0002.01/DOC_1& format=PDF

^{7.} https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/20/le-parlementeuropeen-organisation-et-fonctionnement



Les sessions plénières additionnelles et les réunions de commissions doivent quant à elles se dérouler à Bruxelles. Pour autant, à l'échelle pratique, les tenants de Bruxelles allaient continuer à militer en leur faveur.

En 1997, un Protocole sur la fixation des sièges des institutions est annexé aux Traités [ndlr. (Résolution du 16 décembre 1992 sur les conclusions de la réunion du Conseil européen d'Edimbourg des 11 et 12 décembre 1992)] par le Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997. Il vient confirmer la Décision d'Édimbourg et redonne la légitimité à Strasbourg.

Les tenaces partisans de Bruxelles

• De coûteux aménagements d'infrastructures

Le Sénateur Vinçon, auteur du rapport d'information n°254, rappelle que les années 80 furent marquées par les dépenses coûteuses du Parlement européen, qui consacra⁸ près de 16 % de son budget de 1994 et 105 % du budget d'immobilier européen cette année-là à la construction d'un « Espace Léopold ». Chiffré à « au moins 7 milliards de francs », ce projet aurait surtout servi à permettre l'accueil de l'ensemble de l'Assemblée « y compris ses services et ses séances *plénières*⁹ ». En se dotant d'installations aussi performantes qu'à Strasbourg, Bruxelles essayait de s'attirer les faveurs de l'Assemblée. Ce que les habitants de Bruxelles considéraient alors comme un « Caprice des Dieux » fit aussi craindre l'insuffisance du budget pour financer le nouvel hémicycle de Strasbourg. L'aménagement, dont le rapporteur note que son « concept architectural [...] sans grâce [eut] pour principal effet de défigurer un quartier naguère charmant de Bruxelles », indique clairement qu'il s'était « accompagné

^{8.} Budget connu à partir de 1996. Op. cit. rapport n°254, p. 24.

^{9.} Op. cit. rapport n°254, p. 16.

de nombreuses tentatives de transférer vers la capitale belge une partie des activités de l'Assemblée de Strasbourg¹⁰ ». Cette tentative d'amélioration des infrastructures bruxelloises laisse à penser que les tenants d'un Parlement européen aux services concentrés à Bruxelles ont tenté dès les années 80 de faire pencher la balance en leur faveur.

• Un « abandon » progressif de Strasbourg?

À ces tentatives, s'est ajoutée la dérogation aux obligations de siéger à Strasbourg. L'obligation de tenir au moins 12 sessions à Strasbourg n'a pas toujours été respectée. En 1993, 11 sessions seulement s'y tiennent; l'année suivante, il n'y en aura que 10. Dans les années 90, le rapporteur indique par ailleurs que les transferts de personnels ou de services s'opéraient essentiellement en faveur de Bruxelles¹¹. Près de trente ans plus tard, à l'occasion de la « crise sanitaire », de nouvelles crispations sont nées entre tenants du siège strasbourgeois et du siège bruxellois. Ainsi, pendant 480 jours (2020-2021), aucune session ne s'est tenue à Strasbourg en raison des conditions sanitaires et ce en dépit de l'obligation de réunions des députés européens à raison de quatre jours par mois. Face aux critiques qui se firent jour quant à la tradition des allers-retours Bruxelles-Strasbourg, le président de la République vint apporter son soutien à la signature du contrat triennal 2021-2023 qui venait renforcer, à hauteur de 189 millions d'euros, le plan visant à « conforter [la] vocation européenne » de Strasbourg.

• Strasbourg-Paris: les querelles contemporaines

Avec la crise sanitaire, les querelles entre tenants de Bruxelles et tenants de Strasbourg ont été renforcées. Du

^{10.} Op. cit, rapport n°254, p. 25.

^{11.} Est signalée la tentative, par Pierre Pfimlin, de transférer 105 postes à Strasbourg en 1987, proposition qui n'aurait pas abouti.



côté des premiers, les arguments vont de la défense de l'écologie (les allers-retours des députés étant énergivores) à celle de la nécessité jugée pragmatique (avec un renfort des compétences du Parlement européen, il apparaît aux pro-Bruxelles essentiels de mutualiser les services dans une perspective d'efficacité). Enfin, la question du coût des déplacements est également pointée du doigt comme un argument pour centraliser les activités à Bruxelles¹².

Du côté des tenants de Strasbourg, l'argument symbolique qui fut parfois brandi en étendard (Strasbourg, siège des querelles franco-allemandes est une terre de réconciliation) peut-être réemployé par les plus farouches défenseurs de l'Union européenne. En France, elle répond aussi à des aspects économiques non négligeables : « *L'impact direct des sessions parlementaires représente environ 15 % du chiffre d'affaires annuel de l'hôtellerie* », expliquait en 2020 Pierre Siegel, président de la branche hôtellerie du Groupement des hôteliers, restaurateurs et débitants de boissons du Bas-Rhin¹³.

La récente crise sanitaire, qui a remis au goût des jours cette querelle ancienne, prouve la fragilité de cette question. Il n'est pas impossible qu'à l'heure où les bilans carbone des institutions publiques sont de plus en plus scrutés, l'argument écologique soit tenu pour plus décisif que les origines symboliques du siège strasbourgeois. ■

Voir encadré page suivante ▶

^{12.} Voir *Ouest-France*, 31/10/2019, « Où siègent les députés européens après leur élection ? »

^{13.} Cité dans « Toute l'Europe. Comprendre l'Europe, Strasbourg, Bruxelles : où se situe le siège du Parlement européen ? », 4 juin 2021. https://www.touteleurope.eu/institutions/strasbourg-bruxelles-ou-se-situe-le-siege-du-parlement-europeen/

L'histoire des sièges du Parlement européen en quelques dates

- 1952 : la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) installe son assemblée commune à Luxembourg. Les sessions se tiennent à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, en l'absence d'hémicycle.
- 25 mars 1957 : traité de Rome qui établit que le « siège des institutions de la Communauté est fixé du commun accord des gouvernements des États membres ».
- 12 décembre 1992 : Conseil européen d'Édimbourg qui dispose que « le Parlement européen a son siège à Strasbourg où se tiennent les douze périodes de sessions plénières mensuelles y compris la session budgétaire ».
- 2 octobre 1997 : traité d'Amsterdam qui confirme la Décision d'Édimbourg et redonne la légitimité à Strasbourg.
- **2020-2021**: durant 480 jours consécutifs, aucune réunion n'est tenue à Strasbourg en raison de la crise sanitaire.



Ursula von der Leyen : autopsie d'une débâcle

LA RÉDACTION

Le mandat européen d'Ursula von der Leyen va tout juste s'achever, mais l'actuelle présidente de la Commission européenne provenant du Parti populaire européen (PPE) a déjà annoncé sa candidature à sa propre succession en 2024.

Qui connaît vraiment cette personne dont le pouvoir politique est probablement le plus important pour décider du sort des Européens ? Rapide retour en arrière. Avant de sévir à la Commission européenne, Ursula von der Leyen a été membre du gouvernement allemand sous l'égide de l'Union chrétienne-démocrate pendant plusieurs années, occupant notamment le poste de ministre fédérale de la Défense. Son mandat en tant que ministre fut à l'image de son action actuelle auprès des Européens : une catastrophe. Sous-financement chronique, mauvaise gestion des ressources, culture de commandement laxiste mais management autoritaire... Autant de points qui ont fait d'elle une paria dans son pays d'origine et qui ont causé son évacuation à prix d'or à la tête de l'institution la plus influente de l'Union européenne. Dans la lignée de son passage en Allemagne, Ursula von der Leyen aura marqué l'Europe par un bilan des plus désastreux.

Comment qualifier par exemple sa gestion de la crise du Covid, entre déconnexion totale vis-à-vis des citoyens européens à qui elle expliquait comment bien se laver les mains, et opacité dans ses liens avec des entreprises comme Pfizer pendant les achats de vaccins ? Rappelons que des plaintes ont été émises contre M^{me} von der Leyen pour avoir négocié un contrat de 1,8 milliard de doses de vaccin contre le Covid directement par SMS auprès du patron de Pfizer, Albert Bourla, pour un montant total de 35 milliards d'euros. À ce jour, aucune décision de justice n'a encore été rendue mais l'affaire n'est pas pour autant enterrée devant la Cour de justice de l'Union européenne pour M^{me} von der Leyen...

Ensuite, le bilan migratoire : depuis son arrivée, ce sont près de 4 millions de demandes d'asile qui auront été enregistrées sur le sol européen ! Un désastre démographique qui ne s'arrête pas à ce triste chiffre. Le « *Pacte asile et migration* », initié ces derniers mois par la Commission, va en effet aggraver la submersion migratoire en imposant à chaque État-membre la répartition des migrants fraîchement arrivés sur leur territoire sous peine de sanction financière.

Par ailleurs, impossible de ne pas parler de l'accélération des procédures d'élargissement de l'Union européenne à un certain nombre de pays de l'Est mais aussi la Turquie, pays étrangers que M^{me} von der Leyen voit d'un bon œil malgré les dangers qu'ils représentent.

Du point de vue de l'économie européenne, Ursula von der Leyen aura aggravé la désindustrialisation du continent et affaibli des secteurs stratégiques entiers comme celui du nucléaire ou du numérique pour ne citer que ceux-ci. L'excès de normes et règlements furent la marque de fabrique du mandat 2019-2024 avec, à la clef, une perte de souveraineté économique énorme par rapport aux mastodontes chinois et américain. Les menaces et sanctions contre la Russie auront quant à elles aggravé la situation énergétique européenne, conduisant l'Europe à se fournir davantage en GNL auprès des États-Unis. Pour autant, aucune remise en question du fonctionnement du marché



européen de l'énergie qui fait grimper les prix de l'électricité et du gaz, au grand dam des ménages européens.

Enfin, son implication dans le Pacte vert qui symbolise aujourd'hui le clou du cercueil de milliers d'agriculteurs européens et contre lequel ils se battent depuis déjà des mois, mais aussi la funeste stratégie « *De la ferme à la four-chette* » qui prévoit la baisse des rendements agricoles et met nos agriculteurs en concurrence avec des produits qui ne respectent pas nos normes. Comme si la colère actuelle du monde agricole européen ne suffisait pas, la Commission européenne vient d'ailleurs tout juste, logiquement, de reconduire la levée des droits de douane pour les importations ukrainiennes!

Voici pour résumer brièvement la feuille de route européiste, ou plutôt le véritable travail de sape des intérêts européens qu'aura mené Ursula von der Leyen durant tout son mandat.

Si son action a pris une telle ampleur, c'est aussi parce que la présidente de la Commission est soutenue depuis le départ par une grande coalition allant des socialistes jusqu'au centre-droit en passant par la majorité présidentielle française. En effet, bien qu'appartenant au groupe PPE auquel appartiennent les Républicains et donc l'actuelle délégation présidée par M. Bellamy, c'est bien Emmanuel Macron qui a poussé à privilégier cette présidente allemande. Certains voudraient par calcul électoral faire oublier une appartenance politique commune, d'autres comme Renew s'en enorgueillissent. Dans tous les cas, ce ne sont ni les Français ni les Européens dans leur entièreté qui sortent gagnants de cette manœuvre qui dure depuis cinq ans et qui, souhaitons-le, ne se prolongera pas au-delà.

Parlement européen : un train de vie bien confortable...

LA RÉDACTION

Le Parlement européen, une des institutions centrales de l'Union européenne, joue un rôle crucial dans la législation et la gouvernance européenne. Cependant, les conditions de travail et les avantages de son personnel, particulièrement des députés, soulèvent des questions éthiques pour le moins importantes.

Des conditions de travail et des rémunérations confortables...

Les conditions de travail au Parlement européen sont réputées pour être particulièrement avantageuses. Le personnel bénéficie de salaires élevés, d'une sécurité de l'emploi exceptionnelle et de multiples avantages. Les fonctionnaires du Parlement européen sont rémunérés selon une grille qui prend en compte le grade et l'ancienneté, avec des salaires de base allant de quelques milliers d'euros pour les postes d'entrée à plus de 16 000 euros mensuels pour les hauts fonctionnaires. Ces salaires sont complétés par diverses indemnités, comme l'indemnité de résidence ou de famille.

Les députés européens eux-mêmes jouissent d'un régime de rémunération très généreux. En 2023, le salaire mensuel d'un député européen s'élevait à environ 9 000 euros, après imposition par l'UE. À cela s'ajoutent des indemnités de séjour pour couvrir les frais lors des sessions plénières à Strasbourg ou à Bruxelles.



Les assistants parlementaires : des petites mains bien choyées

Les assistants parlementaires, qu'ils soient accrédités (travaillant à Bruxelles ou Strasbourg) ou locaux (basés dans les États membres), jouent un rôle essentiel. Leur salaire varie grandement en fonction de leur expérience et de leur localisation, avec des salaires pouvant aller de 1 500 à 6 000 euros par mois pour les assistants locaux, et bien plus pour ceux accrédités. Leur rôle est de supporter les députés dans leurs tâches législatives et administratives, mais leur statut peut parfois mener à des situations de précarité, particulièrement quand ils sont employés sur des contrats de courte durée sans garantie de renouvellement.

Un fonctionnement « RH » très opaque

Le fonctionnement des ressources humaines au Parlement européen est complexe, géré par une direction dédiée qui s'occupe du recrutement, de la gestion des carrières et des questions administratives du personnel. Ce système vise à assurer que les compétences et les talents soient adéquatement répartis à travers les différents services, mais il peut aussi être perçu comme opaque, avec des accusations récurrentes de népotisme et de favoritisme...

Des avantages fiscaux, mais pas que...

Le personnel du Parlement européen, comme celui d'autres institutions européennes, est assujetti à un régime fiscal particulier. Contrairement à un citoyen ordinaire qui paie ses impôts selon les lois de son pays, les fonctionnaires européens, y compris les députés et les assistants parlementaires, paient un impôt communautaire directement prélevé sur leur salaire. Ce régime fiscal interne a été mis en place pour maintenir l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis

103

de leur État d'origine. Le taux d'imposition est progressif et varie de 8% à 45%, et est généralement perçu comme étant moins élevé que les taux nationaux dans plusieurs États membres, ce qui constitue un avantage fiscal non négligeable. En plus de ces avantages fiscaux, le personnel bénéficie de plusieurs autres formes d'avantages matériels. Ces avantages incluent des allocations diverses telles que l'indemnité d'expatriation, qui équivaut à 16% du salaire de base pour ceux qui ont déménagé dans un autre État membre pour travailler pour l'UE, ainsi que des indemnités de famille et de scolarité pour les enfants.

Les députés européens bénéficient de plusieurs avantages supplémentaires. Chaque député reçoit une indemnité de frais généraux, qui s'élève à environ 4 500 euros par mois pour couvrir les dépenses liées à l'exercice de leur mandat, telles que les frais de bureau, de téléphone et d'hospitalité dans leur État membre d'élection. En plus, des indemnités journalières sont allouées pour chaque jour de présence aux réunions officielles du Parlement. Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais d'hébergement et de subsistance lorsqu'ils sont en dehors de leur pays d'origine.

Les fonctionnaires et les assistants parlementaires bénéficient également de billets d'avion gratuits ou de remboursements pour les voyages entre leur pays d'origine et leur lieu de travail, ainsi que de l'accès à des installations de santé européennes. Cette politique vise à faciliter la mobilité du personnel à travers l'Union européenne et à soutenir leur engagement envers le travail parlementaire.

Et l'éthique dans tout cela?

Ces avantages peuvent poser des risques éthiques significatifs. La générosité des conditions de travail et des rémunérations peut créer un décalage entre les députés et



les citoyens qu'ils représentent. Ce fossé alimente non seulement un scepticisme légitime envers l'UE, mais encourage également un sentiment d'élitisme et de déconnexion des réalités quotidiennes des citoyens européens. En outre, l'opacité des processus de recrutement et de promotion peut mener à des pratiques de favoritisme, compromettant l'intégrité de l'administration publique européenne.

Le fonctionnement interne et les conditions de travail du Parlement européen reflètent une institution qui offre de nombreux avantages à ses membres et employés mais qui est également sujette à des critiques quant à son éthique et sa transparence. Pour renforcer la confiance du public en l'Union européenne, il serait crucial de revoir ces pratiques d'un autre monde afin de s'assurer qu'elles favorisent une plus grande équité et s'alignent un tant soit peu sur les principes et valeurs que l'UE fait pourtant mine de prôner à longueur de temps...

Politique climatique mondiale et objectifs européens : en route vers la décroissance

LA RÉDACTION

C'est dans la capitale des Émirats arabes unis, à Dubaï, dans cette ville qui incarne toute la démesure de la richesse accumulée ces dernières décennies grâce au pétrole, que s'est déroulée la dernière COP, la COP 28.

Cette 28e conférence de l'ONU sur le climat s'est conclue par un accord appelant les pays du monde entier à « *transitionner hors des énergies fossiles* » dans le but d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le texte va d'ailleurs un peu au-delà et appelle à accélérer cette sortie à la demande de l'Union européenne. En revanche, bien que des centaines de pays le réclamaient, l'accord ne nomme pas explicitement le trio fondamentalement visé à savoir « *pétrole, gaz et charbon* ». Il était en effet naïf de penser que les pays de l'OPEP, notamment, n'allaient pas tenter d'éviter ce qui s'apparente pour eux à un suicide économique

Mais ce sommet qui se veut consensuel a mis en lumière une fracture internationale qui pourra avoir des conséquences futures douloureuses. D'un côté, l'Union européenne, les États-Unis, le Brésil et les petits pays insulaires en tête ont fait du zèle environnemental face aux pays émergents, dont le développement repose encore massivement sur les énergies fossiles, et les pays producteurs d'hydrocarbures. Depuis une conférence à Doha, au Qatar, le ministre koweïtien du Pétrole, Saad al-Barrak, a d'ailleurs dénoncé une « attaque agressive » de la part des Occidentaux. Sur fond de tensions



interculturelles et religieuses, souhaitons que ce virage environnemental ne nourrisse pas encore les rancœurs du Nord contre le Sud.

Cet énième épisode a démontré une nouvelle fois que ceux qui défendent la sortie définitive, dès maintenant, des énergies fossiles sont en plein déni du réel et refusent dans leur jusqu'au-boutisme de prendre en compte les rapports de forces mondiaux.

Un sommet climatique rattrapé par la réalité

Dans un monde idéal, il faudrait bien sûr tous rompre avec notre dépendance aux énergies fossiles, aussi bien pour des raisons environnementales que de souveraineté énergétique. Mais dans le monde tel qu'il va, cela relève purement et simplement du vœu pieux. Et les injonctions de cette élite climatique énervent d'autant plus que ces donneurs de leçons se déplacent en avion tout en intimant aux peuples d'abandonner la voiture pour privilégier le vélo!

Les Français ne sont pas dupes de leurs effets de manche. Dans un récent sondage, 65 % des sondés estiment que les COP ne sont pas utiles pour limiter le dérèglement climatique et s'adapter aux conséquences déjà présentes. 61 % des personnes sondées veulent une transition en douceur, et plus de 8 Français sur 10 estiment que c'est à l'échelon local, celui des territoires, qu'il existe une réelle capacité d'action pour lutter contre le dérèglement climatique.

Une large majorité de nos compatriotes a compris instinctivement que la question environnementale, que beaucoup d'adversaires des souverainetés nationales disent vouloir régler à l'échelle mondiale, doit prendre en compte les réalités géopolitiques, économiques, régionales, locales, celles des pays et des peuples. Or cette déconnexion des

107

élites mondialisées, leur déni du réel, est justement ce qui peut entraver la réussite des politiques environnementales. La nécessaire défense de notre environnement ne peut se faire contre le peuple et sur son dos!

Cela est d'autant plus vrai qu'il existe aussi à terme les opportunités que peuvent offrir de nouvelles énergies alternatives. C'est le cas par exemple de l'hydrogène blanc dont on vient de découvrir un gisement dans les Pyrénées-Atlantiques, et également du gisement d'hydrogène en Moselle, qui serait potentiellement le plus important en Europe. Sans même parler bien sûr de l'indispensable énergie nucléaire qui a su donner à notre pays un fort coefficient d'indépendance énergétique. Quand des entreprises trouvent de véritables solutions d'avenir, on ne voit jamais les écologistes se réjouir de nouvelles techniques prometteuses pour la limitation de notre pollution carbonée.

En toute cohérence, il conviendrait aussi de mettre un frein à la fuite en avant économique, dont le récent traité de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande est un cas d'école, une véritable aberration environnementale et agricole alors même qu'il est présenté comme un accord à forte valeur environnementale. Faut-il rappeler par ailleurs que la France importe la moitié de sa pollution et qu'une politique de relocalisation ferait immédiatement baisser l'empreinte carbone par habitant ?

Une décroissance qui ne dit pas son nom

Enfin, derrière la question de l'arrêt des énergies fossiles, se pose la question centrale, que n'assument pas généralement ses promoteurs, à savoir celle de l'idéologie de la décroissance. Cette logique décroissantiste conduira néanmoins à une souffrance accrue des populations par l'effondrement de notre secteur agricole, de nos industries, des



services et à une paupérisation accélérée de nos territoires. Plutôt que de conjuguer une logique de préservation de la biodiversité, de nos réserves hydriques ou forestières avec une logique économique de relocalisation et d'innovation énergétique, les décroissants prônent la limitation des naissances et l'arrêt de notre civilisation industrielle.

Le souci est que la démocratie constitue un obstacle majeur dans leur logique de destruction de nos bases : la révolte des « *farmers* » aux Pays-Bas mais aussi celle des agriculteurs français durant l'hiver, ou encore le soulèvement des Gilets jaunes il y a quelques années, en sont des preuves éclatantes.

Le nécessaire rééquilibrage environnemental doit-il s'opérer par une fiscalité punitive ou la contrainte administrative ? Au regard des premiers soubresauts populaires, c'est raté. Aussi la décroissance ne pourra s'opérer que dans une logique totalitaire.

C'est la raison pour laquelle, si l'on ne souhaite pas que les peuples rejettent massivement et sans nuance les politiques environnementales, si l'on croit aussi à la valeur des sociétés démocratiques, il semble nécessaire de construire en Europe un pôle de pensée écologique alternatif qui adosse la préservation du vivant à la recherche d'une souveraineté économique protectrice. Ce qui est certain, c'est que l'un ne pourra jamais se faire démocratiquement sans l'autre.

Quand la souveraineté numérique européenne se transforme en soumission numérique européenne

LA RÉDACTION

Si l'on parle très souvent dans le débat public, à juste titre d'ailleurs, de souveraineté alimentaire, de souveraineté économique ou encore de souveraineté sanitaire, on évoque assez peu la souveraineté numérique qui revêt une importance non moins stratégique que les autres. Les puissances mondiales ont bien compris qu'elle n'échappe à aucune prédation, qu'elle provienne des États-Unis, de la Chine, de l'Inde... Cloud, câbles sous-marins, intelligence artificielle, technologies quantiques : l'enjeu numérique est désormais un vecteur de puissance indispensable pour toutes les nations et continents voulant assurer leur existence et maintenir leur prééminence sur la scène internationale. Ce n'est pas pour rien que l'ancien directeur de l'Anssi, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, déclarait très justement il y a quelques mois, que « ceux qui dirigeront le monde demain sont ceux qui seront capables de posséder les données et de savoir comment les traiter ; renoncer au traitement des données nous condamne à être des vassaux ».

Où se placent l'Europe et la France dans cette compétition ? Inévitablement à la botte des intérêts étrangers, et certainement pas européens. Plus précisément sous la tutelle des États-Unis qui font de l'Europe un marché privilégié pour étendre leur quasi-monopole en matière de numérique.

Ces derniers mois, on assiste même à une accélération de l'emprise américaine dans les choix relatifs au secteur du *cloud* souverain, qu'il soit français ou européen. Malgré les



millions d'euros consacrés par l'Union européenne, le cloud européen patine et vire au plus grand rocambolesque. On se souvient d'abord du projet Gaia-X, censé être le point de départ d'une stratégie souveraine s'agissant du cloud européen. Quelques mois après son lancement, on apprend qu'il intègre en son sein des entreprises américaines comme Google, Amazon ou Palantir, mais aussi asiatiques telles que Alibaba ou Huawei. Même hypocrisie cette fois-ci avec I'« European Sovereign Cloud » d'Amazon Web Services (AWS) qui se présente – écoutez-bien – comme une solution cloud « souveraine » pour l'Europe et l'ensemble de ses acteurs publics. Même hypocrisie encore au sujet de la société concurrente américaine Oracle qui vend ses services cloud à différentes instances européennes comme la BCE ou encore la Commission européenne. Je ne manquerai pas enfin de relever le choix des instances européennes de ne pas exclure la solution Azure de Microsoft en ce qui concerne l'espace européen des données de santé, c'est-àdire nos données les plus personnelles.

Le cas de la France

Le cas français est similaire en tout point car il fait la part belle aux États-Unis dans la gestion des données nationales. Derrière les belles paroles de la France et de son président sur la souveraineté numérique se cache en réalité une soumission numérique sans égale. Si le leader national OVHcloud n'arrive que cinquième dans le *cloud* public d'infrastructure en France en 2022, avec moins de 3 % de part de marché, les quatre premiers fournisseurs, tous américains, concentrent quant à eux près de 75 % des parts. Pour preuve, ces dernières semaines, c'est la CNIL, la Commission nationale de l'informatique et des libertés, qui a suscité la polémique en permettant à Microsoft d'obtenir la maîtrise pendant trois ans du Health Data Hub, l'infrastructure qui intègre les données de santé des Français.

111

Les conséquences de ces choix anti-souverains sont désastreuses :

- Premièrement, cela traduit d'une absence totale de confiance à l'égard de nos entreprises et de leurs salariés dont l'expertise et la conduite de projets d'ampleur sont tout à fait égales aux prestations américaines. En refusant d'initier un écosystème favorable à l'essor de ces entreprises, les dirigeants français et européens favorisent de facto les intérêts étrangers contre les nôtres.
- Deuxièmement, le choix de recourir à des sociétés américaines fait courir le risque de voir les États-Unis accaparer nos données et les utiliser comme bon leur semble à travers l'extraterritorialité du droit américain. Aux États-Unis, la loi FISA ou encore les dispositifs du Cloud Act obligent en effet les entreprises américaines et leurs filiales à coopérer avec les agences de sécurité nationales américaines. En cas de besoin, les données présentes sur ces environnements pourraient alors se retrouver aux mains des États-Unis qui s'en serviraient à leur convenance. Chacun sera ainsi ravi de savoir que Microsoft, Amazon, Oracle ou qui sais-je encore, auront la possibilité d'avoir la main sur presque toutes nos données, qu'elles soient sensibles ou non.

Quelles solutions?

La France et plus largement l'Europe doivent s'affranchir de cette tutelle américaine pour assurer leur sécurité et leur indépendance numérique. Des solutions existent pourtant et n'ont besoin que de volonté politique pour être lancées. Nous pouvons dresser quelques pistes pour insuffler cette reprise en main :

 favoriser les entreprises nationales partout où il s'agit de répondre à des besoins numériques de nature stratégique;



- stimuler les investissements publics et privés en faveur des sociétés strictement françaises ou européennes du numérique;
- imposer des conditions juridiques favorables pour les Européens et contraignantes pour les autres en matière de protection des données;
- ou encore s'affirmer politiquement pour peser et remporter des victoires dans la guerre économique et technologique en cours.

Il en va de notre souveraineté numérique mais surtout de notre place dans le monde. ■

Pacte sur l'immigration et l'asile, un trompe-l'œil en matière de fermeté et d'humanité

LA RÉDACTION

La nouvelle n'aura échappé à personne: le « Pacte sur la migration et l'asile » a été adopté le 10 avril 2024 par le Parlement européen. Il est le résultat d'un large accord entre le Parti populaire européen (droite), Renew (centre) et les sociaux démocrates S&D (gauche). Le chancelier allemand, Olaf Scholz, y a vu comme Ursula von der Leyen un « pas historique indispensable », l'eurodéputée macroniste Fabienne Keller, une mesure visant à combattre l'influence des partis patriotiques et populistes.

Un pacte favorisant l'immigration

La Commission européenne explique que ce Pacte conjugue fermeté et humanité. Il n'en est pourtant rien. Le site du Parlement européen assure pour sa part que ce Pacte offre « la liberté pour les États membres de choisir entre assumer la responsabilité des demandeurs d'asile, apporter des contributions financières ou fournir un soutien opérationnel aux pays impactés par l'arrivée des déplacements migratoires ». Tout le monde l'aura compris : la seule liberté offerte est celle de choisir la manière dont l'immigration clandestine sera un fardeau mais nullement la possibilité de s'en départir.

En effet, il ne s'agit pas de limiter, de choisir les flux migratoires et encore moins de les arrêter mais bien de les organiser et de répartir les migrants dans les villes et villages



de l'UE ou de faire payer les États qui ne souhaiteraient pas accueillir des migrants (soit une amende de 20 000 euros par migrant, prise concrètement dans la poche des contribuables français et européens).

On se souviendra au passage qu'en juin 2022 il s'était trouvé une majorité de gouvernements des États membres pour accepter une première version d'un mécanisme de solidarité pour une période d'un an. L'objectif annoncé était d'atteindre 10 000 relocalisations de demandeurs. Ce fut largement un échec sous la pression des opinions publiques.

Quant à la fameuse procédure de filtrage prévue par ce pacte et dont Renew notamment veut faire un symbole de son sens des responsabilités, c'est un leurre sur toute la ligne. Ce « filtrage » est présenté comme – je cite encore – « un processus d'identification et d'accélération de traitements des dossiers ». Dans un délai de cinq jours, une fois sur le territoire d'un pays membre les immigrés illégaux seront placés « dans des centres de rétention afin d'effectuer un contrôle de santé et de sécurité, ainsi qu'un relevé d'empreintes digitales dans la base de données Eurodac ». Or, ces lieux de filtrage restent artificiels ou sont totalement saturés tant les arrivées sont nombreuses. Ne serait-ce que pour des raisons purement logistiques, ce filtrage relève du vœu pieux. Le seul point positif de ce Pacte, s'il faut en trouver un, réside dans l'amélioration des échanges et des informations pour contrôler autant que faire se peut l'identité des arrivants.

Le dispositif s'inscrit totalement dans la logique du Pacte de Marrakech¹ qui compte « faciliter les migrations sûres ordonnées et régulières » au terme de son article 11, parce qu'« à l'heure de la mondialisation, elles sont facteurs de prospérité » selon son article 8.

^{1. «} Pacte mondial sur les migrations » de 2018.

Une affirmation assez ahurissante, alors que ce même article avoue que les migrations ont « indéniablement des répercussions différentes et parfois imprévisibles sur nos pays ». Étrangement, cet aspect-ci n'est pas traité par la classe dirigeante européenne.

Une vaste coalition du centre droit à la gauche sous la pression des ONG

L'immigration extra-européenne est ainsi considérée au contraire comme la solution pour lutter contre la crise démographique là où, par trois fois – en 2007, 2011 et 2020 –, le Comité économique et social européen s'est prononcé en faveur de politiques ambitieuses pour conforter la famille et l'emploi en Europe. En vain car la Commission européenne préfère encore et toujours le recours à l'immigration soutenue par les Verts, les socialistes, les libéraux et le Parti populaire européen auquel sont affiliés les Républicains. Ainsi à Bucarest, en octobre 2012, ce parti avait affirmé « la nécessité d'intégrer plus efficacement et plus rapidement dans la société un grand nombre d'immigrants » (programme de base du PPE, point 004, 17 octobre 2012).

Les promoteurs de ces sociétés ouvertes ne se recrutent pas uniquement dans les rangs des « *libéraux* » mais aussi du côté de l'extrême gauche et des ONG de la même obédience. Aussi laxiste et dérisoire soit-il au regard des enjeux migratoires, il s'est trouvé une myriade de ces ONG pour dénoncer ce Pacte sur la migration et l'asile jugé encore trop contraignant : Amnesty International, Human Right Watch, France terre d'asile, Forum Réfugiés, pour ne citer qu'eux, ont donné de la voix pour exiger un accueil encore plus large des flux migratoires – accueil qui ne peut se faire qu'au détriment des populations de nos États membres, en premier lieu des femmes, déjà victimes de l'insécurité générée par une partie non négligeable de cette immigration non européenne. Les



populations en Europe sont déjà fragilisées par la crise et notamment celle du logement comme c'est le cas en France. Comme le précisait Michel Aubouin suite à ses travaux sur la politique de la ville et le logement social : « L'an dernier, nous avons accueilli 400 000 personnes en France et construit 60 000 logements HLM dans le même temps. Il devient impossible de loger tous ces gens. »

Le marché est déjà saturé par un nombre colossal de demandes, une congestion à laquelle s'ajoute par ailleurs l'injustice d'une non-priorité aux Français. Cette situation engendre un relogement automatique de 200 000 étrangers dits « *en difficulté* », en France, dans des hôtels ou des centres d'hébergement, à nos frais.

Quand, parallèlement, le taux d'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF) a atteint pour l'année 2023, un pourcentage de reconduite de 6,9%, taux historiquement bas, il est évident que pour des raisons bassement logistiques ce Pacte ne fera qu'aggraver le problème. Encore une preuve par les chiffres : le nombre annuel de premiers titres de séjour accordés dans l'Union européenne a augmenté de 136 % en dix ans. 3,5 millions de primo-titres de séjour ont été octroyés dans l'UE en 2022, contre 1,5 million en 2012. Par ailleurs, un million de demandes d'asile ont été enregistrées l'année dernière.

Il faut donc maintenant se rendre à l'évidence : ceux qui ont porté le Pacte et toutes ces politiques calamiteuses de soi-disant gestion de l'immigration clandestine se sont soit résignés à la submersion migratoire, soit l'appellent de leurs vœux. Les populations européennes finiront quoi qu'il en soit grandes perdantes de ces lubies idéologiques : pour elles, point d'humanité. \blacksquare

117

Niveau scolaire européen : la grande dégringolade

LA RÉDACTION

Maintenir en France comme chez nos voisins européens un fort niveau d'instruction scolaire est une absolue nécessité.

Pourquoi?

D'abord idéalement pour former des citoyens autonomes, libres, responsables, dotés de sens critique. Ensuite parce que la transmission de compétences solides aux nouvelles générations est indispensable pour que nos nations puissent maintenir ou accroître leurs capacités, rester compétitives et donc souveraines.

Or cela fait désormais quelques décennies que nos talents, nos savoir-faire, dans les domaines culturel, scientifique, technologique ou économique sont concurrencés par la montée en puissance de nouveaux pays qui ont rattrapé leur retard, voire acquis une certaine avance dans des secteurs clés. Et à l'émergence de cette nouvelle concurrence internationale s'ajoute un facteur encore plus grave, à savoir l'effondrement du niveau scolaire dans certains de nos pays.

Il existe différentes études internationales pour mesurer le niveau des élèves. Une des plus reconnues est l'évaluation internationale dénommée TIMMS, l'évaluation des « Tendances des études internationales sur les mathématiques et les sciences ». Les résultats de la dernière en date ont été dévoilés en 2020. L'étude a été faite auprès de dizaines de milliers d'enfants scolarisés, correspondant chez nous aux



classes de CM1 et de quatrième, dans 58 pays, dont ceux de l'Union européenne. Ils ont largement confirmé les résultats de la précédente étude publiée quatre ans plus tôt.

Ainsi une nouvelle fois les élèves français sont classés respectivement derniers et et avant-derniers du classement en maths et en sciences des pays européens, juste devant le Kosovo et le Monténégro... mais derrière l'Albanie. En mathématiques, l'écart observé entre la France et l'Allemagne par exemple équivaut à une année d'études.

En 40° position, sur les 58 pays testés, la France est loin derrière les États-Unis (en recul mais 15°), la Belgique (17°) ou encore l'Allemagne (24°). Les premiers pays européens de ce classement figurant dans le top 10 en maths sont les deux Irlande, l'Angleterre et la Lettonie, mais les six premières places reviennent à Singapour, Hong-Kong, la Corée du Sud, la Chine, le Japon et la fédération de Russie. Même chose en sciences à peu de chose près où la Finlande se classe 6°.

Fabienne Rosenwald, directrice de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), rattachée au ministère de l'Éducation nationale, constatait alors une forte baisse du niveau en maths depuis 1995. Et la tendance hélas n'a pas été en s'inversant ces trois dernières années. Faut-il rappeler pourtant que la France était connue jusqu'alors pour l'excellence de son école de mathématiques, qui lui valait une forte notoriété internationale.

Une autre étude souligne cet effondrement du niveau scolaire des jeunes Français, et le recul, encore relatif, mais constant et bien réel, des pays européens par rapport aux pays asiatiques les plus développés. Cette étude, c'est le fameux PISA, le programme international pour le suivi des acquis des élèves, piloté par l'OCDE. La dernière étude en date a été dévoilée en décembre 2023. Menée tous les trois

119

ans auprès de jeunes de 15 ans, elle porte sur trois domaines : la « *compréhension de l'écrit* » les « *mathématiques* » et les « *sciences* ». Là encore sans surprise, les pays asiatiques cités auparavant figurent en tête du classement ; Finlande, Irlande et Pologne se classent dans le top 10.

Pour avoir une idée claire de la dégringolade française, en l'an 2000 les jeunes Français testés se classaient 11^{es} en maths, 13^{es} en sciences, 15^{es} en lecture. Dans le classement PISA de 2023 qui évaluait 79 pays, nos élèves ont reculé dans toutes les disciplines (français, mathématiques, sciences). En comparaison internationale, la France se situe en dessous de la moyenne des pays développés, très loin par exemple de l'Angleterre en mathématiques. Le niveau des élèves français est très en dessous de celui des 20 pays les plus développés de l'OCDE.

Les raisons d'un effondrement

Il y a de nombreuses raisons pouvant expliquer cette perte de niveau général des élèves français. Mais il n'est pas surprenant que les pays qui réussissent le mieux soient ceux dans lesquels les élèves travaillent, tout simplement! Alors que les pays où l'on privilégie les activités ludiques, les projets pédagogiques, les débats « *citoyens* » et les intervenants extérieurs, s'effondrent, comme la France et les États-Unis. À titre d'exemple, un élève français actuel aura, au cours de sa scolarité, environ 100 heures de moins de cours de français que ses parents ou ses grands-parents.

La France est aussi l'un des pays où les élèves font état des plus grandes préoccupations liées aux problèmes de discipline en classe. Un élève sur deux se déclare être gêné par du bruit en classe. Il n'y a qu'en Argentine et au Brésil où l'indice du climat de discipline est inférieur à la moyenne observée en France.



Se pose bien sûr aussi la question de l'hétérogénéité des classes dans les zones les plus touchées par une immigration massive. Une enquête internationale de l'OCDE sur l'enseignement et l'apprentissage de 2018, l'étude TALIS, indiquait que les enseignants français se disaient « les moins bien préparés dans la gestion des classes hétérogènes et des environnements multiculturels ».

La question de l'immigration massive est ainsi un angle mort des études TIMMS et PISA précitées. Il y a ce que PISA se garde bien ou, en tout cas, oublie de dire : les pays les plus en difficulté, en dépit des moyens qu'ils allouent, sont aussi des pays de très forte immigration. Bien évidemment, cette réalité vient se superposer à la carte des élèves en difficulté dans les pays concernés.

Le recul allemand depuis vingt ans au sein du dernier classement PISA peut s'analyser comme une conséquence directe de l'afflux de populations immigrées. Entre 2000 et 2019, la proportion d'élèves issus de l'immigration est passée de 22% à 36 %. Le poids démographique de l'immigration entraîne mécaniquement une baisse dramatique du niveau scolaire dans les régions et/ou les établissements les plus touchés par le phénomène. Une babélisation qui handicape particulièrement les élèves issus de milieux modestes, sachant qu'un environnement familial et culturel propice est bien évidemment également un atout de taille.

Un défi à relever

Cacher la poussière sous le tapis ne résoudra pas les problèmes, et la manipulation opérée par le précédent gouvernement suédois est à cet égard emblématique : ainsi, lors du dernier classement PISA, les jeunes Suédois avaient obtenu de meilleurs résultats que dans le test précédent dans les trois matières et avaient grimpé au sommet du

121

classement international. Mais c'était par un tour de passepasse puisque la Suède avait procédé à l'exclusion de 11% des élèves de l'échantillon, principalement parce qu'ils étaient issus de l'immigration non européenne, arrivés récemment dans le pays, et qu'ils présentaient de trop faibles compétences.

Notons encore qu'il n'est pas anodin non plus que ce phénomène de tiers-mondisation se traduise en France notamment, à l'autre bout de la chaîne, par une émigration très inquiétante de nos jeunes diplômés.

Autant de défis auxquels les nations européennes vont devoir répondre collectivement afin de ne pas se laisser distancer par les pays émergents qui ont compris l'intérêt du capital culturel et social pour dynamiser leur économie dans un contexte de concurrence mondiale.

Il ne faut plus craindre le terme d'exigence académique qui est un effort pour de nombreux élèves comme de nombreux enseignants, mais qui permet, au-delà de la richesse économique, d'avoir un foisonnement culturel porté par des individus qui, une fois formés, ont souvent des rapports sociaux plus pacifiés et une liberté beaucoup plus grande. L'Europe revendique cet esprit de liberté or celui-ci est impossible sans culture, sans école. Pour le bonheur des futures générations, rehaussons ensemble le niveau intellectuel de nos écoles européennes qui ont par ailleurs la chance immense de pouvoir puiser dans trois mille ans de culture européenne richissime.



Histoires, l'Union européenne contre les nations

I A RÉDACTION

Le 17 janvier 2024, le Parlement européen a adopté une résolution sur la « *Conscience historique européenne* ». Un texte non contraignant mais qui pourrait avoir des prolongements législatifs. Par ailleurs, celui-ci nous donne une indication sur l'état d'esprit de la classe dirigeante.

Le texte « *Conscience historique européenne* » a été rédigé dans le plus pur style bureaucratique, disposé en 11 lettres de considérations classées de A à K et en 4 sousparties, elles-mêmes respectivement divisées en 3, 4, 17 et 4 articles, soit 28 points en tout.

Dès les premiers considérants¹, il est question de la fameuse « *intégration européenne* », dès le deuxième article, il est question de l'antisémitisme et l'antitsiganisme de l'Histoire européenne.

L'Histoire est ainsi envisagée pour « *lutter* » contre les « *inégalités* » et l' « *intolérance* », une vision utilitaire réductrice de la matière historique qui est suivie de la mention : « *L'Histoire ne doit jamais être relativisée, déformée ou falsifiée à des fins politiques.* » Relativiser l'Histoire de l'Europe vis-à-vis de celle du monde, relativiser l'Histoire contemporaine par rapport à des millénaires est pourtant utile dans la recherche historique. Par ailleurs, le texte relativise luimême les Histoires nationales au profit d'une Histoire européenne...

^{1.} Droit : considération qui motive un décret, une loi, et qui en précède le texte (ex. : les considérants d'un jugement).

Toujours dans un style très bruxellois (très macronien également) le texte entre vite en contradiction avec ses premières affirmations : « Il n'existe pas de "vérité historique" unique, monolithique, incontestable et éternelle. »

Des articles de foi et de repentance

Les sous-parties offrent quant à elles une déclinaison d'éléments aussi convenus que contradictoires.

Ainsi, le premier point évoque le potentiel danger de vouloir « *gérer l'Histoire au niveau politique* » alors même que l'ensemble du texte vise justement à « *gérer* » politiquement l'Histoire.

Le deuxième point met les pieds dans le plat en évoquant les « éléments sombres de l'histoire de l'Europe » et invite « à œuvrer ensemble en faveur de sociétés démocratiques et inclusives dans l'Union et le reste du monde ». À deux doigts de prôner l'éducation des sauvages non européens qui n'auraient pas intégré le catéchisme démocratique...

Le texte invite également à faire une « évaluation honnête de la "politique du passé" de l'Union » et d'invoquer des journées symboliques instaurées, citant ainsi : « La Journée commémorative de l'Holocauste, la Journée européenne de commémoration des victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires. »

La machine bruxelloise, d'ordinaire si prompte à célébrer la diversité, s'inquiète en revanche de « la persistance d'une concurrence latente et d'une incompatibilité partielle entre les différentes conceptions de la mémoire et cultures du souvenir en Europe, notamment entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, mais aussi entre les pays et les nations de certaines parties du continent ».



Une « conscience historique informée en Europe »

La sous-partie la plus longue compte 17 articles et donne la marche à suivre pour bien comprendre et envisager l'Histoire avec la méthode bruxelloise, et se fixer pour objectif « qu'émerge une conscience historique européenne critique et capable de se remettre en question ».

La méthode, elle n'a rien d'historique. Il est ainsi suggéré au point 10 que l'Histoire de l'Europe soit examinée « à la lumière des valeurs européennes fondamentales consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne ». Il conviendrait donc d'envisager des évènements historiques datant de plusieurs siècles à l'aune de notions comme celle de « minorités », le pluralisme, la non-discrimination ou encore « l'égalité entre les femmes et les hommes ». Outre l'anachronisme qui sous-tend un tel type d'analyse, celle-ci enferme dans des considérations eurocentrées et, paradoxalement, exclut la compréhension de notre Histoire par une personne qui n'aurait pas les « codes » occidentaux contemporains.

La haine des nations imprègne le texte qui préconise « de faire passer l'Histoire européenne et mondiale avant l'Histoire nationale, et de mettre davantage l'accent sur une compréhension supranationale de l'Histoire ».

La médiocrité est promue avec une suggestion qui pourrait venir de notre Éducation nationale : privilégier « la discussion plutôt que le transfert de connaissances ». Sont mis au pilori « le chauvinisme, les stéréotypes sexistes, les asymétries de pouvoir et les inégalités structurelles » qui seraient « profondément ancrés dans l'Histoire européenne »...

Le texte défend en outre un « enseignement interdisciplinaire et intersectionnel de l'Histoire qui applique une pédagogie innovante et centrée sur l'apprenant ».

125

Est salué par ailleurs « le potentiel des musées qui abordent de manière critique l'Histoire contestée de l'Europe »... La libre circulation des savoirs et la liberté offerte par internet inquiète en revanche le législateur européen qui se déclare « profondément préoccupé par le fait que les canaux numériques sont de plus en plus souvent utilisés de manière abusive à des fins de manipulation politique et de diffusion de la désinformation, y compris en ce qui concerne l'Histoire ».

Le texte incite ensuite les États à s'investir dans le sens indiqué...

L'échec de la conscience européenne

Revendiquant dans les derniers points évoqués l'adhésion à « l'idéal d'une "culture de la mémoire" et d'une conscience historique fondée sur des valeurs et des pratiques européennes communes », le texte enchaîne les lieux communs de la pensée contemporaine : « autoréflexion critique », « discours réflexif véritablement européen » ou encore la fameuse « communauté de destin ».

Jamais ne sont évoqués la grandeur des arts en Europe, la découverte de nouveaux territoires, les périodes de prospérité, les réalisations formidables : cathédrales, ponts, ingénieries, médecine. Nos saints et nos philosophes ne sont évidemment pas exaltés pas plus que ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour leur pays. Et pour cause, Bruxelles vomit les pays.

Dans les ordures de la petite histoire communautaire

L'un des éléments les plus frappants de ce texte est la manière dont l'institution, largement décriée par des peuples qu'elle dit servir, se prend au sérieux.



L'incitation faite aux États pour actualiser leurs programmes d'études et méthodes d'enseignement témoigne d'une volonté d'ingérence dans les mémoires nationales et locales. L'obsession règlementaire de l'Union Européenne se découvre ici à travers un besoin permanent d'injonction, de correction pour ne pas dire de modelage de la pensée des Européens.

La nature du texte – une « *résolution* » – ne lui confère pas de valeur contraignante mais donne une indication de ce que pense ou de ce qu'admet le législateur européen... Ici l'on peut s'inquiéter des risques de dérives qui ont déjà eu cours dans les tribunaux et les parlements nationaux avec la condamnation de chercheurs en Histoire qui « *sortent des clous* » ou lorsque les Parlements se pensent légitimes à légiférer sur l'existence d'un génocide quel qu'il soit.

Les parlementaires doivent être au service des citoyens pas de la réécriture de l'Histoire. Ils n'en n'ont d'ailleurs pas la compétence. L'absence d'opposition sérieuse ou de scandale pour l'adoption d'un tel texte témoigne en outre de la faiblesse des oppositions en Europe.

Vers le meilleur des mondes ?

À défaut d'avoir fait entrer le Continent dans l'Histoire depuis plus d'un demi-siècle d'intégration européenne par des projets d'ampleur ou la défense de ses citoyens, Bruxelles se perd dans une incontinence législative et menace ici de verser dans la codification de l'Histoire.

L'Histoire doit rester le champ des écrivains et surtout des historiens, elle doit toujours pouvoir être contestée et susciter des controverses. Sans cela, se dessine une vision monolithique d'un passé commun propice aux pires dérives. Pour conclure, il convient de citer George Orwell dans 1984:

127

« Celui qui a le contrôle du passé a le contrôle du futur. Celui qui a le contrôle du présent a le contrôle du passé. » Mais l'UE a-t-elle toujours vraiment le contrôle ? ■

POUR PLUS D'INFORMATIONS

La résolution du Parlement européen du 17 janvier 2024 sur la conscience historique européenne est consultable à l'adresse suivante :

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2024-0030_FR.html

RÉFLEXION

Benjamin **DEMESLAY** Rodolphe **CART** David **ENGELS**

Du mythe aux représentations politiques : quel avenir pour l'Europe?

BENJAMIN DEMESLAY

enseignant en sciences politiques à l'ICP (Reims), a notamment publié, avec Gabriel Robin, *Le Non du Peuple* (Cerf), questionnant la dynamique électorale d'Emmanuel Macron et les limites du populisme de Marine Le Pen.

Dès l'origine, l'idée européenne émerge de la confrontation à l'Autre

« Europe » fut d'abord un mythe. Fille du roi de Phénicie, elle fut enlevée par Zeus transformé en taureau qui la conduisit de force jusqu'en Crète pour y donner naissance au roi Minos. Le poète Hésiode l'évoque pour la première fois dès le VIII^e siècle avant l'ère chrétienne, sans lui conférer encore la signification essentiellement géostratégique et existentielle qu'explicite Hérodote deux siècles plus tard. Qui veut désormais s'assurer d'Europe, en accomplir la capture ? La Perse nourrit le souhait de conquérir « l'Europe, terre excessivement belle [...] une terre de haute valeur dont aucun mortel n'est digne d'être le maître, sinon le Grand Roi¹. » Le mythe précède ainsi la représentation d'un soi collectif qui n'a de sens que confronté au tiers. L'idée européenne émerge dans l'adversité réelle ou fantasmée. Elle se comprend d'abord dans la confrontation à l'Autre.

Ni Montesquieu ni Paul Valéry ne s'éloignent radicalement de cette idée. Des Lumières à l'entre-deux-guerres, l'Europe peut certes se convaincre de sa grandeur. Elle n'en

^{1.} Élisabeth DU RÉAU, L'Idée d'Europe au XX^e siècle. Des mythes aux réalités, Paris, Complexe, 2008, p. 18.

reste pas moins un petit cap du continent asiatique, qui vit sous la double menace de son affaissement et de sa soumission. L'affirmation d'une pensée européiste, si nette après 1918, est d'abord le fait des géographes – des tenants de la géopolitique. Conséquence de la Grande Guerre et du développement des techniques, « *l'américanisation des mœurs* » devient l'une des principales préoccupations des intellectuels, d'André Siegfried à Georges Duhamel. La fascination et la crainte (souvent mêlées) pour l'Union soviétique relèveront des mêmes raisonnements. Le paradigme européen – ou les conditions de son émergence, de diffusion de son idée – est d'abord une inquiétude, et le constat d'un péril.

Avoir une conscience européenne signifie en fait différencier l'Europe comme entité politique et morale d'autres entités, en l'occurrence d'autres continents ou groupes de nations; le concept d'Europe doit se construire par opposition, dans la mesure où il y a quelque chose qui n'est pas l'Europe; il acquiert ses caractéristiques et se précise dans ses éléments, au moins au départ, précisément par la confrontation avec cette non-Europe².

Le contraste entre la relative permanence d'un discours élitaire sur l'Europe et le faible niveau d'adhésion des peuples à l'idée européenne est de fait logique. Si l'Europe est pour certains une « projection évidente », c'est qu'elle s'inscrit dans un contexte de polarisation, de différenciation des valeurs. Elle ne peut cependant gagner en crédibilité sans s'allier à l'expérience du plus grand nombre. Mais cela s'est-il jamais produit ? En dépit des nombreuses critiques adressées à l'Union, le fait est que nous sommes en passe d'assister à la réunion des conditions nécessaires à l'activation de l'idée européenne.

^{2.} Federico CHABOD, Histoire de l'idée d'Europe, Bruxelles, ULB, 2014, p. 45.

Les Français, éternellement rétifs à l'idée européenne ?

Il est notoire que les Français sont parmi les Européens les plus rétifs à l'idée d'une identité européenne signifiante, en amont même de l'adhésion à la construction institutionnelle actuelle. Le soutien à l'Europe politique demeure cependant dominant, sans qu'il soit crédible d'envisager un renversement rapide de la situation. Façonnés par un État central, les Français peinent certes à saisir le principe de subsidiarité (et a fortiori la logique fédérale), entretiennent un rapport complexe au libéralisme et à l'économie de marché, restent pour une part nostalgiques ou dépendants d'une vision de la puissance française dont l'Union ne serait que le levier. Il est cependant établi que la diversité des problématiques nationales n'explique pas à elle seule les difficultés de la construction européenne. Il n'y a guère que dans les pays nordiques que l'attachement au pays (56 %) dépasserait franchement l'attachement au village ou à la ville (40 %), suivis par les pays d'Europe de l'Ouest (41 % contre 34 %). À l'opposé du spectre, l'Europe du Sud (exemplairement 56 % contre 34 %) et l'Europe de l'Est témoigneraient d'un modèle distinct impliquant la concurrence du local et de l'étatique. Que peut-il dès lors en être de « l'Europe » comme entité à laquelle s'identifier? Indépendamment des problématiques internes héritées de l'Histoire, le contexte d'action est ici décisif. Si les pays de l'Europe orientale se disent plus attachés à l'Europe (voire au monde) que les autres États du continent, la durée d'adhésion à l'Union ne semble pas déterminante. La rupture avec le modèle soviétique, l'éloignement de l'alliance contrainte avec la Russie, la configuration géostratégique s'avèrent d'une tout autre importance³.

^{3.} Nous renvoyons globalement à l'étude éclairante dirigée par Pierre BRÉCHON, Les Européens et leurs valeurs. Entre individualisme et individualisation, Grenoble, PUG, 2023.

Si l'on a depuis longtemps identifié un groupe eurosceptique et un groupe europhile, la France se caractérise par le rôle stratégique joué par le grand nombre des « ambivalents », susceptibles d'appuyer l'option européenne en dépit de leur méconnaissance relative des institutions, ou de leur défiance à l'égard de ses dirigeants. Refuser son « soutien spécifique » à une politique (la juger inefficace en l'état) n'implique pas de suspendre son « soutien diffus » (aspirer au renforcement de l'Union)⁴. Si l'on postule par ailleurs qu'il est fautif d'interpréter d'une manière littérale, absolue et définitive les déclarations et actions du groupe des eurosceptiques, la construction européenne n'est vraisemblablement pas menacée. Plus précisément, il est probable que les eurosceptiques eux-mêmes y collaborent à court et moyen termes, bon gré mal gré.

Tentons ici de dresser un état des lieux. La dernière édition des Fractures françaises (Ipsos/Sopra Steria) identifie au premier abord une nette baisse de la confiance en l'Union européenne. Réalisée à la mi-septembre 2023, il semble intuitif de la corréler à l'évidente modification des narratifs relatifs à la guerre en Ukraine (le rôle des contenus strictement numériques restant à questionner). Admettons que seuls 43 % des Français accordent leur « confiance » à l'Union, contre 50 % en septembre 2022. Le fait est cependant que le niveau de confiance demeure élevé au regard des évaluations des années précédentes : 43 % en août 2021, 36 % en septembre 2019. Nous demeurons par ailleurs loin des 31 % de janvier 2014.

L'offensive russe en Ukraine s'est d'abord traduite par une confiance accrue à l'échelle de la décennie, ici logiquement précédée par le « moment Macron » (poussée à 41 %

^{4.} Bruno CAUTRÈS, Thierry CHOPIN, Emmanuel RIVIÈRE, Les Français et l'Europe : entre défiance et ambivalence. L'indispensable "retour de l'Europe en France", CEVIPOF/Institut Jacques Delors/Kantar, 2020.

en juin 2017), politiquement articulée à l'intégration européenne croissante de la France. Affirmer l'ambition française au sein de l'Union peut ainsi conduire à l'acceptation paradoxale - passive - des institutions de Strasbourg et de Bruxelles. Plus encore, l'évidence d'une pression historique (géostratégique) s'exerçant sur « l'espace européen » conduit désormais à un « réflexe légitimiste » irréductible à l'espace strictement national, hexagonal. Au regard des données dont nous pouvons disposer, l'attaque russe sur l'Ukraine ne conduit pas au repli patriotique de la majorité des Français sur leur gouvernement national. Elle implique au contraire – par la force des choses – un investissement nouveau des institutions européennes (que leur rôle précis soit ou non connu ou analysé), dépassant l'adhésion à la candidature eurocompatible d'Emmanuel Macron et l'alignement partiel de l'électorat suite à sa victoire de 2017.

Il ne s'agit évidemment pas de nier la pertinence des analyses établissant le caractère historiquement clivant de la construction européenne au sein de la société française. Considérant les enquêtes Eurobaromètre antérieures au « moment populiste » (débutant entre la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour des élections présidentielles de 2002, et la campagne de 2007 de Nicolas Sarkozy permettant l'agrégation d'une droite poujadiste-ouvrière à la droite traditionnelle), il relève essentiellement de variables économiques et sociales⁵. Dans la durée, l'évolution du taux de chômage semble corrélée au niveau d'acceptation de l'Union européenne. Si une part marginale de l'électorat remet en cause les politiques pro-européennes entre 1984 et 1990 (période de chômage stable), la contestation s'accroît considérablement jusqu'en 1997, suivant ainsi la baisse du taux d'emploi. Une représentation politique nouvelle tend

^{5.} Bruno CAUTRÈS, « Les clivages socio-politiques sur l'intégration européenne et le vote du 29 mai 2005 », Les Cahiers du CEVIPOF, 2005, 42, pp. 142-155.

alors à s'affirmer. L'angoisse sociale (caractérisée par une faible confiance dans les institutions démocratiques et un sentiment de déclin personnel) devient l'élément fondamental d'un nouveau clivage. La victoire du « Non » au référendum de 2005 consacre ce critère. À la distinction gauchedroite (qui ne disparaît pas) se superpose celle des tenants et des adversaires de l'Union (alliant alors le PCF au FN, et à une partie de la droite traditionnelle).

Notre hypothèse : la fin de l'euroscepticisme

La phase de politisation de la situation sociale objective qui s'affirme dès la fin des années 1990 est cependant en train de prendre fin (2017-2022). Notre hypothèse est en tout cas qu'elle perd sa valeur de clef explicative essentielle du comportement politique. Rien n'indique que l'angoisse sociale et le niveau d'adhésion à l'Union resteront négativement corrélées. L'idée que « la mondialisation est une menace » est désormais majoritaire (60 % de l'électoral ; y compris 53 % des cadres), alors qu'il va à présent de soi que l'on « peut trouver de la main-d'œuvre en France » (62 % dont 53 % des cadres), sans recourir à une immigration perçue comme menaçante depuis près de dix ans. L'idée d'un déclin irréversible de la France passe de 20 à 34 % entre janvier 2014 et septembre 2023 (seuls 25 % des cadres continuant à s'opposer à l'idée même de décadence du pays). Concept explicatif du vote RN lors des élections présidentielles de 2022, le déclinisme pourrait déboucher sur une « inversion des pôles ». La hausse des tensions internes franchissant un seuil critique, l'orientation des partis à l'égard de l'Union cesserait d'être - par elle-même - déterminante. À court terme, il n'est pas jusqu'au « moment populiste » qui ne pourrait prendre fin. Que serait un populisme généralisé, élargi à l'ensemble des catégories sociales et culturelles de la population ? Si l'avenir est par définition ouvert, il n'est pas dit qu'une logique de l'« extrême centre » n'en remplace

pas une autre à court terme⁶. L'électorat français dominant substituerait simplement à une adhésion subjective à l'idée européenne et ses manifestations institutionnelles une reconnaissance *par défaut* de celles-ci. Mais quelle différence pratique, dans un premier temps ?

Seuls les électeurs du parti présidentiel font de la guerre en Ukraine l'une de leurs deux principales préoccupations (20 %), tandis que les électeurs LR, RN, R! n'y voient qu'un enjeu lointain ou non prioritaire (3 à 6 %), après la menace terroriste (5 à 10 %) et le taux de chômage (4 à 9 %). Mais qui ne dit mot ne tend-il pas à consentir ? L'enquête commandée en 2023 par la Fondation Jean Jaurès sur La société idéale de demain aux yeux des Français (Ipsos) permet d'affiner le diagnostic : l'électorat RN se singularise par son attachement aux groupes horizontaux, voire aux groupes peu « symbolisés », reposant sur le vécu quotidien plus que des constructions abstraites investies de sens et d'affect. Les trois principales entités d'identification s'avèrent être la famille (88 %), le pays et non l'État (54 % seulement) et le groupe d'amis (43 %). L'Europe, présentée par les sondeurs comme un continent, et non comme un ensemble d'institutions, n'est logiquement que rarement mentionnée (8 %, contre 25 % pour le parti présidentiel, et 14 % pour LR et R!).

L'indifférence aux questions internationales et l'identification aux structures de socialisation primaire doivent être prises en considération, s'il s'agit d'identifier la

^{6.} La notion d'« extrême centre » renvoie ici à l'essai de l'historien Pierre SERNA, L'Extrême centre ou le poison français. 1789-2019, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019. Tendance au consensus, adoption chronique d'un style d'expression et de pensée modérantiste, « girouettisme » (passage d'une faction à une autre du bloc dominant), valorisation de l'exécutif ou des procédures extraparlementaires... La classe politique française aspirerait avant tout à sa reproduction et à la dépolitisation de son électorat.

signification véritable du populisme et les perspectives d'évolution du rapport à l'Europe.

Le retour de la guerre : des électorats sous pression historique ?

L'enquête électorale française sur les élections européennes de novembre 2023 réalisée pour le Cevipof (Ipsos) traduit la diversité des approches politiques et émotionnelles. L'offensive du Hamas du 7 octobre 2023 révèle les représentations structurantes et les dispositions fortes. Les électeurs du RN se disent plus souvent indifférents (16 % contre 10 % pour l'ensemble) et évoquent plus souvent la peur comme sentiment dominant (17 % contre 14 % pour l'ensemble). Tristesse, inquiétude, incompréhension, désarroi, choc, sont plus rarement mis en avant que dans l'ensemble de l'électorat. Fait significatif, la colère est nettement moins invoquée par les électeurs du RN (29 %) que par ceux de LFI (38 %), du PCF, de R! (41 %). Conclusion : la « situation au Proche-Orient ne nous concerne pas particulièrement et la France ne doit donc par intervenir » (52 % de l'électorat RN contre 35 % de l'ensemble). Considérant que la « France ne devrait pas se mêler du conflit entre Israël et le Hamas », électeurs RN et R! (respectivement 46 % et 41 %, contre 26 % pour l'ensemble) ne convergent dans leur singularité qu'en apparence. Une logique civilisationnelle, défendue par une partie de l'électorat d'Éric Zemmour et de Marion Maréchal, se distingue ici d'une logique de l'indifférence et de l'éloignement découlant de la socialisation et des représentations du parti populiste de Marine Le Pen et de Jordan Bardella. Alors que l'électorat de droite traditionnelle et radicale (la même remarque valant dans une certaine mesure pour la « gauche de la gauche ») dispose d'une vision de la vie internationale, le RN reste surdéterminé par les seuls facteurs internes. Exemplairement, si les manifestations en faveur de la Palestine ne poursuivent pas d'abord selon l'électorat du RN l'objectif de défense des civils palestiniens (10 %, 20 % pour l'ensemble) mais la haine d'Israël (26 %, 17 %), les déclarations de Jean-Luc Mélenchon sont tenues pour antisémites et susceptibles d'« *attiser la haine au sein de la population* » (61 %, contre 46). La crainte de la conflictualité intranationale voire hyperlocale prime tout autre paramètre.

Le contexte de mise sous pression concrète des populations, par-delà les évolutions narratives locales et temporaires, fournit plus sûrement un exemple explicatif (donc prédictif) que le sondage des seules opinions relative à des sujets perçus comme lointains. L'enquête sur Les perceptions des Français en matière de relations internationales dans le contexte de pandémie (Ifop) valide l'hypothèse « légitimiste » et la faiblesse des représentations du populisme. Si 19 % des sympathisants du RN voyaient en avril 2020 en Vladimir Poutine le dirigeant défendant le mieux les intérêts de son peuple (11 % LFI, 7 % pour l'ensemble), ils étaient surtout 32 % à citer en premier Angela Merkel (chancelière durant seize ans, chevauchant les mandats de quatre présidents français). La quête de la sécurité l'emporte logiquement, Poutine apparaissant comme une figure d'ordre exemplaire, plus que comme l'agent d'une restructuration de l'espace stratégique mondial. Elle reste cependant dépendante de représentations anciennes, dont les populistes ne sont pas à l'origine. Rappelons que l'électorat populiste – certes saisi globalement et statistiquement, donc approximativement - approuva l'essentiel des mesures contraignantes durant la « gestion de la pandémie », en dépit de son absence de confiance dans le gouvernement et la personne d'Emmanuel Macron.

Si l'on admet que le bloc électoral actuellement dominant n'a pas vocation à disparaître, mais à s'articuler puis partiellement coaguler avec le nouveau bloc populiste, l'hypothèse d'une nouvelle stabilisation « *modérée/modé-rantiste* » semble la plus probable. L'enquête sur *Le Regard*

des Français sur la crise en Ukraine (Ifop) publiée en février 2024 atteste que si l'image de l'Ukraine est devenue de plus en plus négative (le conflit se prolongeant), celle de la Russie ne s'est semble-t-il jamais améliorée (79 % de mauvaise opinion chez les électeurs de Marine Le Pen). Il était cependant possible de prévoir la réaction dominante au sein de l'électorat RN: 37 % seulement soutiendraient la fourniture de matériel militaire à Kiev (80 % pour les tenants de la présidence), mais 35 % soutiendraient la candidature de l'Ukraine à l'entrée dans l'Union européenne (17 % pour les électeurs d'Eric Zemmour, 47 % pour l'ensemble). Si le diable est dans les détails (et les possibilités au sein de la multiplicité des sous-groupes d'un même électorat, que nous ne pouvons pas ici distinguer), il est également évident qu'il n'existe aucune force eurosceptique politiquement active, susceptible de jouer un rôle décisif direct.

L'ascension des partis populistes ne s'accompagne pas de marqueurs évidents d'aventurisme, de remise en cause radicale d'entités structurant l'espace mental, social ou géographique quotidien : les grandes entreprises, les enseignes de la grande distribution, les syndicats (40 %, contre 31 % en 2014), les partis politiques eux-mêmes (qui remontent de 8 à 17 % de confiance de 2014 à 2023) font figure d'« institutions » sur lesquelles l'une ou l'autre strate de la population entend s'appuyer. Il n'est pas question de subvertir l'ordre social ou d'opérer une révolution, mais d'assurer la stabilité et la viabilité de repères traditionnels. Quant à recourir à la violence ? L'idée est logiquement battue en brèche par une écrasante majorité de Français et disparaît de l'imaginaire politique à mesure que l'on s'éloigne de la gauche. Le corps électoral français attend « un vrai chef en France », quelle que soit l'appartenance partisane (100 % à R!, 72 % au sein du parti présidentiel, 65 % au PCF). Plus révélateur encore : 86 % estiment que nous vivons dans un monde dangereux, mais 50 % seulement que des valeurs méritent que l'on meure pour elles. L'électorat du RN se singularise sur ce plan : plus porté que les autres à identifier un « *monde dangereux* » (91 %), il récuse majoritairement l'existence de valeurs justifiant l'engagement ultime (à hauteur de 56 %, ce qui le rapproche de l'électorat d'EELV et des plus de 60 ans).

Le retour des partis : les états-majors peuvent de nouveau orienter l'opinion

Qu'en déduire? Les données s'accumulent, et l'on peut légitimement nous accuser de confondre l'ombre et la proie. Il est certain que les électorats dont nous avons tenté de questionner les dispositions et d'interpréter le comportement sont pour partie des abstractions. Un collectif ou une individualité ne se résume pas à des mesures, à des enquêtes d'opinion. Les électorats sont bien sûr autant d'« idéaltype » ne correspondant jamais au moindre des individus concrets (ne sommes-nous pas naturellement pétris de contradictions?). Cela ne rend cependant que plus clair qu'ils constituent tels quels la « matière » des partis politiques dont ils dépendent et qui leur confère une manière d'incarnation, par l'intermédiaire de représentations et de décisions stratégiques. Les élections du 9 juin 2024 (puis selon toute évidence les élections présidentielles de 2027) confirmeront ce rôle d'interprète nécessaire de la conscience nationale par les organisations politiques. Signe que nous approchons de l'instant d'une décision ou (a minima) d'une reconfiguration du champ politique et culturel, les partis confirment ou retrouvent pour le moment la place éminente. Redevenant un temps de simples chambres d'enregistrement du discours ou de simples caisses de résonance, les médias (traditionnels ou non) ne sont plus les moyens privilégiés de la fabrique de l'opinion. Souvent présentées comme l'occasion d'un vote de conviction sans impact réel, les prochaines élections européennes semblent au contraire indiquer le retour en force des états-majors. Alors que la pression externe s'accentue

sur l'espace stratégique européen, leur rôle de médiateur leur offre plus et mieux qu'une légitimité nouvelle. La force des choses prime ici sur la conscience et la réflexion : les partis semblent d'autant plus nécessaires que des transformations (imposées par des forces tierces, externes) sont ressenties ou vécues comme inéluctables. Reste donc à chaque organisation à proposer un récit opératoire.

Le poids des représentations historiques : l'Europe et la Russie

Au regard de la donne électorale, de la mission propre des partis et du contexte stratégique, les possibilités narratives sont sans doute peu nombreuses. Si elles admettent des nuances, elles ne peuvent prétendre à l'originalité. En l'espèce, bien des débats perdent de leur caractère dramatique si l'on admet qu'ils n'ont somme toute rien de neuf. Considérant que les électorats sont désormais à la fois convaincus de l'obsolescence du centrisme macronien et fortement attentistes, l'orientation donnée par les états-majors sera déterminante. Il est cependant peu probable qu'elle relève durablement de l'opportunisme. Sous la pression de tendances lourdes, s'impose – tend à s'imposer – le recours à des schémas traditionnels. Alors que le thème de l'innovation (technologique, juridique et sociétale) se traduit dans l'espace médiatique par une série de sujets obsessifs et invasifs, la consultation d'ouvrages classiques tient de l'hygiène mentale. Décider implique de saisir les permanences.

Récemment réédité, l'essai du politologue libéralconservateur Julien Freund sur *La Décadence* (rédigé il y a plus de quarante ans) semble d'une étonnante actualité. Au XIX^e siècle « la Russie bénéficiait de la sympathie de certains milieux conservateurs. Nous avons déjà vu que [...] Herder estimait que l'Europe était en train de s'endormir et que la nouvelle lumière culturelle viendrait de la Russie ». Le philosophe rejoignait alors les hommes politiques et officiers prussiens comptant sur les armées tsaristes pour les délivrer du joug napoléonien (alors que « Napoléon passait pour l'Antéchrist et l'empereur Alexandre pour l'ange de l'Apocalypse »). Freund note encore que « ce furent par la suite principalement les contre-révolutionnaires, surtout au lendemain de la révolution de 1848, qui firent confiance à la Russie, tout comme en notre siècle les révolutionnaires ont placé leur espoir dans la Russie soviétique⁷ ». Qui ne verra pas ici les débats internes aux partis conser-vateurs, les ambiguïtés et atermoiements des organisations populistes ?

Les déclarations du patriarche Kirill ou du viceprésident de la Douma, Piotr Tolstoï, relèvent d'abord de la reprise et de la reformulation de thèmes convenus8. Dès 1984, Freund note que « la propagande soviétique officielle présente volontiers tout ce qui est européen comme marqué par le stigmate de la décadence ». Il ne s'agit pas seulement d'une analyse critique du système capitaliste et de la démocratie libérale. Au-delà du dogme marxiste, c'est l'intelligentsia russe qui donne le ton (y compris dans une certaine mesure la dissidence, caractérisée par les mêmes questionnements): l'Europe est non seulement vouée à la décrépitude, mais dépravée (Bakounine). Symbole de l'influence occidentale, la ville de Saint-Pétersbourg incarne l'une des identités possibles de la Russie moderne. La cité sera l'avant-poste ou le bouc-émissaire. Elle sera dans tous les cas la pierre de touche sur laquelle, contre laquelle, s'édifiera la Russie. « La première condition pour animer en nous le sentiment national, c'est de détester Pétersbourg de toutes nos forces, de toute notre âme et de lui cracher dessus », écrit Aksakov à Dostoïevski9.

^{7.} Julien FREUND, La Décadence, Paris, Cerf, 2023, p. 403.

^{8. [}La teneur du propos a ici moins d'importance que sa signification stratégique. Il pourrait évidemment être comparé aux constantes américaines (perceptions du continent européen, discours, objectifs).]

^{9.} Ibid., pp. 515-516.

La responsabilité des acteurs internationaux peut être discutée. Ils n'en demeurent pas moins dépendants des représentations collectives qu'ils s'estiment contraints, à un instant T, de mobiliser. La possibilité d'un face-à-face (même symbolique) Est-Ouest, Russie-Europe, ne se résume pas aux seuls rapports de forces politiques. L'imaginaire des élites, des peuples et des électorats constitue une persistante toile de fond. L'écrivain tchèque Milan Kundera le souligne dans son célèbre essai de 1983, *Un Occident kidnappé* : « C'est à la frontière orientale de l'Occident que, mieux qu'ailleurs, on perçoit la Russie comme un Anti-Occident ; elle apparaît non seulement comme une des puissances européennes parmi d'autres mais comme une civilisation particulière, comme une autre civilisation. » Quant au poète polonais Czeslav Milosz, ses livres d'essais (La Pensée captive [1953], Une autre Europe [1959]) établissent la généalogie d'une représentation fondamentale. Dès l'époque moderne, les Russes apparaissent aux Polonais comme « des barbares contre qui on guerroyait sur des frontières lointaines. On ne s'intéressait pas spécialement à eux... De cette époque où ils ne trouvent que le vide à l'est dérive chez les Polonais la conception d'une Russie située "à l'extérieur", en dehors du monde¹⁰ ».

*

Qu'en est-il de l'Europe, dès lors ? La réponse appartient aux futurs décideurs politiques. Elle appartient à ceux qui permettent à une part de la population française et européenne de se transformer en électorat mobilisable. Le phénomène n'est ni habituel ni trivial. Il est peut-être inédit, en France, depuis près d'un demi-siècle. Sous la pression historique, un champ des possibles s'ouvre désormais. À la condition paradoxale d'accepter que des thèmes anciens et des représentations que l'on croyait peut-être obsolètes

Nous tirons ces citations (y compris celle de Milosz) de Milan KUNDERA, Un Occident kidnappé. Ou la tragédie de l'Europe centrale, Paris, Gallimard, 2021, p. 50.

jouent de nouveau un rôle. Soutenus des décennies durant par un électorat eurosceptique, les partis populistes et conservateurs (susceptibles d'évoluer vers une forme nouvelle de nationalisme tempéré) sont aujourd'hui en capacité d'user dans leur intérêt de l'idée européenne. Plus précisément, ils sont vraisemblablement tenus par les circonstances de l'employer et de la préciser. Par-delà la question russoukrainienne, les débats sur l'utilité et le rôle réel de l'OTAN ou les conditions institutionnelles concrètes de l'Union, les « représentations » sont au cœur du présent moment politique. Une nouvelle bataille pour la détermination de l'imaginaire, déterminant à son tour la marge de manœuvre future du politique, débute. ■

Penser le souverainiste intégral

RODOI PHF CART

Auteur de *Feu sur la droite nationale* paru aux éditions de La Nouvelle Librairie en 2023. Il écrit notamment pour les revues *Eléments* et *Front Populaire*.

À la sortie de la guerre de 1870, les crises du boulangisme et de l'affaire Dreyfus donnaient un souffle nouveau au nationalisme qui peinait néanmoins à se traduire politiquement. Figure emblématique de ce mouvement, Maurice Barrès remarquait qu'il n'y avait « aucune possibilité de restauration de la chose publique sans une doctrine ». Toutefois, un homme va réussir là où tous les autres (Déroulède, Barrès, Drumont) ont échoué : Charles Maurras. L'homme originaire de Martigues va parvenir, grâce à son nationalisme intégral, à faire la synthèse des principaux thèmes qui animeront, pendant de longues décennies, la droite nationale.

Malgré une Union européenne exsangue et une classe dirigeante – forcément européiste – de moins en moins populaire, les souverainistes ont du mal à faire passer leur message. Comme Maurras avait réussi à constituer la principale force d'opposition à la République, il faut au mouvement souverainiste une base idéologique où l'ensemble des souverainistes « de droite, de gauche, de nulle part et d'ailleurs » pourraient se retrouver. Pour élaborer ce souverainisme intégral, il s'agit, sur le modèle du nationalisme intégral, de réunir trois éléments : un sens de l'engagement (émotionnel), un ennemi désigné – nous parlerons plutôt d'adversaire – (conflictuel) et une méthode doctrinale (intellectuel).

L'importance du sentiment nationaliste

Tout souverainiste doit revendiquer le fait d'être un nationaliste. C'est-à-dire que les intérêts économiques, géopolitiques et militaires de son pays, la France, doivent dicter l'ensemble de ses sentiments, de ses jugements et de ses décisions en politique. Cet engagement doit plonger le souverainiste dans une atmosphère constante de réaction, de défense et de protection des intérêts nationaux – et cela, quel que soit le sujet. Le militant patriote doit alors être « affecté » par un imaginaire, comme dirait le philosophe Frédéric Lordon, constitué de « prothèses passionnelles » nationalistes.

En politique, il ne faut surtout pas sous-estimer l'importance du rôle des sentiments, de la passion pour l'engagement. On ne devient pas marxiste parce qu'on a lu toutes les démonstrations du *Capital*, mais bien parce que notre sentiment, d'abord, nous enjoint au communisme. Le préalable de toute doctrine est de parler aux tripes et au cœur de chaque militant. « *C'est pour cela que je cherche quelque chose à une certitude et cela trouvé*, écrit Maurras dans une lettre de 1896, *je me charge bien du reste, de compléter par mes actes ce qui a été commencé par mes pensées.* » Le jeu des affects constitue les ressorts fondamentaux de l'action humaine, et notamment de la politique. Le souverainisme doit prendre au sérieux cet art de produire des idées affectantes, qui ont pour vocation de « *conduire la conduite* » des hommes.

Chacun a déjà fait l'épreuve de son impuissance à convaincre l'adversaire à l'aide d'arguments rationnels. Cela n'implique pas pour autant que la raison en elle-même soit impuissante, mais seulement que les idées, en tant qu'idées, sont sans force. Critiquer les structures de domination de l'Union européenne et de la classe dirigeante qui a trahi

ne suffit pas : il faut également rendre désirable, par des « *chocs* » émotionnels, un monde où la France redeviendrait libre et indépendante.

C'est une première impulsion de la sorte qui anima la « conversion » de Maurras au nationalisme. Alors qu'il est envoyé, en tant que journaliste, aux Jeux olympiques d'Athènes de 1896, il est comme frappé par une révélation qui lui fait prendre conscience de la faiblesse et de la décadence de son « pays » : « L'évidence m'en arrachait enfin l'aveu : il nous fallait rétablir enfin ce régime si nous ne voulions être les derniers des Français. Pour que vécût la France, il fallait que revînt le Roi. La décision de mon royalisme intellectuel était prise. » Qu'est-ce qui pousse les individus à l'action ? Peut-être les idées, mais à une seule condition : qu'elles soient affectées.

L'adversaire, c'est l'européiste

L'universitaire Olivier Dard remarque, en évoquant le texte maurrassien Les Vergers sur la mer (1937), que « c'est l'affaire Dreyfus qui fait basculer définitivement Maurras dans le politique au quotidien ». Pour beaucoup de souverainistes, c'est le viol du référendum de 2005 qui a souvent provoqué le « changement total » et leur revirement politique – même pour ceux qui ne l'ont pas connu. Maurras expliquait ainsi son déclic : « J'étais entré en politique comme en religion. La curiosité de la veille, celle du jour, du lendemain, m'asservissaient et m'enchantaient : qu'allait-il arriver ? Que fallait-il faire arriver ? Je fus l'esclave de cette transe mystérieuse. »

Comme l'affaire Dreyfus clivait radicalement la société de l'époque – pour de bonnes ou de mauvaises raisons –, il faut que les souverainistes imposent, avec cette même hargne, la lutte contre l'européisme au cœur du débat public En novembre 1897, il écrivait à l'abbé Penon : « *Mon avis est*

de tomber violemment sur les auteurs du scandale, les intérêts particuliers du condamné ne pouvaient être mis en balance avec ceux de l'armée française. » Le fait que, en 2008, et au mépris de la décision souveraine de 2005, le gouvernement ait adopté par le Parlement le texte à peine modifié, était en réalité plus d'un simple « scandale » politique : ce fut une déclaration de guerre contre le peuple. Il faut bien comprendre une chose sur laquelle les souverainistes feraient bien d'insister : depuis cette date, les européistes forment un « État dans l'État » qui impose au reste du peuple français un projet qu'ils ont refusé.

Aussi faut-il avoir en tête l'époque de Maurras lorsque les empoignades, orales comme physiques, concernant Dreyfus étaient d'une violence sans comparaison. Le cas du capitaine juif brisait des amitiés, aggravait les ressentiments ou même faisait naître des amitiés que l'on pensait impossibles auparavant. C'est pour cela que la question européenne doit devenir la nouvelle affaire Dreyfus de notre temps. Toutes les questions politiques (migratoire, géopolitique, économique, sociale, sociétale) doivent être ramenées à cette opposition pour qu'elle soit le sujet de conflictualité le plus dur, le plus radical. L'anti-européisme - entendu comme une opposition, non pas à l'Europe, mais à l'Union européenne - doit devenir le nouveau facteur de mobilisation. Chaque argument politique ne doit dorénavant s'exprimer qu'avec, en filigrane et sous-entendue, une petite musique d'anti-européisme.

Une méthode au service d'une doctrine

Chose importante : la profondeur du concept de nationalisme intégral ne se résumait pas à la seule dimension de politique intérieure. Il faisait aussi la part belle à la dimension géopolitique, esthétique, anthropologique et même empirique des éléments constitutifs de la nation. Si Maurras en voulait tant à la République, c'est avant tout parce qu'elle ne respectait pas, selon lui, les déterminismes et les lois historiques qui avaient participé à la construction de la France et à sa puissance.

Chez Maurras, son nationalisme est une conclusion acquise par une méthode. Cette méthode, il l'appelle l'empirisme organisateur qu'il définit comme « la mise à profit des bonheurs du passé en vue de l'avenir que tout esprit bien né souhaite à son pays ». Tout doit donc partir de l'expérience, car c'est l'analyse du passé de manière critique, tant pour comprendre le présent que pour dégager de grandes lois de l'Histoire, qui permet de comprendre les institutions sociales qui sont propres à chaque peuple, à chaque nation. Concernant la chose sociale et politique, son analyse doit se fonder sur les lois de l'Observation de la nature humaine et sur les lois de l'Histoire contre les fictions du contrat social, les espérances progressistes et les utopies cosmopolites.

L'objectif du souverainisme intégral est de faire comprendre, aux forces nationalistes et patriotes, que les intérêts de la France ne peuvent être défendus que par les positions souverainistes les plus radicales, intransigeantes. Comme le soutien à la monarchie devenait la ligne à suivre, à l'époque, pour incarner le nationalisme, il faut que le souverainisme soit la seule voie permettant la reconquête de l'indépendance de la France. Sur ce sujet, un disciple de Maurras, Henri Vaugeois, expliquait : « J'étais certain d'avoir eu raison de suivre jusqu'au bout ma propre pensée à travers trois ans d'un effort continu pour voir clair en elle, pour en préciser et en discerner les démarches spontanées. Je comprenais enfin mon propre "nationalisme". » À l'instar des longs cheminements intellectuels ou des projections idéologiques, c'est la recherche des lois et de la vérité des intérêts français qui doivent amener au souverainisme.

Comme Maurras a choisi, à travers la démonstration par la méthode empirique, la « France réelle » contre la « France idéale », il faut démontrer que les intérêts français seront mieux défendus dans une « France indépendante » que dans une « Europe idéale ». Henry Charbonneau, ancien étudiant d'Action française, mentionnait quelque chose de fondamental sur cette importance de la doctrine : « Elle avait à nos yeux presque le prestige de l'absolu et nous apportait l'avantage d'un système quasi complet. Comme le marxisme a la prétention de tout expliquer, la théorie de la monarchie selon Maurras avait réponse à tout! Face à nos camarades républicains libéraux, nous avions la supériorité d'avoir une doctrine. » Ici, il faudra sûrement s'inspirer du Parti communiste français qui disposait, jusqu'au début des années 1990, d'un système éducatif reposant sur un réseau d'écoles pour former ses militants et ses cadres. Sur l'ensemble des sujets politiques et autres, les arguments des souverainistes devront incarner cette opposition « implacable sur les doctrines, intraitable sur les formules ». ■

Libertés politiques et libertés ontologiques : une approche transcendantale

DAVID FNGFLS

Historien, professeur de recherche à l'Instytut Zachodni de Poznan (Pologne). Auteur du très remarqué Que faire ? Vivre avec le déclin de l'Europe.

La « *liberté politique* », voilà une notion si chargée de sous-entendus et historiquement si complexe qu'il est impossible d'en parler en quelques pages sans de grossières simplifications. Et pourtant, nous voulons tenter de relever ce défi, car la liberté politique est plus menacée que jamais – à la fois de l'extérieur et de l'intérieur, même si les deux sont inséparablement liés, comme nous essaierons de le démontrer par la suite.

Regardons d'abord les menaces extérieures. Nul besoin de rentrer dans les détails : que ce soit le bureaucratisme de plus en plus pesant de notre société, l'omniprésence de systèmes électroniques de surveillance et d'espionnage, l'hostilité à peine cachée du régime en place face aux organisations idéologiquement non conformes, le formatage politique de plus en plus intolérant que subissent les élèves et étudiants, les censures éhontées opérées par les médias sociaux et les moteurs de recherche, les nombreuses oppressions « pandémiques » de l'époque covid, les dérives d'un système politique particratique ayant largement perdu l'adhésion du citoyen, l'insécurité tout comme l'échec de l'immigration de masse qui pousse les habitants dans les bras de sociétés parallèles – partout, nos libertés individuelles et

politiques sont menacées, et l'on voit mal comment, dans l'immédiat, cet état de fait pourrait changer fondamentalement sans un revirement presque révolutionnaire. De plus, il faudrait se poser la question de savoir dans quelle mesure le citoyen serait encore capable non seulement de réclamer à nouveau pleinement cette liberté diffuse pour lui, mais aussi de la gérer de manière responsable. Car l'évolution politique des dernières décennies n'est pas un accident de parcours de notre civilisation, mais au contraire la conséquence inévitable de développements et décisions prises il y a très longtemps, consciemment tout comme inconsciemment, et qui nécessitent que nous nous penchions un peu plus en détail sur la définition du mot « *liberté* » lui-même.

Quelle liberté?

Il est assez banal de rappeler que la liberté peut à la fois impliquer une liberté « *de* » quelque chose tout comme une liberté « *à* » quelque chose, et que le combat pour la liberté semble généralement plutôt axé sur la revendication de la première formule et seulement rarement de la seconde, de manière telle que même le fait d'insister sur cette double possibilité est souvent interprété comme une contrainte : suggérer que la « liberté » veut par essence transcender toutes les limites qui lui seraient posées, tout en rappelant que, pour avoir un véritable sens, la liberté doit posséder aussi une direction, donc un sens vers lequel elle doit tendre, peuvent même paraître contradictoires. Et pourtant : une liberté absolue ne saurait exister, n'en déplaise à certains.

La raison en est simple : même si nous faisons tout ce que nous pouvons pour l'oublier, nous resterons toujours des êtres conditionnés par des réalités extérieures sur lesquelles nous n'avons aucune influence et qui limitent notre liberté tout en définissant notre être. Notre corps, notre famille, nos origines sociales, notre langue maternelle, et bien sûr le fait que nous soyons des êtres humains mortels, tout cela nous influence, nous définit, nous limite, et même en faisant des efforts considérables pour prendre en main, du moins partiellement, notre destin et de créer un espace aussi grand que possible dans lequel nous pouvons exercer notre liberté, cette prise en main est elle-même définie par ce qu'elle tente de dépasser.

Mais se rendre compte de ces limitations purement matérielles n'est que la première étape pour comprendre quelles formes de libertés nous sont réellement accessibles, car il y a un autre facteur beaucoup plus important encore à considérer, même si beaucoup d'entre nous l'ont totalement perdu de vue. En tant qu'êtres créés existant dans un monde qui n'est que le pâle reflet d'une transcendance qui dépasse et sublime la matière, exercer notre liberté n'a de sens que si elle est en phase avec ce principe créateur : s'opposer à lui est certes possible et fait justement partie de nos potentialités prométhéennes, mais adopter librement le « non serviam » ne peut finalement mener qu'à l'autodestruction, et ce non seulement dans ce monde, mais aussi le prochain. Car l'être humain n'est pas seulement un amas d'atomes, il est aussi et avant tout capable d'amour et d'autoréflexion, et participe donc à l'essence divine qui n'est rien d'autre que la forme suprême de ces deux caractéristiques. Ainsi, comprendre que la partie essentielle de notre existence ait été créée à l'image de la divinité implique également la nécessité de conformer désormais notre vie à son objectif fondamental : développer la partie éternelle, divine, de notre être et, dès lors, aimer et accepter la création telle qu'elle est – nature, humains, soi-même. En somme, accepter son humanité ainsi que la transcendance qui la conditionne nous force à la fois à accepter les limites « négatives » de notre existence restreinte de toutes parts, tout comme les limites « positives » découlant de sa nature transcendante.

Or, cet amour requiert une structuration précise : aimer la nature en tant que création est très différent du culte panthéiste et anti-humain que lui voue notre élite politique ; aimer l'humain en tant que miroir du divin implique avant tout le souci pour son âme, contrairement à ceux qui croient que le bonheur réside dans l'égalitarisme socio-économique ; s'aimer soi-même requiert surtout l'acceptation de notre réalité concrète comme le véhicule qui nous a été attribué par le destin comme moyen de connaissance du divin, et contraste avec l'hybris dangereuse du transhumanisme.

Les contradictions d'une époque

Refuser d'intégrer ces limites pour ainsi dire ontologiques de la liberté humaine en tant que telle, dans la définition de nos libertés politiques quotidiennes et, pire encore, définir ces dernières dans une opposition volontaire de plus en plus explicite des premières, voilà l'erreur fondamentale de notre société depuis plusieurs siècles déjà, qui explique l'origine de toutes les déviations et perversions du monde présent. L'arrogance tragique de l'homme qui, d'abord, se croit le centre de l'univers et la mesure de toutes choses, qui, ensuite, tente de refaçonner le monde à son image et de le remplir de tours babyloniennes, et qui, finalement, sous couvert de démocratie et liberté, tombe dans le barbarisme de la loi du plus fort et de la tyrannie de l'opinion publique : voilà qui est véritablement responsable de la situation de plus en plus précaire que nous vivons ; et voilà la véritable origine du paradoxe d'une société qui, sur le papier, n'a jamais été aussi libre et permissive, alors qu'en réalité, les libertés quotidiennes sont de plus en plus réduites dans tous les domaines qui dépasseraient les bornes de l'hédonisme ou de la banalité. Qui contrôle les médias contrôle les esprits, qui contrôle les esprits peut s'arroger tout pouvoir, et qui contrôle le pouvoir peut légalement œuvrer à la transformation de la création en un véritable enfer.

Dès lors, restituer nos libertés politiques n'a de sens véritable qu'en rendant à l'être humain la conscience de ce « centre » d'où doivent découler ces décisions et qui ne réside en lui-même que de manière très indirecte et uniquement comme reflet d'une vérité elle-même transcendante et suprême.

ABONNEZ-VOUS!

Liberté politique, revue d'idées chrétienne, paraît chaque trimestre et offre à ses lecteurs des analyses approfondies de l'actualité, à travers des regards croisés issus de la philosophie, de l'histoire et de la foi.

Elle est disponible en vente à l'unité (20 €) ou sur abonnement.

Pour découvrir toute la collection :

http://www.libertepolitique.com/La-revue/La-revue-Liberte-Politique

Règlement en ligne ou par chèque à l'adresse suivante : AFSP - Liberté Politique - 38 rue Rémilly - 78000 Versailles

Nouveauté : nous vous proposons désormais une formule "Diffusion". Avec ce choix d'abonnement, vous recevrez *Liberté Politique*, et pour 25 € de plus, nous abonnerons un élu de votre circonscription ou de votre choix ou, à défaut, un élu qui nous apparaît comme susceptible d'être perméable à notre revue.

Nos formules d'abonnement

Abonnement Simple - France :	70,00 €
Abonnement Diffusion - France (UNIQUEMENT	
EN COMPLÉMENT D'UN ABONNEMENT SIMPLE - FRANCE):	25,00€
Abonnement Simple - Étranger :	90,00€
Abonnement Diffusion - Étranger (UNIQUEMENT	
EN COMPLÉMENT D'UN ABONNEMENT SIMPLE - ÉTRANGER) :	35,00€
Abonnement Solidarité - France* :	35,00€
OFFRE SPÉCIALE NUMÉRO 100 Tarif préférentiel jusqu'en septembre 2024	
OFFRE SPÉCIALE N° 100 (1 an):	50,00 €
OFFRE SPÉCIALE N° 100 (2 ans):	80,00€

^{*} Formule à destination des étudiants, des moins de 25 ans et des demandeurs d'emploi.

QUELLE EUROPE POUR DEMAIN?

Hasard du calendrier, le numéro 100 de *Liberté Politique* paraît durant les élections européennes. Un scrutin pour lequel nous vous proposons un guide des listes en France mais aussi des enjeux des différents scrutins à travers les 27 États membres.

Différents auteurs ainsi que la rédaction reviennent sur les sujets qui agitent l'Union européenne.

Après cent numéros et plus d'un quart de siècle d'existence, Liberté Politique poursuit son travail de publication afin de participer au débat d'idées, pour donner des clefs de compréhension du monde qui nous entoure.

LIBERTÉ POLITIQUE est une revue chrétienne d'analyse et de proposition touchant les grands sujets d'actualité politique, économique et sociale. Tous les trois mois, elle offre un nouveau regard sur la société.

- Les références philosophiques qui rendent leur vrai sens aux réalités sociales et politiques.
- Les repères historiques et culturels pour mieux comprendre les faits.
- La recherche prospective pour explorer les voies du possible, avec courage et lucidité.



Revue Liberté politique 38, rue Remilly 78000 Versailles www.libertepolitique.com



20 € TTC France - ISSN: 1288-0639 - ISBN: 979-10-96113-09-5